

« L'importance du renseignement dans la définition,
l'application et la conduite de la politique étrangère
française »

Mémoire de fin d'étude

Mémoire réalisé par
Corentin Lefebvre

Promoteur(s)
Tanguy Struye de Swielande

Lecteur(s)
Michel Liégeois

Année académique 2016-2017
**Master en Sciences Politiques, orientation Relations Internationales, à finalité
spécialisée Diplomatie et Résolution des Conflits**

Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave.

Corentin Lefebvre
Le 18/05/2017

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Avant-propos

Je dédie ce mémoire de fin d'étude à mes parents ainsi qu'à ma sœur, dont le soutien fut d'une grande aide au cours des dernières phases de rédaction. Ce travail est également dédié à quatre professionnels des services de renseignement belges (SGRS et Sûreté) - souhaitant rester anonymes -, dont le regard analytique et l'approche empirique ont permis d'éclairer d'un nouveau jour un domaine que je considère comme fondamental. Enfin, je souhaite remercier Mr Daniel Derieux, Général de l'Armée de l'Air française à la retraite, pour toutes les informations et pistes de réflexions qu'il a pu fournir ou commenter dans les limites de la confidentialité et du « *besoin d'en connaître* ».

Table des matières

Avant-propos.....	3
Table des matières.....	5
Introduction.....	7
Chapitre 1^{er}.....	13
A. Aspects théoriques et recherches.	13
1. Théories des Relations Internationales et approche de la sécurité.....	13
1.1 La notion de puissance.....	13
1.2 L'approche de la Sécurité.....	15
1.3 La relation Renseignement / Puissance / Sécurité.....	17
2. Approche définitoire et modèles du renseignement.....	19
2.1 Le renseignement : une synecdoque, trois modèles.	19
2.2 Processus itératif idéal : le cycle du renseignement.....	21
3. État de la recherche et perspectives.....	26
3.1 Le modèle anglo-saxon des Intelligence Studies.	26
3.2 En France, vers l'embryon d'une école du renseignement ?.....	28
3.3 L'exception de l'intelligence économique.	30
B. Le renseignement en France, cultures et structures.....	33
1. La culture française du renseignement : de la défiance à la consécration.	33
1.1 Sujet d'une défiance politique et parent pauvre de la sécurité.	33
1.2 Le Livre Blanc : vers une consécration du renseignement ?	36
2. Structure de l'institution : la Communauté française du renseignement.	39
2.1 La Communauté française du renseignement.	39
2.2 Services à compétence générale, services spécialisés, un panorama du	
renseignement français.	40
2.2.1 La DGSE.	41
2.2.2 la DGSI.	42
2.2.3 La DRM et la DRSD.	43
2.2.4 DNRED & service TRACFIN.	45
2.2.5 Points de conclusion.	46
Chapitre 2.....	49
A. La centralité de la relation Producteur / Consommateur.	49
1. Notions définitoires.	49
1.1 La Relation Producteur / Consommateur de renseignement.....	49
1.2 « Intelligence policy-nexus », une dialectique centrale.....	50
1.3 Le processus de la prise de décision.	51
2. Place du renseignement dans la prise de décision.	55
2.1 Approche rationnelle du DMP.	55
2.2 Renseignement et approche cognitive.	56
2.3 Renseignement et Poliheuristic Analysis.	57
B. Les pathologies du Renseignement.	58
1. La politisation du renseignement.	59
2. Pathologies psychologiques et cognitives.	61
3. Le Renseignement et les pathologies bureaucratiques.....	62
C. Quelles missions pour le renseignement ?	64

1.	Les missions du renseignement.	64
1.1	Outil de réduction du champ de l'incertitude.....	64
1.2	Les Output.....	65
1.3	Les autres missions.	68
2.	Le Renseignement et l'action secrète.....	69
2.1	Le paradigme de la guerre.	69
2.2	Confusion sémantique & cycle du renseignement.	70
2.3	Quel intérêt pour le décideur ? L'action secrète en France.....	73
Chapitre 3.....		79
A. Le Renseignement et les opérations militaires.		79
1.	Renseignement Militaire, Renseignement d'Intérêt Militaire, une distinction d'importance. 79	
2.	L'évolution du renseignement militaire.....	81
3.	Les conflits et le Brouillard de Guerre.	83
B. De l'usage du renseignement militaire : Percer le Brouillard de Guerre..		85
1.	Le renseignement militaire dans l'anticipation.	85
2.	Le renseignement militaire dans la planification.	88
3.	Le renseignement militaire dans la conduite des opérations.	90
3.1	Une place fondamentale dans la conduite des opérations et l'engagement. ...	90
3.2	Quels vecteurs pour le renseignement militaire ?	93
4.	Analyse transverse du renseignement militaire.	95
C. Le partage nécessaire d'un domaine régalien.		97
1.	Quelles formes de partage pour le renseignement ?	97
2.	« L'OTAN, un renseignement sous contrôle ».	100
3.	Le renseignement militaire et les opérations sous commandement intégré... ..	102
Conclusion Générale		105
Bibliographie		111
Index		117

Introduction

On identifie bien souvent à tort dans la culture populaire le renseignement à son voisin sulfureux, l'espionnage. Cependant, là où le dernier entretient une aura de secrets et d'illégalité, le premier se trouve être une administration bien réelle de l'État aux contours et aux fonctions soigneusement délimités, dont la légitimité ne devrait être remise en cause.

Il est vrai toutefois que le nécessaire secret qui entoure l'activité des services et la difficulté réelle à définir ce qu'est le renseignement participent à ces conceptions erronées. En réalité, le renseignement -sous différentes dénominations- a toujours fait partie de la décision politico-militaire. Le constat est simple : afin de pouvoir décider de façon éclairée et en toute autonomie des réactions à entreprendre en termes de politique étrangère et de politique de sécurité, le décideur politique et le chef militaire ont toujours eu besoin de baser leur réflexion sur une information stratégique. *Savoir, c'est pouvoir.*

Partant de ce constat, cette étude entend s'intéresser à un pays en particulier, la France. Cet État dispose aujourd'hui de moyens considérables dans le domaine du renseignement qui, s'ils ne peuvent lui conférer une place dominante dans le système international, à tout le moins entendent répondre de façon adéquate aux menaces à l'encontre de ses intérêts vitaux, ainsi qu'à lui conférer une autonomie stratégique. À cet égard, nous entendons analyser l'objet du renseignement français dans un cadre temporel précis, correspondant peu ou prou au début des années 1990 à l'heure où les premiers véritables efforts visant à mettre cette fonction sur un plan supérieur voient le jour. Partant, il sera question d'appréhender ses évolutions jusqu'au début de la décennie 2010, car le manque de recul et de diffusion de l'information nécessaire à l'analyse scientifique nous oblige à seulement effleurer les actions les plus actuelles en la matière.

Cependant le renseignement revêt bien des aspects. Il est parfois appelé « renseignement extérieur », « renseignement militaire » ou encore « renseignement humain », entretenant souvent une forme de confusion quant aux réalités auxquelles il se rapporte. Cette étude ne vise pas à dresser un portrait tout azimut du renseignement dans l'espace politico-stratégique français. Si le renseignement intérieur, le contre-espionnage ou même le renseignement économique seront mentionnés, il en sera ainsi

afin de les différencier de notre sujet spécifique d'étude : Nous nous concentrerons presque exclusivement sur son volet extérieur politico-stratégique et sur son volet militaire, ce qui correspond à ce que nous appellerons par la suite le *modèle militaire du renseignement*. En effet, nous entendons replacer cet aspect particulier du renseignement au cœur d'un cadre théorique propre, qui dès lors en exclut certaines dimensions.

Le renseignement apparaît avant tout à notre sens comme un outil indispensable au service d'une politique de puissance. Il revêt également une fonction de premier plan en termes de politique de sécurité et d'action militaire.

C'est pourquoi il sera fait usage dans une large mesure au cours de cette étude de la perspective réaliste des Relations Internationales selon laquelle -dans le cadre de la France- la puissance s'entend comme la capacité à ne pas se voir imposer ses choix par un acteur extérieur. En d'autres termes, se garantir une forme d'autonomie stratégique.

Également, la perspective réaliste avance que toute politique de puissance d'un État découle d'un objectif primaire : assurer sa survie. Par là même, cette assurance prend la forme de politiques de sécurité que l'on qualifierait de traditionnelles. Le renseignement nous apparaît à cet égard l'élément premier de la défense des intérêts vitaux. Il conviendra donc au cours de cette étude d'appréhender notre objet au travers du prisme théorique de la Sécurité, comprise comme la capacité à se préserver d'atteintes aux fonctions vitales par l'anticipation et la réaction face à la menace.

Toutefois, le renseignement français ne saurait être appréhendé sans être mis en lien avec le décideur politique. Il ne connaît en effet aucune existence autonome et a vocation à intégrer le processus de décision. Il semble alors pertinent de faire usage des théories de la *Foreign Policy-Analysis* à cet égard. Enfin, si le champ d'étude spécifique du renseignement - les *intelligence studies* - est presque inexistant en France, il en reste que ses concepts peuvent se révéler pertinents dans une certaine mesure pour connaître la réalité des services français.

À travers ce carcan théorique, nous entendons répondre à une hypothèse principale qui aura vocation à constituer le fil conducteur de la réflexion. Il s'agira donc, au cours de cette étude, de comprendre :

« Quelle est l'importance du renseignement dans la définition, l'application et la conduite de la politique étrangère de la France ? »

Nous ferons au cours de cette étude l'hypothèse structurante que le renseignement occupe une place fondamentale, voire irremplaçable, au cœur du processus de décision en matière de politique étrangère française et dans le cadre des opérations extérieures. Partant, nous analyserons la prégnance de ce lien, tout en présentant un certain nombre de défis auxquelles fait face l'État vis-à-vis de cette administration particulière. À cette fin, nous convenons de formuler un certain nombre d'hypothèses de recherche que nous entendons valider au cours de cette analyse :

- L'approche française de la puissance comme la capacité à pouvoir se garantir une autonomie stratégique dans le système international confère au renseignement, en tant que producteur de savoir stratégique à l'usage du décideur politique et militaire, le rôle de premier garant de cette autonomie. Partant, son rôle, important auparavant, est devenu aujourd'hui indispensable. Néanmoins, cette institution faillible reste un outil au service du décideur, et non une éminence grise de la décision en politique étrangère.
- Le système international s'est peu à peu transformé, les conflits traditionnels laissant place à des menaces protéiformes se jouant des frontières nationales. Nous convenons alors que le renseignement, en tant que première ligne de défense des intérêts vitaux, est au cœur de la politique de sécurité nationale. Sa nécessaire adaptation, en termes de moyens comme de structures, doit cependant poursuivre son évolution.
- Le renseignement militaire, par sa prééminence dans les fonctions stratégiques de l'anticipation, de la planification et son rôle toujours plus important dans la conduite des opérations militaires, est aujourd'hui un élément indispensable de l'action extérieure. Il ne saurait cependant garantir à lui seul l'efficacité de cette dernière. L'évolution du paradigme de la guerre l'oblige à évoluer et à collaborer au sein des structures françaises mais également internationales, malgré son caractère éminemment régalien.

Nous avons pris le parti de diviser cette étude en trois chapitres conceptuellement distincts. Le premier présente une nature composite adaptée à la complexité du renseignement. Il entend tout d'abord placer ce domaine au cœur de perspectives théoriques générales sans lesquelles il nous semble impossible d'apprécier le sujet. Il sera ainsi question d'identifier notre objet à travers le prisme conceptuel de la perspective réaliste et néo-réaliste des Relations Internationales, puis de nous focaliser sur une approche relativement traditionnelle de la Sécurité, l'État français étant l'acteur de premier plan. Partant, il sera possible d'apprécier l'approche théorique des *intelligences studies* qui nous permettra d'identifier les particularités du renseignement dans le paysage administratif français. Nous empruntons en ce sens une méthode visant à partir du cadre théorique le plus général pour pouvoir ensuite conceptualiser spécifiquement notre objet à l'intérieur d'un cadre national précis.

Le deuxième chapitre de cette étude se focalisera sur le lien fondamental entre l'enjeu principal du renseignement, à savoir la production d'un savoir stratégique, et la prise de décision. Partant, il conviendra d'approcher ces interactions à travers ce que nous définirons comme l'*intelligence policy-nexus*. En plus des concepts propres à l'étude du renseignement, il sera fait largement usage au cours de cette partie de l'approche propre au champ d'étude de la *Foreign Policy Analysis*. Ce chapitre nous permettra de comprendre la place du renseignement dans la prise de décision.

Enfin, il sera question au cours du troisième et dernier chapitre d'analyser la place du renseignement dans l'application et la conduite de la politique étrangère française. À cette fin, nous nous efforcerons d'apprécier le rôle des services dans la conduite des opérations militaires extérieures. Il sera donc fait usage dans une large mesure de la littérature stratégique sur le sujet et du cadre doctrinal français relatif au renseignement militaire. Afin d'illustrer et d'étayer le propos, il sera fait mention d'exemples empiriques d'utilisation du renseignement en opération extérieure, ainsi que des moyens dont il dispose.

Le renseignement est certes un objet d'étude relativement complexe. Tout d'abord, comme nous le verrons, par la difficulté à en définir l'essence plutôt que d'en apprécier les spécificités organisationnelles ou les processus. Son appréciation dans le

cadre d'un État est possible, mais se heurte – *a fortiori* pour la France- à certains problèmes méthodologiques, ainsi qu'à un manque d'accès aux sources.

Problème méthodologique tout d'abord, car la France ne possède pas encore une véritable école d'étude du renseignement. Une telle école existe dans les pays anglo-saxons, mais il va sans dire que les particularismes nationaux entraînent parfois une inadéquation des concepts aux acteurs du sujet : ainsi il est particulièrement difficile d'appliquer un cadre conceptuel -adapté originellement à l'étude de l'*intelligence community*- aux services français, dont le rôle et la portée diffèrent souvent dans une large mesure de leurs homologues.

Le problème d'accès aux sources pose cependant encore plus de difficultés. Comme nous aurons l'occasion de l'analyser, le développement d'un champ d'étude spécifique est fonction du degré d'ouverture à l'information. Or, il est clair que l'ouverture manifeste à la recherche des services américains (entre autres) n'est pas chose commune, et l'administration française en la matière en est un exemple. Partant, il s'avère parfois difficile d'obtenir les informations nécessaires à une véritable analyse scientifique. Néanmoins, s'il existe comparativement peu de sources, ces dernières se dotent d'une pertinence empirico-scientifique appréciable : En effet, il est rapidement observable qu'une partie non négligeable des chercheurs et universitaires se penchant sur le sujet profitent d'expériences professionnelles personnelles qui rendent leur approche – à notre sens- d'autant plus cohérente.

Cela étant, les limites conceptuelles du sujet telles que nous les avons dressées permettent d'éviter en grande partie ces écueils : le cœur de notre approche réside dans l'interaction entre le renseignement et la prise de décision. Si un aperçu organisationnel nous a semblé incompressible, celui-ci vise à baliser le cadre administratif dans lequel l'action du renseignement français se déroule plutôt qu'à participer d'une analyse exhaustive. Enfin, paradoxalement, il est intéressant de constater que l'accès à l'information consacrée au renseignement des forces armées est comparativement plus aisé que pour celles en rapport avec le renseignement extérieur politico-stratégique.

Chapitre 1^{er}

A. Aspects théoriques et recherches.

1. Théories des Relations Internationales et approche de la sécurité.

1.1 La notion de puissance.

En 1957, Robert Dahl apporte, dans son article « *The concept of power* »¹, l'une des principales contributions aux tentatives définitoires d'une notion qui, encore aujourd'hui, fait l'objet de vifs débats au cœur des théories des Relations Internationales.

La notion de puissance, qu'elle soit considérée comme motrice ou au contraire rejetée au profit de notions telles que l'influence de la norme ou de la représentation, a toujours conservé une place centrale dans l'analyse du système international.

Parmi les grandes perspectives théoriques propres au champ d'études, l'école réaliste et ses évolutions (Néo-réalisme, ethno-réalisme, etc.) la place au cœur de son approche. Le système international est ainsi considéré comme anarchique, dans le sens où aucune entité supranationale ne dispose du monopôle de la violence légitime sur l'unité dominante du système, l'État. Ce dernier étant focalisé avant tout sur la satisfaction de ses intérêts vitaux, ses interactions avec les autres acteurs se structurent autour de rapports de puissance.

Dahl définit cette dernière comme la capacité de l'acteur A (qu'il s'agisse d'un État ou non) d'imposer à l'acteur B sa volonté, l'amenant à faire quelque-chose qu'il n'aurait pas fait autrement. Basée sur des rapports de dominations, selon lesquels A détient une puissance supérieure à B et possède donc les moyens de lui imposer quelque-chose, cette première définition classique de la puissance a dominé les débats théoriques au début de la Guerre Froide.

D'autres définitions présentent la puissance comme le fait d'être capable de conserver en toutes circonstances une liberté d'action et une marge de manœuvre suffisantes à la manifestation de nos intérêts. Par conséquent, il s'agit de ne pas voir

¹ DAHL A. Robert, « The concept of power », *Behavioral Science*, Vol II, 1957, pp 201 – 215.

ses choix imposés par quiconque, et d'être capable d'agir indépendamment de tout facteur exogène. Cette idée de « marge de manœuvre » est fondamentale, car si elle rejoint la première approche en considérant la puissance comme participant de rapports de domination, elle en donne une lecture plus nuancée, en l'avancant à la fois comme capacité à imposer à autrui, mais également comme capacité à ne pas se faire imposer, à mettre en œuvre librement.

Enfin, d'autres approches, telle celle de Joseph Nye et de son *Soft Power*², consistent à envisager la puissance comme un potentiel permettant de transformer son environnement, de façon à le mettre au diapason de ses intérêts. Il n'est alors plus question d'imposer sa volonté à un tiers, ou d'être capable d'agir selon ses intérêts face à des pressions, mais bien de se construire un environnement favorable. Cette approche met l'accent sur la multiplicité des acteurs, arguant que l'État, s'il reste fondamental, n'est pas le seul capable d'adopter ou de réagir à des stratégies de puissances. Les interdépendances et l'influence grandissante des normes et régimes internationaux atténuent le côté fondamental d'une approche classique de la puissance mais n'en font pas disparaître la pertinence. Ainsi, la puissance peut se comprendre comme la capacité à faire converger à son avantage ces nouveaux systèmes, et à impulser par leur biais des changements favorables. La place centrale occupée par les États-Unis à l'ONU ou dans les organisations internationales économiques est l'exemple évident de la capacité des acteurs à manipuler l'environnement à leur avantage plutôt que de s'imposer unilatéralement par des rapports de force.

La puissance est conditionnée par une série de critères. Certains sont relativement traditionnels, tels la population, la puissance militaire ou la force nucléaire, mais peuvent perdre leur pertinence au fil des évolutions du système international. Des pays fortement peuplés et disposant de contingents importants, l'Inde ou le Brésil par exemple, ne s'imposent pas comme les plus grandes puissances. À *contrario*, les capacités militaires démesurées des États-Unis, tant du point de vue unitaire que technologique, participent sans aucun doute à son statut d'hyperpuissance.

D'autres critères sont fondamentaux, mais seront peu développés dans cette étude. Il s'agit par exemple des déterminants économiques, culturels (qui représente souvent le pilier du *soft power*, et participe également de la notion de *puissance*

² NYE S. Joseph, *Soft Power: the means to success in world politics*, New York: PublicAffairs, 2005, 208p.

normative), du niveau d'éducation, de cohésion sociale ou du modèle (une certaine capacité à séduire, à susciter une admiration qui peut se transformer en influence normative) que projette l'acteur international.

Certains critères sont plus spécifiques au domaine militaire, mais d'une importance capitale pour le sujet qui nous occupe. Les capacités d'autonomie stratégique, qu'on définirait comme la capacité d'un acteur à utiliser de manière autonome les outils à sa disposition pour la défense de ses intérêts vitaux (on rejoint ici l'idée de la liberté d'action, qui n'est pas sans rappeler d'ailleurs la vision gaullienne des relations internationales), sont un critère capital. En lien avec ces capacités, l'idée de la projection de force est essentielle, et génère souvent un bond qualitatif qu'un potentiel quantitatif ne peut égaler : il s'agit de pouvoir projeter, parfois de façon simultanée, des forces substantielles sur un théâtre étranger plus ou moins lointain. Flexible, adapté au milieu et parfaitement coordonné, ce format nécessite à la fois une maîtrise technologique sur laquelle nous reviendrons, ainsi qu'une maîtrise opérationnelle de la chaîne de décision.

Cette idée de l'importance de la chaîne de décision fait écho à un autre critère de la puissance qui est celui de l'efficacité de l'institution : une véritable puissance dispose d'institutions solides, légitimes et efficaces capables de subsister même en période de crise ou face à des déstabilisations de natures endogènes et exogènes.

Enfin, un des derniers critères de la puissance est celui de la sécurité. Un acteur international (ici on pensera obligamment à l'acteur étatique) a vocation à protéger les unités qui le compose, qu'il s'agisse de ses citoyens, de ses industries ou de ses institutions. La qualité de puissance nécessite une appréciation des risques et des menaces, et la capacité de les prévenir et de réagir.

Par conséquent, l'école réaliste considère la sécurité comme fondamentalement liée à la notion de puissance, car elle répond à l'instinct de survie de l'État.

1.2 L'approche de la Sécurité

La notion de sécurité est sujette à de nombreuses tentatives de définition. Un sous-champ entier des relations internationales, les *Security Studies*, se propose d'en développer l'étude. Très largement comprise comme le fait d'être à l'abri de menaces pouvant prendre des formes multiples, la sécurité correspond à des réalités aussi diverses que « *l'absence de guerre, pour d'autres, la poursuite des intérêts nationaux,*

la protection de valeurs fondamentales, la capacité de survie, la résistance à l'agression, l'amélioration de la qualité de vie, le renforcement des états, l'éloignement des menaces ou l'émancipation de l'être humain »³. À ces multiples acceptations Charles Philippe David ajoute trois conditions fondamentales⁴ : la volonté de préservation de valeurs centrales, l'absence de menaces contre celles-ci et la concrétisation de cette absence par la formulation d'objectifs politiques.

Si la fin de la Guerre Froide a permis l'élargissement notable du sujet (auparavant largement concentré sur la question de l'équilibre nucléaire) et l'apparition de champs d'étude tels que la sécurité humaine ou la sécurité élargie, le système mondial post-11 septembre est le témoin d'une réaffirmation d'une vision traditionnelle de la sécurité, à laquelle se réfère très largement l'école Réaliste des Relations Internationales. Il s'agit alors classiquement des impératifs étatiques liés aux questions de défense et de stratégie, répondant à l'instinct de survie de l'État face à des menaces essentiellement militaires ou violentes. On parle alors de préservation de la paix et de prévention des conflits, et il est frappant de noter la résurgence de la notion de sécurité nationale⁵.

Cette vision relativement classique de la sécurité, qu'on appellera « *sécurité traditionnelle* », sera largement perceptible au cours de cette étude, aux côtés du positionnement de l'École de Copenhague. Cette dernière, apparue dans les années 90, se structure essentiellement autour de Barry Buzan et de son ouvrage *People, State and Fear*⁶. La contribution fondamentale de cette école est sa vision sectorielle des domaines de sécurité (on ajoute à la sécurité traditionnelle des domaines tels que la sécurité environnementale, économique, politique ou sociétale) et surtout la création d'une notion sur laquelle nous reviendrons, la « *sécurisation* ».

³ BUZAN Barry, *People, States and Fear : An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, 2^e édition, Colchester : European Consortium for Political Research Press, 2007, 311p.

⁴ DAVID Charles-Philippe, *La Guerre et la Paix, approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris : Presses de Sciences Po, 2013, 560p.

⁵ En France, la sécurité nationale est une notion législative, définie à l'article L1111-1 du Code de la Défense, stipulant que « *la stratégie de sécurité nationale a pour objet d'identifier l'ensemble des menaces et des risques susceptibles d'affecter la vie de la Nation, notamment en ce qui concerne la protection de la population, l'intégrité du territoire et la permanence des institutions de la République, et de déterminer les réponses que les pouvoirs publics doivent y apporter* ».

⁶ BUZAN Barry, *People, States and Fear : the National Security problem in international relations*, Brighton : Wheatsheaf books, 1983, 262p.

Il s'agit du processus par lequel une menace (généralement au regard des intérêts vitaux de l'État) produit une situation d'urgence, nécessitant sa priorisation à l'agenda politique devant toute autre considération, et dont la résolution justifie des mesures exceptionnelles pouvant sortir du cadre juridique et institutionnel normal. Le processus est notoirement controversé dans la mesure où il remet possiblement en cause la nature démocratique de l'institution. Un exemple extrême du processus de sécurisation est la définition de l'état d'urgence⁷ en France à la suite des attentats perpétrés à Paris le 13 novembre 2015. La forme la plus contestée de sécurisation est la Raison d'État, pratique diffusée par Machiavel à laquelle de nombreux états autoritaires se sont adonnés qui consiste à justifier au nom de la survie des institutions et d'un État transcendant des pratiques illégales, voire moralement condamnables, comme l'assassinat ou l'arrestation arbitraire.

1.3 La relation Renseignement / Puissance / Sécurité.

S'il est nécessaire d'introduire dans cette étude une approche théorique basée sur les grandes perspectives des relations internationales vis-à-vis du concept de puissance, et celle du sous-champs de la sécurité, c'est que l'objet qui nous occupe est au cœur de ces conceptions.

À l'occasion de la parution du *National Security Act* en 1947, portant création du Pentagone, de la Central Intelligence Agency (CIA) et du *National Security Council* (NSC), Sherman Kent fut l'auteur de l'illustration simpliste mais éclairante des liens entre le renseignement et la sécurité, affirmant le premier comme information vitale à la survie de la nation.

À l'occasion de leur manuel *Renseignement et Sécurité* - dont l'objectif non dissimulé est d'examiner les dynamiques entre notre objet et le champ de la sécurité internationale-, Olivier Chopin et Benjamin Oudet apportent un éclairage bienvenu. Ils conviennent tout d'abord d'une évidente relation axiomatique entre la menace qui fait l'objet d'une politique de sécurité, et la sécurité qui correspond au plan d'action contre la menace. À cette relation, ils intègrent la dimension *stratégie*, de manière à former un triptyque, car « *le lien entre menace et sécurité passe nécessairement par la*

⁷ La loi n°55-385 du 3 avril 1955 prévoit l'état d'un régime d'exception, décidé en Conseil des ministres, à l'occasion de péril imminent menaçant la population et les institutions. Renforçant le pouvoir des autorités civiles, il permet également la restriction de certaines libertés individuelles de manière à faciliter la résolution de ladite menace.

médiation de l'idée de la stratégie, de même que, dans l'univers de la sécurité, cette notion implique nécessairement l'idée d'une dynamique contre la menace, ou face à la menace. En outre, s'il existe bien des menaces qui ne sont pas incarnées, la plupart d'entre elles sont le résultat de menées illégales ou d'intentions hostiles mises en œuvre de manière stratégique... »⁸

La dénomination *strategic intelligence*, désignant le renseignement intéressant la sécurité nationale dans le monde anglo-saxon est par conséquent révélatrice de la place que la notion occupe dans la structure de sécurité. Également, la nature clandestine voire illégale de certaines initiatives liées au renseignement témoigne d'un lien avec l'idée de sécurisation, dans le sens où la connaissance d'une menace relative à la sécurité nationale peut parfois nécessiter la mise en œuvre de procédures sortant du cadre institutionnel de l'action de l'État.

La relation renseignement-sécurité n'est donc plus à prouver, en témoigne l'appellation de plusieurs services spéciaux conduits à exercer des activités de renseignement, tels la *National Security Agency* (NSA)⁹ aux États-Unis ou la *Direction Générale de la Sécurité Extérieure* (DGSE) en France¹⁰.

Les relations de notre objet avec la notion de puissance sont tout aussi pertinents. Aux côtés de cette fonction liée à la sécurité nationale, le renseignement a vocation à être intégré à la décision politique et militaire. Produisant un savoir opérationnel à destination de son « client » (ici il est question des décideurs politiques), de manière à fournir une compréhension fidèle du monde propre à une prise de décision rationnelle et éclairée, le renseignement est un élément fondamental du *decision-making*¹¹. Par conséquent, cette relation renvoie aux premières visions classiques de la puissance telles qu'elles ont été exprimées précédemment, notamment

⁸ CHOPIN Olivier, OUDET Benjamin, *Renseignement et Sécurité*, Malakoff : Armand Colin, 2016, 195p.

⁹ La *National Security Agency* est une agence de renseignement américaine, membre de l'*Intelligence community*, et rattachée au département de la Défense. Elle est responsable des activités de renseignement d'origine électromagnétique ainsi que de la sécurité et de la résilience des systèmes d'information du gouvernement américain. Les budgets qui lui sont alloués et ses effectifs considérables font d'elle l'un des services de renseignements les plus puissants au monde.

¹⁰ Le rôle et les évolutions de la DGSE feront l'objet de plus amples développements à l'occasion de la partie sur la Communauté Française du Renseignement.

¹¹ L'utilisation volontaire des terminologies anglaises pour certaines notions découle non pas d'un snobisme intellectuel, mais d'une adaptation nécessaire à des domaines de recherches essentiellement anglo-saxons, tels que les *security studies* et la *Foreign Policy Analysis*. Ce qui explique d'avance l'usage récurrent de sources anglo-saxonnes dans une étude pourtant fortement liée à la France et à ses institutions.

l'idée qu'il est possible de caractériser la puissance comme la capacité à disposer d'une marge de manœuvre, laquelle est conditionnée par une connaissance approfondie de l'environnement stratégique. Enfin, le renseignement, dans certains de ses domaines d'activités, est intimement lié au domaine militaire. Il participe à la prise de décision relative à l'action extérieure des forces armées, à la prise de décision stratégique et opérationnelle sur les théâtres d'opérations et s'intègre directement aux capacités de défense, comme nous le verrons par la suite.

2. Approche définitoire et modèles du renseignement.

2.1 Le renseignement : une synecdoque, trois modèles.

« C'est pourquoi le Prince clairvoyant et le bon général qui remportent des victoires sur l'ennemi dès qu'ils agissent et qui présentent des résultats qui sortent du commun, sont ceux qui savent tout par avance. Celui qui sait tout par avance ne l'a pas obtenu des esprits, ni par comparaison avec d'autres faits, ni en se livrant à des élucubrations, il doit l'obtenir des hommes qui connaissent la situation réelle de l'ennemi »¹². Vingt-cinq siècles auparavant, l'Art de la Guerre mentionnait déjà l'information comme condition de l'exercice effectif et efficient du pouvoir et de la victoire par les armes. Bien avant la naissance du concept de l'État-nation, le renseignement s'avance comme une notion fondamentale dans l'exercice de la puissance et de la décision.

L'une des particularités de l'objet « renseignement », c'est la difficulté au sein du monde académique comme dans le milieu professionnel y participant, d'en produire une définition précise.

Souvent faussement associé à l'espionnage, pratique moralement et éthiquement connotée, le renseignement « *apparaît de prime abord comme une notion largement indéfinie. Pour commencer, au regard du volume de littérature consacré à ce thème, le nombre de définitions est extrêmement faible.* »¹³. Allant de soi pour nombres d'auteurs, la définition formelle du concept est soigneusement évitée par

¹² SUN Zi, *L'art de la guerre*, Paris : Economica, 1988, 172p.

¹³ IRONDELLE Bastien, MALISSARD Amélie (sous la direction de CHOPIN Olivier), *étudier le Renseignement. État de l'art et perspectives de recherches*, Paris : IRSEM, Études de l'IRSEM, n°9, 2011, 263p.

d'autres¹⁴. Beaucoup se concentrent sur les aspects opérationnels et sur la mise en situation plutôt que d'apporter une véritable conceptualisation. Il est donc question dans la littérature comme dans le milieu professionnel d'en définir, catégoriser ou conceptualiser les pratiques plutôt que d'en apprécier la substance.

La littérature académique du Secret tend à diviser l'objet renseignement en trois modèles¹⁵, correspondant chacun à une stratégie et à des modes d'action, et chacun d'eux s'applique en des circonstances particulières et selon ses propres modalités. Néanmoins le renseignement, dans sa définition la plus large, s'entendra comme la synthèse - si ce n'est effective, à tout le moins théorique- de ces trois modèles et de leur savoir-faire. Les deux premiers modèles, le *militaire* et le *diplomatique*, sont focalisés sur l'extérieur, tandis que le modèle *policier* se concentre sur l'intérieur de la société.

Le *modèle militaire* est le plus connu. Il correspond à la dimension « secrète » du renseignement, comprise dans une logique de conflictualité : s'informer des capacités, des motivations et des objectifs des adversaires, connaître des menaces potentielles à la sécurité nationale, grâce à un ensemble hétéroclite de mesures, allant de la surveillance à l'action clandestine. C'est le travail des « services secrets » lorsqu'il s'agit de la sécurité nationale, et celui des renseignements militaires dans le cadre des forces armées.

Le *modèle diplomatique* est moins célèbre, bien que d'importance. La définition qu'en fait François Thual est pour le moins explicite : « *Le modèle diplomatique est au cœur des Relations Internationales. Il prend ses distances par rapport aux Services Secrets pour éviter que des pratiques illicites ne ruinent le crédit des ambassadeurs, représentants officiels des souverains et des États. C'est un modèle parfaitement honorable et performant qui fournit sur l'étranger des informations essentielles, à partir de sources ouvertes mais aussi de sources confidentielles.* »¹⁶.

Le *modèle policier* se définit moins clairement. Il comprend l'ensemble des activités d'informations et les mesures visant exclusivement le territoire national d'un état. Il exerce également la même fonction que l'activité de police judiciaire, en étant l'instrument garantissant la sécurité des citoyens et le respect des lois en vigueur. Pour

¹⁴ Idem, p. 103.

¹⁵ LACOSTE Pierre, THUAL François, *Services Secrets et géopolitique*, Paris : Lavauzelle, 2002, 222p.

¹⁶ Pierre LACOSTE, François THUAL, *op.cit.*, pp. 47-48.

prendre un exemple concret : en France, la mise sous surveillance et le démantèlement des filières terroristes basées sur le territoire national est l'apanage de la Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSI), constituée de fonctionnaires de police sous la direction du Ministère de l'Intérieure. Ses pratiques et ses modalités (filatures, écoutes, surveillances) ont cependant plus à voir avec les Services Secrets qu'avec les forces de maintien de l'ordre classiques.

2.2 Processus itératif idéal : le cycle du renseignement.

Un des pères fondateurs des *Intelligence Studies*¹⁷, Sherman Kent, soulève dès les années 40 le manque apparent de théorisation de ce domaine majeur de l'action de l'État. Incapable d'en définir l'essence, il décide de diviser l'objet « renseignement » selon les trois réalités auxquelles ce dernier fait référence : *“A kind of knowledge ; the activity pursued by the intelligence organization ; the type of organization which produces the knowledge.”*¹⁸

Cette synecdoque se retrouve dans la langue de Molière également, aussi bien dans la littérature académique que dans une approche purement encyclopédique, laquelle s'empare de l'objet de la façon suivante : *« une information évaluée et exploitée ayant passé le cycle du renseignement et prête à être livrée à un client. (...) Ensemble des activités visant à rechercher et exploiter des informations au profit d'un État et de ses forces armées. Il est exécuté au niveau stratégique, opératif et tactique, dans les domaines les plus variés »*¹⁹.

« Dans les domaines les plus variés ». Cette dernière précision n'est pas anodine, en cela qu'étudié sous son angle le plus technique, le renseignement se définit d'abord et avant tout comme un prédicat à la suite duquel s'appareille un attribut lui donnant sa substance. On parlera par exemple de renseignement « humain », de renseignement « extérieur », ou encore de renseignement « électromagnétique ». Il est en effet plus aisé d'approcher une définition du renseignement en le catégorisant, ou en étudiant ses pratiques et ses dynamiques. Il n'existe pas de difficultés particulières lorsqu'il s'agit de définir le contre-espionnage, mais le renseignement, domaine dans

¹⁷ L'étude du Renseignement dans le monde anglo-saxon. La notion sera examinée plus avant par la suite.

¹⁸ KENT Sherman, *Strategic intelligence for American World Policy*, Princeton : Princeton Legacy Library, 1949, 256p.

¹⁹ BAUD Jacques, *Encyclopédie du renseignement et des services secrets*, Paris : Lavauzelle, 1998, 2^{nde} édition, 741p.

lequel cet aspect particulier de l'activité se déroule, reste du ressort du « flou social ». Ce qui n'est pas sans lien avec l'aura de mystère et le côté sulfureux qu'on lui prête dans la culture populaire.

La littérature anglo-saxonne, de loin la plus prolifique sur ce sujet, a pour usage de distinguer trois termes de manière à pallier ces carences conceptuelles : l'*intelligence* est un substrat, émanant d'une dynamique opérationnelle appelée *intelligence cycle*, laquelle se déroule au sein d'une structure institutionnelle²⁰ nommée *intelligence service(s)* ou *intelligence community*.

L'emploi d'un triptyque pour définir la notion de « renseignement » est laborieux, mais a cela d'intéressant qu'il est aisé d'y appliquer une approche scientifique telle qu'elle se conçoit dans les sciences sociales et politiques : il est possible de recourir à des analyses organisationnelles -lorsqu'il s'agit de s'intéresser aux structures institutionnelles et aux politiques publiques entre autres- ou systémiques lorsqu'il est question de l'étude du *cycle du renseignement*.

Ce dernier point est fondamental. Le *cycle du renseignement* est une fois encore un héritage de Sherman Kent, et il a toujours la préséance dans la façon dont les acteurs participant du renseignement et les académiciens perçoivent l'objet de leur travail. Il s'agit d'un processus itératif, idéal, mettant en jeu à la fois le produit, les acteurs et les institutions au travers desquels ou pour lesquelles les différentes activités se déroulent. Nativement propre à l'exercice du renseignement, ce paradigme a su néanmoins prendre une place importante dans le fonctionnement d'autres secteurs politiques et économiques, tels que le monde de l'entreprise, ou l'armée.

En théorie, la fonction des services de renseignement est de répondre à une demande d'information de la part de l'autorité politique à laquelle ils se réfèrent. Partant, il s'agit de trouver l'information, de la restituer, de la traiter, de l'analyser, de l'évaluer, de la diffuser au mandataire, pour que celui-ci en fasse l'usage, et produise

²⁰ Il est ici fait mention des institutions liées aux pratiques du pouvoir par l'État. Il sera question d'aborder les autres domaines relevant d'une acceptation plus générale du Renseignement, comme le « renseignement économique », un peu plus loin dans cette étude.

une nouvelle demande d'information induisant une nouvelle recherche, et ainsi de suite. On distingue alors plusieurs étapes formelles :

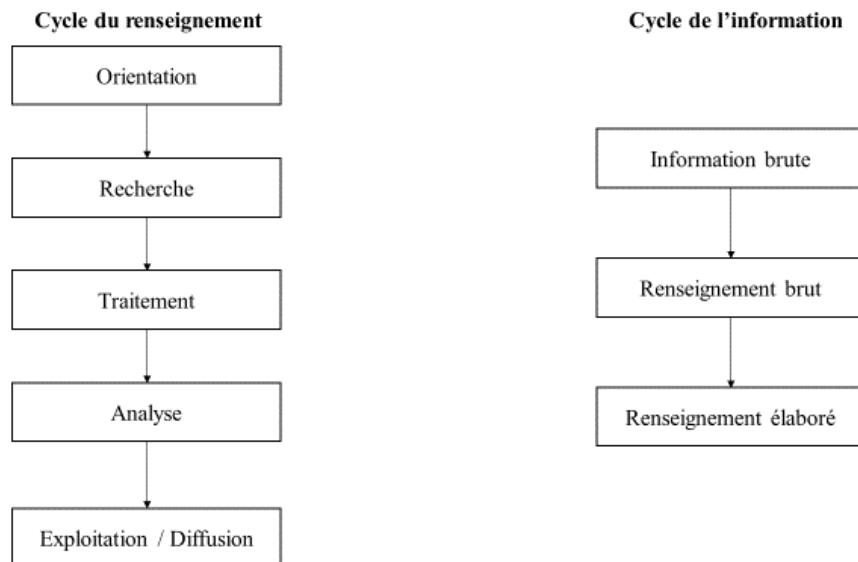


Figure 1 : Le Cycle du Renseignement, (FORCADE Olivier, LAURENT Sébastien, *Secrets d'État. Pouvoirs et renseignement dans le monde contemporain*, Paris : Armand Colin, 2005, 236p.)

L'*Orientation* correspond au besoin des responsables dans l'exercice du *decision-making*. Pour prendre une décision « rationnelle », il est indispensable de disposer d'un panel exhaustif d'informations valables et pertinentes. Il est donc nécessaire au décideur de se fournir en donnée, afin d'apprécier la situation de façon rationnelle. Dès lors, il oriente les services de renseignement, balise les champs de recherche, donne le cadre national et international dans lequel ils doivent agir pour lui fournir ce dont il a besoin.

Cette orientation permet aux services, par le biais de pratiques et de méthodes diverses -dont il sera discuté plus avant dans cette étude- de procéder à l'étape de la *recherche*. Il s'agit de trouver des *sources* de différentes natures desquelles il sera possible d'extraire une *information brute*. Cette information en tant que telle n'est pas utile à la décision, il s'agit d'une matière première.

Une information peut être obtenue grâce à un très large spectre d'outils et de vecteurs, depuis une quantité colossale de sources. On distingue généralement six

grandes catégories de sources (INT), elles-mêmes subdivisées suivant l'instrument ou la nature des données :

- À l'heure de la collection de données en masse, la source principale d'intelligence reste le SIGINT, c'est-à-dire l'ensemble des sources *signal* dont la transmission est interceptée. Il s'agit par exemple des communications, des données informatiques.
- La seconde catégorie principale est l'HUMINT, comprenant l'ensemble des sources acquises par des agents (photographies, subtilisation, etc.) depuis des sources humaines, par l'exercice d'activités clandestines ou la pratique diplomatique.
- Les informations OSINT sont une troisième dimension de la recherche, comprenant l'ensemble des données *open-source* (informations publiques librement disponibles, médias).
- Enfin, dans des dimensions plus techniques, l'activité de recherche peut s'effectuer grâce à l'imagerie (IMINT) satellite ou les prises de vues aériennes, la télémétrie (MASINT) comprenant un très large spectre de perceptions (acoustique, radio, émission nucléaire, optique, sismologique, etc.) et les données géospatiales (GEOINT).

Une fois cette information brute obtenue, le *traitement* peut commencer. Il s'agit de traduire, rendre intelligible, expertisée l'information, la transformant en un *renseignement brut*. Le nouveau produit, s'il est expertisé, n'est cependant pas encore utilisable.

La quatrième étape est la plus importante : l'*analyse* est une confrontation et une mise en perspective de l'information traitée par rapport à l'ensemble des données dont dispose le service. Il s'agit donc de « *vérifications de la sécurité et des conditions de recueil [...] la confrontation de ce contenu avec les connaissances déjà acquises sur le sujet [...] (qui) débouche sur une éventuelle réorientation de la recherche pour acquérir des compléments d'information* »²¹. À l'issue de ce processus, le renseignement brut est synthétisé et utilisable, on parle alors de *renseignement élaboré*.

²¹ Olivier Forcade, Sébastien Laurent, *op.cit.*, p. 37.

Le renseignement élaboré est donc un élément -en théorie²²- fiable relatif au contexte nécessitant une prise de décision de la part de l'autorité de tutelle. Néanmoins, le *cycle du renseignement* ne s'arrête pas à cette quatrième étape. Il s'agit de faire remonter cette information à travers l'administration et les différents acteurs entrant dans le processus de décision jusqu'au plus haut niveau, au bon moment : c'est la *diffusion*. Cette idée de temporalité est importante, car le *decision-making* nécessite de la réactivité, et un renseignement n'est plus utile lorsqu'il arrive trop tard. Cette étape de la *diffusion* est accompagnée d'une phase d'*exploitation* si l'information s'avère utilisable par le décideur. La modification du contexte induite par l'*exploitation* dudit renseignement entraîne une nouvelle *orientation*, relançant le *cycle du renseignement*.

Ce paradigme est prépondérant, mais fait l'objet également de profonds débats de fond²³. Il reste avant tout un modèle idéal plutôt qu'une véritable doctrine opérationnelle.

L'usage volontaire du terme « doctrine » renvoie sans ambages au domaine de la stratégie. Pour cause, ses principes régissent également la recherche et la pratique du renseignement. Ainsi, à la pratique s'appliquent pleinement des principes tels que l'*économie des forces*, la *liberté d'action*, la *libre disposition des forces* et la *sûreté*²⁴.

L'*économie des forces* est essentielle, car les effectifs, les moyens et les ressources des services ne sont pas extensibles à l'infini. Il est donc nécessaire d'aller à l'essentiel, de ne pas se disperser, d'établir des ordres de priorité. Telle est la fonction du leadership que d'orienter l'action de l'organisation sous son autorité dans une dynamique cohérente, en adéquation avec les objectifs et les ressources à disposition.

Ils sont « secrets » pour pouvoir agir librement. En se détachant de contingences qui, dans un contexte d'administration à l'activité publique, pourraient entacher la réputation des décideurs, des services, et menacer la sécurité nationale, il convient de posséder une franche *liberté d'action*, sans toutefois s'assurer une immunité pleine et entière.

Les services de renseignement sont une institution particulière, qui n'échappe pourtant pas à la guerre des services inhérente à toute bureaucratie moderne. Ainsi,

²² LAURENT Sébastien-Yves, *Atlas du Renseignement. Géopolitique du pouvoir*, Paris : Les Presses de SciencesPo, 2014, 190p.

²³ PHYTHIAN Mark, *Understanding the Intelligence Cycle*, Abingdon: Routledge, 2013, 165p.

²⁴ SOUTOU Georges-Henri, « La Stratégie du Renseignement : essai de typologie », *Institut de Stratégie Comparée*, 2014/1, n°105, pp. 23-42.

grâce à la libre disposition des forces, « l'organisation des structures du renseignement doit permettre d'éviter l'émiettement au profit de différentes autorités. »²⁵

La sûreté quant à elle concerne surtout le contre-espionnage, dans ses dimensions défensives (déjouer les tentatives de pénétration de l'adversaire) et offensives (retournement d'agents, désinformation, etc.).

3. État de la recherche et perspectives.

3.1 Le modèle anglo-saxon des *Intelligence Studies*.

En France, la recherche universitaire sur le renseignement est d'une qualité notable, mais demeure largement embryonnaire²⁶. À l'inverse, le monde anglo-saxon a fait du développement des *Intelligences Studies* un axe important des études de sécurité, de sciences politiques et de relations internationales²⁷. Par souci de concision, il sera uniquement fait mention dans les paragraphes suivants d'un cas illustratif : le modèle américain²⁸.

La recherche sur le renseignement dépend fondamentalement du degré d'ouverture de la société en question du fait de la nature confidentielle et souvent délicate des informations entre les mains des chercheurs. De ce point de vue, l'exemple américain se présente comme un modèle d'ouverture -plus ou moins contre son gré- à la population, notamment du fait de la nature incrémentale de son modèle de renseignement. L'ensemble des divulgations, volontaires et involontaires, participe à la mise à disposition des informations permettant la recherche.

Tout d'abord, les grandes surprises stratégiques ayant mis en lumière la fragilité de l'institution sont à la fois une occasion de mettre le doigt sur les carences responsables de l'échec des services de renseignement, mais également une source exhaustive d'informations normalement secrètes sur l'ensemble des activités, des

²⁵ Georges-Henri SOUTOU, *op.cit.*, p. 28.

²⁶ BULINGE Franck, « Le renseignement militaire, une approche épistémologique », *Revue internationale d'intelligence économique*, Vol II, 2010/2, pp. 209-232.

²⁷ Aux États-Unis et au Royaume-Uni, il est plus volontiers question de *War Studies* et de *Security Studies*, champs de recherche et d'enseignement n'existant pas en tant que tels dans le système universitaire français.

²⁸ WIRTZ.J. James (sous la direction de JOHNSON K. Loch), *Handbook of Intelligence Studies*, Abingdon : Routledge, 2007, 400p.

procédures et de l'état général des affaires liées au renseignement. En effet, des événements tels l'attaque de Pearl Harbor le 7 Décembre 1941 ou les attentats des tours jumelles le 11 Septembre 2001 sont autant de points de ruptures. Les *Congressional Joint Inquiries*²⁹, de nature publique, contribuent ainsi à l'efficacité des activités de renseignement en enquêtant sur les failles des dispositifs pour prévenir de futurs échecs, mais également à la culture d'ouverture et la transparence. Ensuite, les différentes accusations à l'encontre des services de renseignement américains (scandale du Watergate, *Covert Action* de la CIA en Amérique Latine, etc.) donnent un élan remarquable à leur développement, mais aussi à leur ouverture. Ces scandales s'accompagnent régulièrement de *leaks*³⁰ d'informations classifiées qui, s'ils ternissent souvent l'image d'une institution moralement connotée, participent eux-aussi à la large distribution de ressources utiles à la recherche académique. On pense notamment au site *Wikileaks* de Julian Assange, ou plus récemment, l'affaire *Edward Snowden*. Enfin, de nombreuses initiatives politiques mettent à disposition d'importantes sources d'informations, de manière à favoriser la transparence de la prise de décision et à développer le contrôle du politique sur les services de renseignement³¹.

Conséquences de l'ouverture considérable de l'information, la recherche et l'enseignement dans le domaine du renseignement occupent depuis moins d'une cinquantaine d'année une place de plus en plus grande. Le monde universitaire américain se situe à la fin du continuum « pouvoir politique – communauté du renseignement » : il forme les futurs professionnels au sein de formations spécialisées dans les plus prestigieuses universités (notamment Harvard et Princeton), et produit des analyses prolifiques utiles à la recherche mais également à destination de ces mêmes professionnels dans l'exercice de leurs activités. En parallèle au monde universitaire, l'activité des *Think tanks* et des associations de professionnels produit un savoir exhaustif. Enfin, l'un des plus prolifiques producteurs de savoir sur le domaine du renseignement reste le gouvernement fédéral lui-même : une politique de

²⁹ Enquêtes dans les profondeurs du système de renseignement américain par des commissions constituées de membres du Congrès, avec pour objectif la mise en lumière des carences et des responsabilités à la suite d'un échec notable. Peuvent être citées, entre autres, la dizaine d'enquêtes effectuée à l'encontre de la communauté du Renseignement à la suite de l'attaque sur Pearl Harbor.

³⁰ Fuite d'informations confidentielles, volontaire ou involontaire, par des sources anonymes à l'intérieur de la communauté, des *hackers* ou autres lanceurs d'alerte.

³¹ James J. WIRTZ parle d'*intelligence oversight* et *accountability*.

déclassification radicale permet la diffusion de quantités de documents au sein de l'U.S *National Archives and Records Administration*³² ou encore des *National Security Archives*³³, en adéquation avec le *Freedom Information Act (FOIA)*. Le site internet même de la CIA³⁴ (ainsi que ceux de l'ensembles des structures participant de la sécurité nationale) est une mine d'informations brutes et un lieu incontournable de publications scientifiques majeures (à la fois internes à la Centrale, mais également extérieures). L'administration fédérale américaine est donc la première contributrice aux *Intelligences Studies*.

3.2 En France, vers l'embryon d'une école du renseignement ?

Le constat en France est sévère : « *Alors que la publication devenue « industrielle » de recueils et de manuels sur les études du renseignement (Intelligence Studies) démontre l'arrivée à maturité des études sur le renseignement au sein de la science politique internationale, la recherche universitaire sur le sujet demeure en France au stade de l'émergence.* »³⁵. Le développement timide de la recherche sur le sujet est d'autant plus paradoxal que la France est un des rares pays à disposer d'un éventail opérationnel complet, comprenant des services de renseignement extérieurs et intérieurs, ainsi qu'une spécialisation de son armée dans le renseignement militaire, dotés des technologies les plus avancées dans le domaine. Le Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CF2R), un des principaux contributeurs à l'émergence d'une culture française de la recherche dans le renseignement, s'étonne ainsi du fossé considérable séparant la France et le Royaume-Uni : Bien qu'ils possèdent un dispositif opérationnel de même stature, la recherche britannique dans le renseignement s'apparente à une *success story*³⁶ depuis une vingtaine d'années, alors que seuls quelques balbutiements apparaissent de l'autre côté de la Manche. Les raisons de cette différence ont par ailleurs pour origine le marché universitaire en lui-

³² Voir <https://www.archives.gov/>, consulté le 30 Novembre 2016.

³³ Voir <http://nsarchive.gwu.edu/>, consulté le 30 Novembre 2016.

³⁴ Voir <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/index.html>, consulté le 30 Novembre 2016.

³⁵ IRONDELLE Bastien, CHOPIN Olivier, « Comparaison franco-britannique de la recherche sur les services de renseignement », *Criminologie*, Vol. XLVI, n°2, 2013, pp. 15-42.

³⁶ MASSON Michel, WARUSFEL Bertrand, ARBOIT Gérald, *et alii* (sous la direction de ARBOIT Gérald), *Pour une école française du renseignement*, Paris : CF2R, Ellipses, 2014, 236p.

même, mais sont avant tout les stigmates d'une défiance du politique et de la culture française³⁷.

Nous le verrons par la suite, le renseignement en tant qu'activité professionnelle parvient à regagner peu à peu ses lettres de noblesses. Les attaques terroristes de 2015, ayant profondément secouées la population et la classe politique française, ne font qu'encourager la volonté politique récente de l'afficher comme priorité stratégique³⁸. Néanmoins, la recherche universitaire sur le renseignement ne jouit pas des mêmes privilèges.

On ne peut décemment s'intéresser à la recherche universitaire dans ce domaine si particulier sans mentionner la contribution de l'Amiral Pierre Lacoste. Militaire de carrière, directeur de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE 1982-1985), il a été aussi le plus fervent défenseur du développement de la réflexion et de la recherche française, dans un domaine qui pourtant ne lui a été que tardivement révélé³⁹. Le séminaire qu'il ouvre en 1995 à Marne-la-Vallée est la première de nombreuses initiatives visant à promouvoir la création d'une véritable « école française du Renseignement ». Cependant, il est difficile d'apprécier une véritable origine dans le sens où, bien qu'une culture de recherche du renseignement semblable aux *Intelligence Studies* n'a jamais vu le jour, de nombreuses initiatives individuelles furent rédigées dès les années 80. Aux milieux des années 90, l'une des contributions les plus notables est sans doute l'anthologie de l'historien Alan Dewerpe, *Espion*. Elle constitue la première pierre d'une approche historique du renseignement. En parallèle des efforts de l'Amiral Lacoste, l'approche juridique et d'histoire institutionnelle sur laquelle se concentre Bertrand Warusfel développe les axes de recherche, notamment autour de la thématique du « Secret d'État ».

Si le corpus s'est considérablement densifié, il n'existe toujours pas en France de formations spécialisées visant à développer des compétences propres à l'exercice des activités professionnelles du renseignement. Néanmoins, les initiatives de

³⁷ Cette défiance culturelle et politique à l'égard du Renseignement fait l'objet de plus amples explications dans la suite de cette étude.

³⁸ En 2008, le Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale consacrait le Renseignement comme « priorité stratégique ». Ce sacre a notamment participé de l'élan considérable de rationalisation du dispositif français, comme il en sera question par la suite dans cette étude.

³⁹ LACOSTE Pierre, *Un Amiral au secret*, Flammarion, 1997, 220p.

quelques chercheurs⁴⁰ ont permis le développement de modules spécialisés à l'intérieur de formations en Sciences Politiques ou en Affaires Internationales. Des séminaires se poursuivent au sein des Masters en Affaires Internationales et Sécurité des Instituts d'Étude Politique (IEP), et des modules sont intégrés au programme de l'École Nationale d'Administration (ENA), afin de sensibiliser les futurs fonctionnaires à la question fondamentale du renseignement. Dans une approche plus fonctionnaliste, les formations des officiers de carrière (école militaire Saint-Cyr Coëtquidan) et généraux (Collège Interarmées de Défense) comprennent une dimension renseignement militaire qui n'est pas à négliger.

Il n'est pas possible actuellement d'appréhender un véritable champ d'étude dédié au renseignement dans la recherche française, mais il est visible que depuis quelques années de plus en plus de chercheurs s'intéressent à ce domaine longtemps dénigré, dans une dynamique interdisciplinaire.

3.3 L'exception de l'intelligence économique.

Le précédent constat nécessite cependant d'être nuancé. Un champ très spécifique du renseignement (dans son acceptation la plus générale) fait l'objet d'un intérêt prononcé en France : l'Intelligence Économique. Dans un entretien⁴¹ avec la géopolitologue Béatrice Giblin, l'ancien directeur de la DST⁴² Rémy Pautrat explique très succinctement le concept d'Intelligence économique : *« L'intelligence économique consiste à rechercher les informations utiles aux acteurs économiques, donc à les collecter, puis à les traiter et les diffuser. Il ne faut pas confondre avec l'espionnage industriel puisqu'elle se fait ouvertement et utilise des sources et des moyens légaux. Il y a donc une fonction de veille afin de repérer les informations stratégiques et une fonction de protection de l'information afin de préserver les secrets*

⁴⁰ On pense notamment à quelques chercheurs français incontournables (car peu nombreux) comme Olivier Forcade, Sébastien Laurent ou encore Bertrand Warusfel. Il est intéressant également de noter qu'un nombre conséquent de professionnels de la vie politique ou des forces armées se penchent également sur la question, en partenariat avec les universitaires : On mentionnera entre autres le Général Michel Masson, le Haut-Fonctionnaire Yves Bonnet ou encore l'immanquable Amiral Pierre Lacoste.

⁴¹ GIBLIN Béatrice, PAUTRAT Rémy, « L'intelligence économique : un enjeu de première importance toujours sous-estimé », *Hérodote*, n°140, 2011/1, pp. 151-156.

⁴² La Direction de la Surveillance du Territoire était un service de renseignement affilié au Ministère de l'Intérieur. Après la fusion en 2008 avec la Direction Centrale des Renseignements Généraux, la DST prend le nom de DCRI, puis en 2014 de l'actuelle DGSI (Direction Générale de la Sécurité Intérieure).

de fabrication. ». La principale différence entre le renseignement qu'on qualifierait « d'étatique » et l'intelligence économique réside donc dans le fait que la dernière s'intéresse au milieu de l'entreprise (et donc au secteur privé) et produit du savoir à partir de données ouvertes et légales (à la différence de la dimension clandestine du renseignement exercé par l'État). Les deux concepts divergent également dans leurs finalités : le renseignement classique vise à préserver l'intérêt collectif/général au sein d'un État, alors que l'intelligence économique participe à la compétitivité des entreprises et aux marchés concurrentiels. Cela étant, tant dans l'exercice que dans les processus s'y déroulant, *« le renseignement et l'intelligence économique ont beaucoup de points communs [...] le processus de renseignement comme celui de la veille ressemble à la recherche de l'or : tous deux ont pour but d'extraire de la matière précieuse d'une énorme masse informe d'informations »*⁴³. Souhaitant couper court aux débats d'ordre sémantique quant à l'utilisation du terme « intelligence », Francis Beau propose le concept de renseignement d'entreprise⁴⁴, de manière à qualifier la fonction par rapport au client auquel le renseignement est destiné (ici une entreprise). Son insistance sur cette formulation est d'autant plus grande qu'il souhaite faire une nette distinction entre la notion de renseignement d'entreprise (l'activité) et l'intelligence économique, qu'il définit en s'inspirant du rapport parlementaire de Bernard Carayon : *« L'intelligence économique désigne une politique publique [...] impliquant les entreprises et les universités dans le cadre d'un partenariat public-privé. »*.

Force est de constater que les nombreux points communs entre le renseignement et l'intelligence économique n'aident pas nécessairement à développer une culture de recherche substantielle dans les deux domaines : Si les études sur le renseignement sont au stade de l'émergence, le champ de l'intelligence économique est quant à lui en plein essor, en témoigne l'éventail sans cesse plus large des offres de formations universitaires et professionnelles⁴⁵.

⁴³ Claude REVEL, « L'appréhension du renseignement par l'intelligence économique », sous la direction de Gérald ARBOIT, *op.cit.*, pp. 123-127.

⁴⁴ BEAU Francis, « Culture du renseignement et théories de la connaissance », *Revue Internationale d'intelligence économique*, Vol II, 2010/1, pp. 161-190.

⁴⁵ Si l'offre universitaire est conséquente, on retiendra surtout l'immanquable École de Guerre Économique, référence française en la matière et principale moteur de la recherche en Intelligence économique.

En somme, le renseignement est un objet multidisciplinaire qui intéresse à la fois les sciences politiques, la géopolitique, le droit, les sciences de la gestion et des organisations ou encore l'histoire, à travers le prisme de la sécurité nationale (si toutefois nous limitons notre approche au renseignement « étatique »). Bien que la recherche française soit restée au stade de l'émergence, il convient d'en apprécier les premiers fruits. La multiplication des écrits de diverses natures, l'activité prolifique du CF2R (notamment, mais pas uniquement) et l'apparition progressive de modules intégrés à des formations universitaires (notamment de niveau Master) laissent espérer le développement de ce que l'Amiral Lacoste appelle de ses vœux : Une école française du renseignement. En 1995 lors de son premier séminaire, il se hasarde à proposer onze axes de recherche qu'il juge pertinent d'explorer pour qui s'intéresse à une approche scientifique de ce domaine essentiel de l'action de l'État :

- Élaboration et prise de décision
- Approche méthodologique du renseignement
- Fonctionnement interne des Services Secrets
- Intelligence économique
- Traitement et guerre de l'information
- Criminalité et ordre public
- Éthique et déontologie
- Libertés civiles
- Journalisme d'investigation
- Culture
- Documentation

Cependant, le principal obstacle à l'émergence de cette école reste la nécessaire collaboration avec les pouvoirs publics français, et la constitution d'une véritable culture du renseignement⁴⁶. Ceux-ci permettraient de renforcer les efforts récents dans l'établissement de rapports de confiance et d'efficience entre le milieu du

⁴⁶ On entendra par la notion de « culture du renseignement » le rapport qu'entretient la collectivité nationale avec le renseignement, dans sa plus large approche. Éric Dénécé et Gérald Arboit, dans un rapport de recherche du CF2R (2008) portant sur les études consacrées au Renseignement en France, souhaitent étendre le paradigme à l'ensemble des thèmes de la « guerre secrète » : « *l'ensemble des domaines dits de « la guerre secrète », qu'il s'agisse de se renseigner, d'agir ou d'influencer : renseignement et contre-espionnage, actions clandestines et opérations spéciales, interceptions et décryptement, guerre psychologique et mystification.* »

renseignement et le politique, et de se défaire des poncifs propres aux représentations littéraires et cinématographiques de « l'espionnage », obstacles à une approche scientifique.

Claude Faure propose enfin⁴⁷ de « soumettre aux responsables compétents, un certain nombre de propositions élaborées par un groupe de réflexion [...] », lesquelles comporteraient entre autres la mise en place d'un bureau sous l'autorité du Premier Ministre chargé de traiter des questions liées aux études sur le renseignement, l'élaboration de mesures visant à promouvoir la recherche, les liens entre les universitaires et les praticiens ou encore la mise en place d'un centre de documentation spécialisé.

B. Le renseignement en France, cultures et structures.

1. La culture française du renseignement : de la défiance à la consécration.

1.1 Sujet d'une défiance politique et parent pauvre de la sécurité.

« Il est aisé de comprendre que leurs activités sont par nature entourées de confidentialité et de mystère : ils [les services de renseignement] sont l'incarnation par excellence du secret d'État ; ils sont donc régulièrement accusés d'être des entités échappant même au contrôle de la chose publique. »⁴⁸. Cette vision chère aux adhérents des théories conspirationnistes n'est peut-être pas partagée par l'ensemble de la classe politique française, mais toujours est-il que les rapports qu'entretiennent les élites avec les services de renseignement sont empreints de défiance, tant l'image que ces derniers projettent renvoie à « de noirs desseins et à une logique non démocratique ou non républicaine »⁴⁹.

⁴⁷ Michel MASSON, Bertrand WARUSFEL, Gérald ARBOIT, *et alii* (sous la direction de Gérald ARBOIT), *op.cit.*, p. 208.

⁴⁸ PECH Yannick, « Le poids des dispositifs et cultures de renseignement dans la formulation de la politique étrangère. Approche comparée des cas américains et français », *Institut de Stratégie Comparée*, n°105, 2014/1, pp. 105-129.

⁴⁹ *Ibidem*.

Ce prisme péjoratif prend ses racines dans le patrimoine historique national⁵⁰ : l’Affaire Dreyfus, les délations de nationaux à l’occupant nazi, les manœuvres supposées retors des Anglais lors de la bataille d’Azincourt sont autant de traumatismes culturels nourrissant la méfiance d’un imaginaire populaire et politique. Père d’une approche historique du renseignement, Alain Dewerpe explique que le peuple français est culturellement tourné vers l’intérieur, et n’est guère adepte des stratégies indirectes et des subterfuges, y préférant la droiture, l’honneur et la gloire des batailles rangées et des charges héroïques, avec le succès relatif qu’on lui connaît.

Yannich Pech parle ainsi d’un « verrouillage intellectuel » de la classe politique autour du Secret d’État et des services : Aux États-Unis, le renseignement est consubstantiel à la nature de l’État et les services jouissent d’une bonne réputation, et leur importance n’est plus à prouver. En France, la classe politique a longtemps renâclé à s’en servir, ou à reconnaître qu’elle s’en sert.

Plus largement, le CF2R présentait, dans un rapport de recherche daté de 2013⁵¹, le renseignement comme une « dimension manquante de l’Histoire contemporaine » française. En trois points, la critique associait l’incompréhension des historiens pour leur objet, une présentation médiatique caricaturale et l’ample déficit culturel appréhendé plus haut.

Incompréhension des historiens d’abord car le renseignement a été tardivement ajouté à l’éventail des thèmes de recherches universitaires, mais également du fait d’une maladive tendance à associer cet objet à l’espionnage et à l’information, et d’en ignorer les subtilités.

Une présentation médiatique caricaturale ensuite car l’idée générale que véhicule le terme « renseignement » renvoie tantôt aux sombres cabales politiques, tantôt aux romans populaires de John le Carré et au *smoking* cintré d’un *espion aux services de sa Majesté*. De fait, la nature même du renseignement participe à la diffusion des idées fausses : un travail bien réalisé par les services spécialisés n’a aucunement vocation à faire les gros titres des médias, aucun engouement populaire n’est de mise car la profession est confidentielle. À l’inverse, les déboires et failles de ces mêmes services sont immédiatement pointés du doigt avec la plus grande

⁵⁰ DEWERPE Alain, *Une anthropologie historique du secret d’État contemporain*, Paris, Gallimard, 1994, 478p.

⁵¹ ARBOIT Gérard, *Le renseignement, dimension manquante de l’histoire contemporaine de la France*, Paris : CF2R, Rapport de Recherche, n°9, 2013, 75p.

véhémence : le 10 Juillet 1985⁵², un photographe meurt à bord du navire Green Peace *Rainbow Warrior* dans le port d'Auckland. Deux jours plus tard, la police néo-zélandaise interpelle les époux « Turenge », un couple de touristes suisses. Dans le même temps, un avis de recherche international est lancé à l'encontre de l'équipage d'un voilier de plaisance, l'*Ouvéa*. Le scandale éclate alors dans la presse mondiale : les époux Turenge sont en réalité deux officiers de la DGSE, Dominique Prieur et Alain Maffart, et l'équipage de l'*Ouvéa* trois sous-officiers. Le 10 juillet 1985, deux nageurs de combat du service « Action » déposaient chacun une charge explosive sur le navire écologique pour l'empêcher d'entraver les essais nucléaires français au large de Mururoa, entraînant la mort d'un innocent. C'est le Ministre de la Défense du Gouvernement Fabius, Charles Hernu, qui prend la responsabilité du désastre. Ironie du sort, l'opération qui avait pour vocation d'empêcher Green Peace de saboter une démonstration de puissance et de technique de la République Française s'est transformée en un formidable désaveu d'une de ses plus importantes composantes.

L'affaire *Rainbow Warrior* n'est qu'un exemple parmi l'ensemble de scandales impliquant les services secrets, au côté des affaires « Ben Barka » ou encore *Clearstream*.

Le défunt Michel Rocard, dans un entretien avec Franck Bulinge parle quant à lui « *d'indifférence combinée avec du mépris* »⁵³. Pour cause, à l'époque où il siège à Matignon, l'ancien Premier Ministre du Président François Mitterrand, en compagnie du Ministre de la Défense de l'époque Pierre Joxe, est l'unique fer de lance de la restructuration des services. Sébastien Laurent et Olivier Forcade en parleront comme du « printemps du renseignement ». Il s'agit aussi de l'impulsion décisive vers une véritable reconnaissance de cette fonction renseignement souvent dénigrée, car méconnue.

Le renseignement a pour longtemps représenté « *le parent pauvre de la sécurité* »⁵⁴, et sa reconnaissance en tant que priorité stratégique découle d'un processus vieux de plusieurs décennies. Dans les années 30 déjà, le Président du Conseil Léon Blum instituait une commission interministérielle du Renseignement

⁵² Pierre Lacoste, *Un Amiral au Secret*, op.cit., p. 145.

⁵³ ROCARD Michel, propos recueillis par Franck Bulinge, « Il y a un manque de culture politique en France sur le Renseignement », entretien inédit, *Hermès, La Revue*, 2016/3, n°76, pp. 44-49.

⁵⁴ TRONQUOY Philippe, « États et Sécurité », *Cahiers Français*, 2011, n°360, pp. 43-48.

autour de la notion de Sécurité Nationale. La fulgurance de l'invasion par la Wehrmacht témoigne cependant du manque d'efficacité des moyens de l'époque, et il faut attendre l'aura de la Résistance et 1944 pour qu'un outil pertinent puisse se développer. Des moyens importants sont mis à la disposition de la DST (Direction de la Sûreté du Territoire) et plus tard en 1946 du SDECE (Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage). Plusieurs succès retentissants, tels l'Affaire Farewell, participent du développement de moyens adaptés aux ambitions et au rôle que la France entend jouer sur la scène internationale.

Cependant, les années 90 et la Guerre du Golfe mettent en lumière les faiblesses des services français et surtout leur dépendance aux structures étrangères. Le Printemps du Renseignement Rocard/Joxe entend donc donner un élan exponentiel de modernisation et de restructuration : La DGSE, qui avait remplacé le SDECE en 1982, se métamorphose et se dote des outils les plus perfectionnés et de budgets gonflés, la Direction du Renseignement Militaire est instituée, et les Comités Interministériels du Renseignement, qui siégeaient depuis plus de quinze ans dans les limbes de l'histoire administrative sont réhabilités.

La conjoncture internationale entraîne également une brutale modification des priorités stratégiques des services : au cours de la Guerre Froide, une grande partie des moyens et des hommes se focalise sur le contre-espionnage et la surveillance de l'URSS. À partir de 1970, et jusqu'aux attentats du 11 septembre 2001, la mutation des services entend répondre à la menace terroriste grandissante. De danger reconnu, le terrorisme international devient « priorité absolue » de la Sécurité Intérieure à l'occasion de la parution en février 2006 du « Livre Blanc de la Sécurité Intérieure face au terrorisme » sous l'impulsion de Dominique de Villepin.

1.2 Le Livre Blanc : vers une consécration du renseignement ?

Fruit d'une évolution incrémentale longue de près de 70 ans, la consécration du renseignement en tant que priorité stratégique est complète en juin 2008, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, lorsque qu'est publié le Livre Blanc de la Défense et de la Sécurité Nationale. Document phare de la politique de Défense, cet opus entend

définir la Stratégie de Sécurité Nationale qui « *a pour objectif de parer aux risques ou menaces susceptibles de porter atteinte à la vie de la Nation* »⁵⁵.

Alors que l'opus de 1972 se concentrait sur la dissuasion et que celui de 1994 priorisait la projection et l'action à distance du territoire national, le Livre Blanc 2008 entend créer « *un équilibre nouveau entre cinq grandes fonctions* », au premier rang desquelles la fonction *Connaissance et Anticipation*.

Au cœur de la première dimension, la *Prévention* a pour objectif « *d'empêcher ou de limiter l'apparition de menaces ou de guerres susceptibles de viser la France* », la *Dissuasion* quant à elle cherche à faire comprendre à tout un chacun qu'il est impossible de « *porter atteinte aux intérêts vitaux de la Nation sans s'exposer à des risques pour lui inacceptables* ».

La *Protection* vise à « *assurer sur le territoire national la sécurité des citoyens, de la société et de la vie économique* », tandis que l'*Intervention* se veut l'assurance d'une « *capacité d'adaptation et de mobilité nécessaires à toute stratégie de défense dans le monde du XXIème siècle* ».

Enfin, la fonction *Connaissance et Anticipation* doit représenter la première ligne de défense, en cela qu'elle permet « *de comprendre les évolutions internationales, de préparer et d'orienter les moyens de la Défense et de la Sécurité Intérieure* ». Éclairer les responsables politiques pour leur permettre une prise de décision souveraine, orienter les responsables militaires dans la définition et l'application de la stratégie et fournir à la France la clé de son autonomie stratégique doivent « *faire l'objet d'un effort significatif et prioritaire, qui irrigue l'ensemble des actions des pouvoirs publics, civils et militaires* ».

Il est intéressant de noter dans cet ouvrage à quel point le champ lexical employé à la mention de la fonction *Connaissance et Anticipation* renvoie à l'idée d'une ressource vitale, nécessaire au bon fonctionnement d'un organisme. On y associera donc sans mal l'analogie du sang circulant dans le corps humain avec l'idée du renseignement comme ressource nécessaire au bon fonctionnement de l'État et des moyens de la Défense.

Le Livre Blanc de la Défense et de la Sécurité 2013, parue au cours des premiers mois de la présidence de François Hollande, n'implique guère de changement

⁵⁵ MALLET Jean-Claude, *Défense et Sécurité nationale : le Livre Blanc 2008*, Paris : Odile Jacob, La Documentation Française, 2008, 402p.

radical à cet égard. Au contraire, il est déclaré et répété que les cinq grandes fonctions stratégiques susmentionnées ont toujours cours, et qu'elles ne sauraient exister et agir ensemble avec cohérence sans un effort accru de la fonction *Connaissance et Anticipation*.

L'intention est donc de renforcer les efforts entrepris en ce qui concernent les capacités et la cohérence⁵⁶ des structures participant à cette fonction, de « *systématiser le principe de mutualisation entre services [...] le renseignement intérieur fera l'objet d'une attention particulière. L'accroissement des moyens que la Nation consacre au renseignement s'accompagnera [...] d'un renforcement des capacités de pilotage stratégique et d'évaluation de l'exécutif [...] ainsi que de l'extension du rôle de la délégation parlementaire au renseignement...* »⁵⁷.

Il paraît donc évident que l'élan imprimé à l'initiative Rocard/Joxe ait pu porter ses fruits. Les services ont progressivement joui d'une notoriété grandissante et d'un effort flagrant de reconnaissance politique, permettant la constitution d'une véritable structure pérenne et efficiente, bénéficiant d'une modernisation progressive et de budgets croissants.

Cependant, la dernière étape de rationalisation « *d'un des investissements les plus rentables de l'État* »⁵⁸, à savoir la constitution d'une base légale et éthique afin d'associer à la Raison d'État les exigences démocratiques, prend place dans les circonstances les plus malheureuses : en janvier 2015, les banderoles endeuillées « *Nous sommes Charlie* » fleurissent, précédant de quelques mois la Loi n°2015-912 du 24 Juillet, dite « *relative au Renseignement* »⁵⁹. L'effort accru des services de renseignement et de sécurité en matière de menace terroriste ne paraît que plus pertinent, alors qu'en novembre 2015, une fusillade d'une violence inouïe plonge le pays au cœur d'une crise inédite de sécurité. Enfin, le 14 juillet 2016, jour de la fête nationale, un poids lourd franchit à toute allure les sécurités inadaptées des célébrations sur la Promenade des Anglais, à Nice, provoquant la mort de plus de 80

⁵⁶ Les mesures précises et les évolutions attendues qu'ont engendré cette reconnaissance du Renseignement en tant que priorité stratégique au titre de la fonction *Connaissance et Anticipation* feront l'objet de commentaires plus détaillés au cours de cette étude.

⁵⁷ GUEHENNO Jean-Marie, *Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale 2013*, Paris : la Documentation Française, 2013, 160p.

⁵⁸ Michel Rocard, « Pour une politique de Renseignement », *Le Figaro*, 7 Mars 2008.

⁵⁹ « Loi n°2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement », JORF n°0171, 26 juillet 2015.

personnes et des centaines de blessés. Alors que la sécurité des citoyens est gravement compromise au cœur même du territoire, le renseignement apparaît – est-il vraiment besoin de le préciser ? – comme une des fonctions les plus vitales de l’État.

2. Structure de l’institution : la Communauté française du renseignement.

2.1 La Communauté française du renseignement.

Lorsqu’il est fait mention des services de renseignement français, force est de constater qu’il est presque toujours exclusivement question de la DGSE et de la DGSI, notamment dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. À l’instar de l’*Intelligence Community* où la CIA et la NSA tiennent la dragée haute avec le FBI, les deux acteurs français sont les plus connues du grand public, toute proportion gardée. Ils ne constituent cependant pas à eux seuls la Communauté française du renseignement.

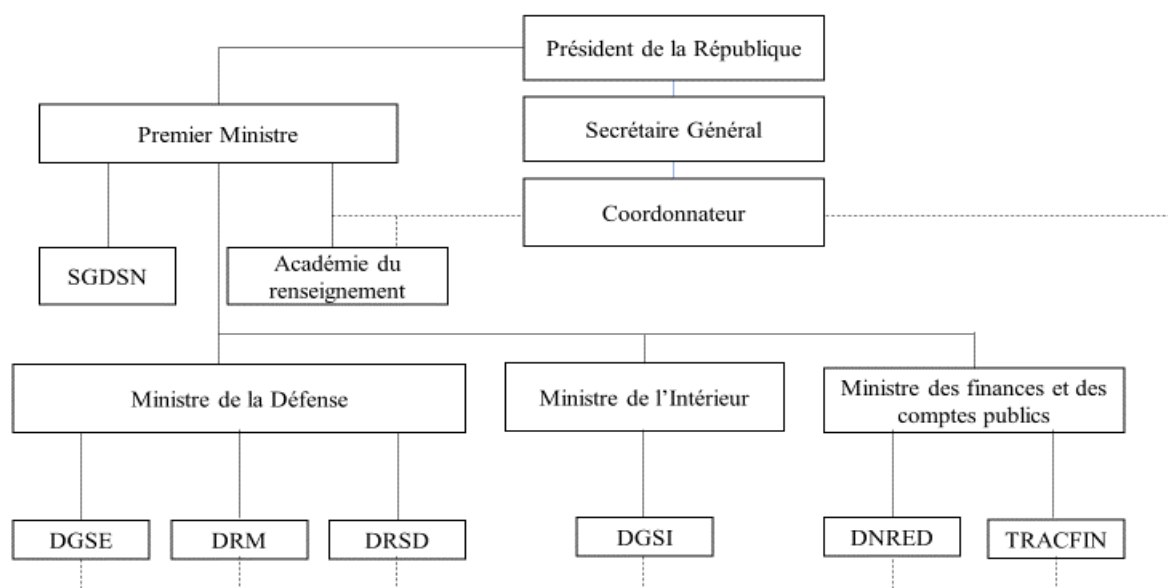


Figure 2: La Communauté Française du Renseignement (Voir <http://www.academie-renseignement.gouv.fr/communaute.html>, consulté le 09 février 2017)

Lorsque le Livre Blanc 2008 est publié, le renseignement est consacré en tant que priorité stratégique au titre de la fonction « *Connaissance et Anticipation* », et un rôle central lui est conféré. Si la notion de « communauté du renseignement »

n'apparaît pas formellement⁶⁰, à tout le moins les services qui la composent sont d'ores et déjà établis dans cet ouvrage au sein de deux catégories : les services dits « à compétence générale » et ceux « spécialisés »⁶¹.

Les premiers concentrent l'essentiel des effectifs, moyens techniques et budgets : la DGSE est chargée de la recherche et de l'exploitation du renseignement à l'extérieur du territoire national tandis que la DGSI⁶² concentre ses activités de renseignement et ses fonctions de police judiciaire à l'intérieur des frontières.

La Direction du Renseignement Militaire (DRM), la Direction du Renseignement et de la Sécurité de la Défense (DRSD), la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes douanières (DNRED) et le service « Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins » (TRACFIN) constituent les services à compétence spécialisée.

Il est adjoint dès 2008 à cette nouvelle structure institutionnelle un Coordonnateur National du Renseignement et une Académie du Renseignement exerçant des activités spécifiques au cœur du dispositif.

Cet ensemble permet une approche précise des services appelés à bénéficier d'un régime et de procédures dérogatoires. Les dernières itérations du Livre Blanc – l'opus de 2008 et celui de 2013 - ont vocation à décrire et à justifier les objectifs et les évolutions attendues dans leur domaine d'activité, mais ne servent en aucun cas de base légale.

2.2 Services à compétence générale, services spécialisés, un panorama du renseignement français.

Pour en revenir au panorama du renseignement en France, il semble pertinent d'apporter quelques précisions substantielles à la -très succincte- présentation précédente.

⁶⁰ Le terme n'apparaît pas avant la promulgation du décret du 24 décembre 2009 relatif au Conseil de Défense et de Sécurité Nationale et au Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité Nationale, et son cadre détaillé est l'objet du décret du 12 mai 2014 portant désignation des services spécialisés du Renseignement.

⁶¹ La structure, l'organisation et les missions des services faisant partie de ladite communauté font par ailleurs l'objet d'un développement exhaustif.

⁶² En 2008 a lieu une réforme fondamentale de la Sécurité Intérieure par la fusion de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) et de la Direction Centrale des Renseignements Généraux (DCRG) au sein d'un même service, la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI). À celle-ci succède l'actuelle DGSI, créée par le décret du 30 Avril 2014.

2.2.1 La DGSE.

Succédant au Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage (SDECE), l'actuelle DGSE reprend le flambeau du renseignement extérieur en avril 1982. Sous la direction de Bernard Bajolet depuis 2013, 6000 personnes, dont 37% de militaires, contribuent chaque jour à son fonctionnement. Créée par le décret précédemment mentionné, transposé ensuite dans les articles D.3126-1 à D.3126-4 du Code de la Défense, la DGSE est un service de renseignement extérieur sous la tutelle directe du Ministère de la Défense, et concentre presque exclusivement ses activités hors des frontières nationales.

Comme son nom l'indique, c'est une structure multiple composée de plusieurs directions sous l'autorité du Directeur Général.

La direction de l'Administration est chargée des missions d'administration générale pour l'ensemble du dispositif et la direction des Opérations participe à la collecte du renseignement et est susceptible d'effectuer toute action confiée par les plus hautes autorités de l'État dans le cadre de ses attributions.

En parallèle, la direction du Renseignement recherche et exploite toute information intéressant la sécurité de la France. Elle détecte et entrave les activités d'espionnage dirigées depuis l'extérieur, à l'instar de la direction Technique, dont les activités de collecte et d'exploitation sont limitées au champ technique.

Enfin, la direction de la Stratégie se charge de la transmission et du suivi auprès des interlocuteurs de la DGSE, ainsi que de l'animation et de l'évaluation de la production de renseignement. Elle exerce également une fonction prospective, et dirige les services de liaisons avec les homologues étrangers et l'ensemble de la communauté.

Par son mode de fonctionnement intégré, elle est l'un des rares services au monde à maîtriser la totalité des modes de collecte d'informations, qu'elles soient ouvertes ou fermées, afin de les intégrer dans le fameux cycle. Elle exerce son mandat dans la confidentialité, voire la clandestinité, et permet le maintien d'une présence notamment lorsque les canaux traditionnels sont inopérants ou insuffisants. La DGSE dispose d'une capacité d'entrave et d'action clandestine, et exerce ponctuellement ses activités en collaboration avec d'autres services, français ou étrangers. Son

organisation interne est fixée par l'arrêté du 10 mars 2015⁶³, et l'ensemble de son action tombe désormais sous l'autorité de la « Loi Renseignement » et du Code de la Défense.

Son rôle et ses effectifs sont assez semblables à ceux de ses homologues britanniques et allemands de la *Military Intelligence Section 6* (MI6) et du *Bundesnachrichtendienst* (BND) mais sans commune mesure avec la CIA/NSA. Les services extérieurs américains comptabilisent à eux seuls plus de 60000 personnes.

Si l'on se réfère aux modèles théoriques de renseignement introduits dans les premières pages de cette étude, la DGSE pourrait se comprendre dans la logique du *modèle militaire*. En effet, la récurrence des pratiques clandestines l'exclut *de facto* du *modèle diplomatique*, et la composition de ses effectifs et ses modes de fonctionnement ne correspondent en aucun cas à ce que François Thual considère comme participant d'un *modèle policier* du renseignement. Lequel pourrait néanmoins correspondre si d'aventure l'on s'intéresse à la DGSi.

2.2.2 la DGSi.

Celle-ci est composée de 3200 personnes (dont 95% de policiers ou de personnel administratif affecté dans le périmètre police) et concentre son action sur l'intérieur du territoire français. Elle est le fruit de transformations et de fusions successives à l'origine desquelles on retrouve la DST, créée en 1944, et la DCRG, présente depuis 1907. Elle remplace depuis 2014 la DCRI dans l'objectif d'élargir son spectre d'emploi et de se doter d'une autonomie de gestion.

Bien qu'elle exerce son mandat sur un territoire immensément plus exigu que celui de son homologue du renseignement extérieur, ses missions n'en restent pas moins variées. La connaissance, la prévention et la répression de toute activité susceptible de porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation constituent sa raison d'être, qu'il s'agisse de forfaits perpétrés par des individus lambda ou d'actions « *inspirées, engagées ou soutenues par des puissances ou des organisations étrangères* »⁶⁴. Elle dispose d'une capacité de collecte humaine et technique, produit

⁶³ « Arrêté du 10 mars 2015 portant organisation de la direction générale de la sécurité extérieure », JORF n°0067, 20 mars 2015.

⁶⁴ Voir <http://www.academie-renseignement.gouv.fr/dgsi.html>, consulté le 09 février 2017.

des renseignements élaborés et articule par extension les missions suivantes, au titre de ses compétences de police judiciaire :

En prenant connaissance et en agissant en réaction à toute menace qui résulte de l'activité de services étrangers, qu'il s'agisse d'espionnage, de sabotage ou de subversion, elle est le premier acteur du contre-espionnage en France.

Elle exerce également son mandat dans le domaine de la contre-ingérence économique par la préservation du patrimoine économique, scientifique et technologique français. Également, en collaboration et coopération avec le secteur industriel, elle agit contre la prolifération des armes nucléaires, des technologies balistiques, et des dispositifs chimiques ou bactériologiques.

La cybercriminalité, qu'on résumerait très succinctement comme les menaces ayant pour support ou pour vecteur les technologies de l'information et de la communication, est également un de ses domaines d'investigation.

Enfin, la lutte contre le terrorisme représente désormais une part grandissante de son quotidien. Si le terrorisme et l'extrémisme violent ne datent pas d'hier, leur prégnance a rarement été aussi manifeste dans le paysage sécuritaire français. Ses capacités de collecte du renseignement et d'investigation la place donc au premier rang du dispositif de détection, de surveillance et d'interpellation des individus et groupes représentant une menace.

La DGSI est un service civil de renseignement. Par conséquent, le statut des employés et fonctionnaires, ainsi que la nature de leur activité relèvent des procédures pénales applicables à la police, et donc du Code Pénal. Cependant, la DGSI est un service spécialisé faisant partie intégrante de la Communauté du Renseignement. À ce titre, elle est essentiellement assujettie à la Loi Renseignement et au Code de la Sécurité Intérieur, et dispose donc d'un régime et de procédures dérogatoires.

2.2.3 La DRM et la DRSD.

Concentrant également une part significative des effectifs et du budget de la communauté du renseignement, la DRM est quant à elle un service particulier, qui fera l'objet d'un large développement au cours du troisième chapitre.

À ce stade de la réflexion, la définition du renseignement militaire introduite par Joseph Henrotin⁶⁵ à l'occasion d'un *Focus Stratégique* de l'IFRI est suffisante : « nous l'entendons comme un processus de collecte, d'analyse, de dissémination et d'exploitation de l'information d'origine et d'intérêt militaire, plus particulièrement dans le contexte de la conduite des opérations ». Par définition, la DRM s'apparente au modèle militaire de renseignement. Sa spécificité vis-à-vis de son homologue de la sécurité extérieure réside dans le produit de son activité de renseignement, la finalité de ses missions ainsi que son cadre. La particularité du renseignement d'intérêt militaire vis-à-vis de son acceptation plus large -ayant déjà l'objet d'un court développement- est en effet à l'origine de vifs débats parmi les professionnels et le monde universitaire.

Toujours est-il que la DRM est une construction relativement récente, fruit d'une petite révolution dans les Armées⁶⁶. Durant les années 90, au sortir de la Guerre du Golfe, les carences notoires du renseignement militaire français mettent en exergue la nécessité d'un profond remaniement. Les services du « 2^{ème} Bureau » des états-majors et les services d'exploitation qui exerçaient cette activité jusqu'alors disparaissent au profit d'une structure entièrement intégrée, la DRM. Son organisation et son fonctionnement sont aujourd'hui définies au titre de l'arrêté du 16 février 2010⁶⁷.

Chargée de fournir des renseignements élaborés d'intérêt militaire aux autorités politiques et militaires dans le cadre de la prise de décision, la DRM a également vocation à produire une veille stratégique des risques et des menaces. Enfin et surtout, la DRM recueille et élabore le renseignement d'intérêt militaire pour le compte des forces armées sur le théâtre des opérations. Elle dispose de capacités de collecte et d'analyse via des capteurs multiples, qu'il s'agisse de moyens autonomes ou relevant des Armées, dont elle dépend directement.

En effet, contrairement à la DGSE dont le Directeur Général répond *ipso facto* au Ministre de la Défense, la DRM dépend directement du chef d'état-major des

⁶⁵ HENROTIN Joseph, *Les mutations du renseignement militaire. Dissiper le brouillard de la guerre ?*, Paris : IFRI, Focus Stratégique, n°71, Janvier 2017, 38p.

⁶⁶ HEINRICH Jean, « Le renseignement militaire après la guerre du Golfe », *Après-demain*, 2016, n°37, pp. 18-19.

⁶⁷ « Arrêté du 16 Février 2010 portant organisation et fonctionnement de la direction du renseignement militaire », JORF n°0048, 26 février 2010.

Armées, le général Pierre de Villiers, et son règlement est contenu dans le Code de la Défense.

Encore plus spécialisée que la DRM, la DRSD est un service travaillant en synergie avec le ministère de la défense et l'ensemble des entreprises dont l'activité relève de la défense. Son objectif est de préserver les intérêts français en pratiquant la contre-ingérence et en garantissant la résilience des sites sensibles et des forces françaises. Elle est active sur les théâtres extérieurs des Armées, mais également directement auprès des entreprises stratégiques. Son siège abrite quelques 1100 personnes dont 80% de militaires, produisant quotidiennement des activités de collecte et d'exploitation du renseignement. Son développement dans le champ de la Cybersécurité est particulièrement marqué.

Créée le 20 novembre 1981, désignée formellement comme service de renseignement en 2007⁶⁸, la DRSD est régie par le Code la Défense (articles D.3126-5 à D.3126-9) et son organisation est fixée par arrêté du 22 octobre 2013⁶⁹.

2.2.4 DNRED & service TRACFIN.

Enfin, les deux derniers services spécialisés de la communauté du renseignement n'exercent pas leur mandat dans le champ large de la sécurité et de la défense, contrairement à leurs homologues. S'ils bénéficient également du régime dérogatoire propre à leur activité, la DNRED et le service TRACFIN sont particuliers, et dépendent du Ministère de l'Économie et des Finances. Ils sont tous deux des services à « compétence nationale ».⁷⁰

La DNRED est présente depuis 2007, et son existence résulte de la lutte contre le trafic et la contrebande. Ses pouvoirs sont définis par le Code des douanes : elle dispose de capacités d'investigations nationales et internationales et de capacités de collecte et d'exploitation de renseignement au profit du dispositif douanier français dans son ensemble.

⁶⁸ « Décret n°2007-151 du 5 février 2007 modifiant le décret n°2001-1126 du 29 novembre 2001 fixant les attributions de la direction de la protection et de la sécurité de la défense », JORF n°32, 7 février 2007.

⁶⁹ « Arrêté du 22 octobre 2013 portant organisation de la direction de la protection et de la sécurité de la Défense », JORF n°0270, 21 novembre 2013.

⁷⁰ En France, le service à compétence nationale est un service administratif opérationnel sur l'ensemble du territoire, ne dépendant pas d'une direction d'administration centrale. Rattaché directement à un ministre, il dispose généralement de modes de fonctionnement spécifiques.

Le service TRACFIN est un service opérationnel depuis 1990 dans la lutte contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment d'argent, et participe également à la lutte contre le terrorisme par l'analyse de son financement. Il s'agit essentiellement d'un service d'investigation, composé d'analystes, de policiers, de gendarmes et de magistrats. Il est déclaré « service à compétence nationale » depuis 2006.

2.2.5 Points de conclusion.

La DGSE, la DGSI, la DRM, la DRSD, la DNRED et le service TRACFIN constituent les services à compétence générale et spécialisée de la Communauté française du renseignement, en compagnie du Coordonnateur national et de l'Académie.

Le rôle du Coordonnateur fera l'objet d'un développement plus poussé à l'occasion du second chapitre de cette étude, aussi sa présentation n'est ici que succincte. La fonction est créée en juillet 2008 et officialisée par le décret du 24 décembre 2009⁷¹. Il exerce une fonction de conseil dans le domaine du renseignement auprès du Président de la République et du Premier Ministre et représente avant tout la garantie de la cohérence et de l'efficacité des services en animant le Conseil National du Renseignement (CNR)⁷², dont il est chargé de la mise en œuvre des décisions. L'actuel coordonnateur est le préfet Yann Jounot depuis septembre 2015, ex-chef de cabinet du ministre de la défense Pierre Joxe dans les années 90.

Enfin, l'Académie du Renseignement est une innovation institutionnelle à l'initiative du Livre Blanc 2008, et confirmée à l'occasion de la Loi de programmation militaire pour les années 2009-2014⁷³. Rattachée au Premier Ministre en tant que service à « compétence nationale », l'Académie dirige des activités de formation au profit du personnel des services de renseignement, afin de favoriser une culture commune, interservices et interministérielle.

⁷¹ « Décret n°2009-1657 du 24 décembre 2009 relatif au conseil de défense et de sécurité nationale et au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale », JORF n°0301, 29 décembre 2009.

⁷² Le Conseil National du Renseignement est une formation spécialisée du Conseil de Défense et de Sécurité Nationale (CDSN), lequel définit les grandes orientations liées aux enjeux multiples de la Défense et de la Sécurité Nationale.

⁷³ « Loi n°2009-928 du 29 juillet 2009 relative à la programmation militaire pour les années 2009 à 2014 et portant diverses dispositions concernant la défense », JORF n°0175, 31 juillet 2009.

Le renseignement est un processus, une institution et un élément stratégique au service de l'État d'une relative complexité. Le secret qui entoure les différentes réalités auxquelles il se rapporte participe d'une forme de confusion. Afin de localiser avec précision notre objet d'étude, nous avons pris le parti au cours de ce premier chapitre de le situer à la fois au cœur d'un prisme théorique multidisciplinaire ainsi qu'au sein du paysage politico-administratif français.

Partant, nous avons pu constater que notre sujet s'adapte tout particulièrement à une approche générale de la perspective réaliste des relations internationales ainsi qu'à une vision assez traditionnelle de la Sécurité. Ce cadre installé, l'approche théorique des *intelligence studies* nous a permis de comprendre les ressorts de ce domaine particulier, tout en prenant conscience de lacunes importantes. En effet, le renseignement français a pendant longtemps été marqué par un manque véritable de culture politique, ce qui entraîné – comparativement à ses homologues notamment anglo-saxons – le développement particulièrement tardif d'un dispositif cohérent. En parallèle, l'état embryonnaire de la recherche française dans le domaine participe largement d'une maturation encore inachevée.

Cependant, l'analyse des évolutions du renseignement français depuis les années 1990 démontre que des efforts considérables ont rapidement pris le pas sur la défiance structurelle du politique et des Armées. L'émergence d'une véritable Communauté Française du Renseignement et le développement constant des moyens, de la légitimation et de la rationalisation des services français sont les témoins de l'existence d'un dispositif cohérent et considérable en mesure de répondre aux objectifs stratégiques et sécuritaires.

Les conclusions auxquelles nous sommes parvenus au cours de ce chapitre quant à la place occupée par le renseignement en France nous permettent par conséquent de diriger notre réflexion sur l'axe – à notre sens – le plus important : la raison d'être principale du renseignement réside dans sa vocation à participer à la prise de décision par la production d'un savoir stratégique à l'usage du décideur politique. Par conséquent, nous allons analyser, au cours d'un second chapitre, la nature de cette relation que nous pouvons dès à présent présenter comme l'*intelligence-policy nexus*.

Chapitre 2

A. La centralité de la relation Producteur / Consommateur.

1. Notions définitoires.

1.1 La Relation Producteur / Consommateur de renseignement.

Parmi l'ensemble des dynamiques s'intégrant aux trois réalités du renseignement⁷⁴, la relation entre le *Producer* et le *Consumer* est centrale. Elle est même essentielle, puisque le renseignement en tant que tel n'a aucune existence concrète s'il n'a pas vocation à entrer dans le processus de décision politique, notamment en tant que forme de connaissance.

Dans l'approche étatique du renseignement qui nous occupe, le *Producer* est en théorie l'analyste. Si l'analyse n'est pas en soi la finalité du cycle, elle en représente l'étape fondamentale, en cela qu'elle est le lieu essentiel de la création de savoir sur l'environnement stratégique à propos duquel la décision politique doit être prise. Le *Consumer* correspond quant à lui au décideur, l'analogie étant qu'il s'agit d'un acteur politique exprimant un besoin (ici l'information, ou la réduction de son incertitude), lequel doit être assouvi par ce que le *Producer* fournit, afin d'être consommé (utilisé au cours de la prise de décision).

Cette dialectique à connotation économique a cependant des limites qu'il est important de présenter, puisqu'elle préjuge d'une relation d'interdépendance, à l'instar du producteur et de l'acheteur qui ne peuvent exister l'un sans l'autre. Cette relation d'interdépendance n'existe pas en réalité. Si en effet, le renseignement n'existe qu'à travers sa relation avec le décideur (et par là-même, il ne connaît pas d'existence autonome, à tout le moins dans le modèle démocratique occidental du renseignement), l'inverse n'est pas vrai. En aucun cas la production de renseignement a pour objectif de dicter une politique. Contrairement aux croyances populaires, le renseignement

⁷⁴ On rappelle l'approche classique de Sherman Kent qui définit le Renseignement à la fois comme le produit (le renseignement), le processus (le cycle du renseignement) et l'organisation dans lequel le processus permet la production du produit (la communauté du renseignement).

n'est pas l'éminence grise des États, mais un outil à destination du décideur, lequel n'est en rien obligé d'en faire l'usage.

La relation *Producer/Consumer* est fondamentale, mais également extrêmement sensible à de nombreux points de vue⁷⁵. La centralité de cette dynamique, autrement appelée « *intelligence-policy nexus* » fait ainsi l'objet d'amples analyses, lesquelles ont en commun le paradoxe suivant : Le *Producer* ne peut être trop proche, ou trop éloigné du *Consumer*. Trop proche, il prend le risque de voir son action perdre l'objectivité qui en est l'essence, par l'influence et les dynamiques de politisation. Trop éloigné, sa production de savoir deviendra obsolète, car inadéquate par rapport aux besoins véritables de son client.

1.2 « *Intelligence policy-nexus* », une dialectique centrale.

À ce titre, l'*intelligence-policy nexus* est diversement perçu des deux côtés de l'Atlantique. Dans le monde anglo-saxon, l'égalité n'a pas lieu d'être entre *Producer* et *Consumer*, le premier n'étant qu'une administration particulière de l'appareil d'État au service d'un décideur tirant sa légitimité et son pouvoir de l'élection. L'approche française est légèrement différente, bien que les récents efforts de normalisation tendent à réduire ce constat : pendant longtemps, le renseignement s'est apparenté à la *big picture*, au temps long, à l'idée de services et d'activités que ni les alternances ni les clivages politiques ne pouvaient faire sortir de leur rail.

Dans la littérature académique, la relation *Producer/ Consumer* est largement analysée dans le cadre de la discussion entre l'école « traditionaliste » et l'école « activiste », chacun se présentant comme un idéal-type.

Le premier groupe -les traditionalistes- donne un rôle purement fonctionnel aux services : Il n'existe aucune interaction directe avec le *Consumer*, ce dernier doit identifier ses besoins et les exprimer sous forme d'une requête intelligible aux services, qui lui apportent les éléments factuels demandés.

Le second groupe -les activistes- est en faveur d'une relation plus intégrée avec le *Consumer*. Celui-ci reçoit les informations mais produit également un feedback à destination du *Producer*, ce qui permet à ce dernier de recevoir des réactions, et donc d'être capable de répondre avec sans cesse plus de précisions aux demandes formulées.

⁷⁵ L'ensemble des biais (organisationnels, cognitifs, politiques) auxquels doivent faire face les services fera l'objet d'un développement particulier au cours de cette étude.

Les activistes reprochent aux traditionalistes l'inadéquation de la réponse formulée par rapport à la demande, car leur position purement fonctionnelle les rend trop éloignés du véritable besoin du décideur. À l'inverse, les traditionalistes reprochent aux activistes de transformer ce qui doit être une production de savoir en une forme de décision politique, ainsi que de provoquer un écueil majeur propre au *decision-making*, « l'*Intelligence to Please* »⁷⁶.

Cependant, quel qu'en soit l'approche, professionnels comme académiques s'accordent sur un point : l'*intelligence-policy nexus* est fondamental, car de sa présence découle l'existence d'un besoin en renseignement et des services eux-mêmes. Il est également essentiel, car de ses dynamiques et de ses biais résultent une forme de production de savoir, avec une seule et unique finalité : réduire l'incertitude.

Car l'incertitude et la décision sont par essence corollaires. S'il suffisait, dans la vie politique (*a fortiori* en politique étrangère), de répondre à un problème donné par l'application stricte d'une procédure définie censée le résoudre, il n'y aurait nul besoin de décideur.

Or, le monde est par nature chaotique et aléatoire, constitué à la fois de ruptures et de continuité, et tout exercice de prospective se veut par définition non pas une velléité de prédire l'avenir, mais plutôt une simple tentative d'éclairer l'horizon des possibles. Du reste, cet horizon reste subjectif, car assujetti à un carcan de représentation et une certaine imagerie du réel. C'est le lot du décideur que de faire face à cette incertitude, et l'espace politico-stratégique, par nature dialectique, en est le champ le plus illustratif.

Pour comprendre en quoi le renseignement joue un rôle déterminant dans l'environnement incertain de la prise de décision, il est donc nécessaire de s'attarder quelque peu sur le *decision-making*.

1.3 Le processus de la prise de décision.

Le *decision-making* en politique étrangère fait référence aux choix d'individus, de groupes ou de coalitions qui affectent la position d'un État sur la scène internationale. La prise de décision est influencée à la fois par l'environnement

⁷⁶ Pathologie bureaucratique du Renseignement, l'*Intelligence to please* se réfère à une tendance visible de ne dire au *Consumer* que ce qu'il veut entendre, dès lors faussant la base d'une approche rationnelle du *decision-making*.

immédiat, des facteurs psychologiques, des facteurs relatifs au système international et par des facteurs domestiques.

Par essence, ce type de décision est le résultat d'un processus séquentiel au cours duquel les différents facteurs susmentionnés viennent plus ou moins pesés. Un des pères de la FPA⁷⁷, Richard C. Snyder⁷⁸, dénombre quatre étapes distinctes à cette séquence :

1. Identifier le problème.
2. Rechercher les alternatives
3. Choisir une alternative
4. L'implémenter

Pour comprendre cette séquence (autrement appelée *decision-making process* (DMP)), deux modèles principaux sont souvent distingués : l'approche rationnelle et l'approche cognitive.

L'approche rationnelle est librement inspirée de l'idée de l'*Homo economicus* et prend ses racines au cœur des approches réalistes classiques et néo-réalistes des relations internationales : l'État (en FPA, le décideur) est un acteur rationnel, il est dès lors capable d'atteindre en toute circonstance la décision idéale pour un problème spécifique, étant donné qu'il a la possibilité d'analyser la totalité des coûts et des conséquences des décisions. Par le biais d'une analyse coût-bénéfice, il sera donc capable de choisir la meilleure alternative possible, c'est-à-dire celle qui permettra de résoudre son problème en maximisant le bénéfice et en réduisant le coût au minimum. Dans la pratique, à une situation A, la décision est prise comme suit :

⁷⁷ *Foreign Policy Analysis: "Agent-centered theory of international relations. FP analysts argue that without an account of human agency in international relations theory, one cannot develop a satisfactory account of change over time in international affair"*

⁷⁸ SNYDER Richard. C, BRUCK, H.W, SAPIN Burton, *Foreign policy decision-making*, New York: Palgrave MacMillan, revisited ed., 2002, 186p.

Le DMP selon l'approche rationnelle	
Diagnostic	Analyser la situation ; identifier le problème ; identifier et hiérarchiser les objectifs à atteindre
Recherche	Déterminer un set d'options envisageables
Évaluation/ Réévaluation	Comparer les options selon une analyse coût-bénéfice
Choix	Choisir l'option qui répond au problème, en maximisant le bénéfice et en minimisant le coût
Implémentation	Mettre l'option en application
Contrôle	Contrôler l'implémentation, les conséquences.

Figure 3 : Le Processus de la prise de décision selon l'approche rationnelle.

De la connaissance du dossier à la prise de décision, le processus a été illustré notamment par le modèle devenu célèbre de David Easton⁷⁹, lequel se décompose en plusieurs étapes :

1. Un changement survient dans l'environnement politique, nécessitant une prise de décision (*input*).
2. Ce besoin est traduit par la mise en place d'une approche rationnelle du DMP (*The political system*), de laquelle émerge une décision (*output*).
3. Cette décision, en interagissant avec l'environnement, provoque des modifications du contexte (*outcomes*)
4. Ces outcomes peuvent générer à leur tour une demande ou un support pour ou contre la première décision (*feedback*) ou pour une décision inédite.
5. Ce feedback relance le processus à la première étape, créant le cycle infini de la décision politique.

⁷⁹ EASTON David, *A System Analysis of Political Life*, New York: Wiley, 1965, 507p.

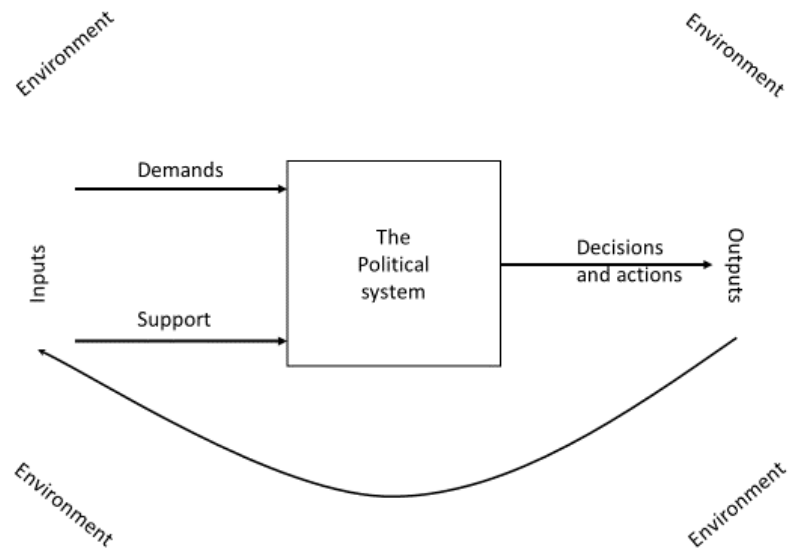


Figure 4 : Le modèle de la prise de décision selon David Easton (EASTON David, *A System Analysis of Political Life*, New York : Wiley, 1965, 507p.)

L'approche rationnelle de la prise de décision est un modèle bien connu, à haute valeur prédictive. Elle fait néanmoins l'objet de nombreuses critiques, notamment par son antagoniste, l'approche cognitive.

À l'inverse de l'*homo economicus*, l'approche cognitive traduit le DMP par la notion d'*homo psychologicus*⁸⁰ : la rationalité parfaite n'existe pas, car la décision est prise par un/ des être(s) humain(s), à l'intérieur d'un construit social. Une approche rationnelle nécessite d'obtenir une quantité optimale d'informations, et de la traiter pour dresser une multitude d'alternatives. Or, le décideur possède une « rationalité limitée » (*bounded rationality*) par un carcan psychologique constitué de croyances, de représentations, de personnalité, d'égo, de peur ou de doute. Les alternatives⁸¹ sont donc toujours plus ou moins biaisées, d'autant que les informations sur lesquelles elles se basent sont rarement parfaites ou complètes. L'approche cognitive explique par

⁸⁰ SIMON Herbert, « Human Nature in Politics: The Dialogue of Psychology with Political Science », *The American Political Science Review*, Vol LXXIX, n°2, 1985, pp 293-304.

⁸¹ L'approche cognitive prend au mot l'approche rationnelle concernant le fait de dresser une liste d'alternatives possibles, en avançant que l'homme n'a pas la capacité à intégrer dans sa réflexion une infinité de possibles. Un décideur ne sera capable d'envisager au même moment qu'une quantité très limitée d'alternatives (quatre ou cinq).

conséquent que l'analyse de la prise de décision doit absolument prendre en compte ces facteurs psychologiques et l'irrationalité inhérente à la personnalité humaine.

Cette critique faite à l'approche rationnelle est d'autant plus pertinente que ces biais psychologiques ne sont pas les seuls à influencer la décision : des facteurs aussi divers que le stress, la maladie, la multiplicité des dossiers à traiter simultanément, les approches liées à la pensée de groupe, ainsi que les pathologies bureaucratiques rentrent en compte dans l'analyse.

2. Place du renseignement dans la prise de décision.

2.1 Approche rationnelle du DMP.

Lorsqu'on s'intéresse au renseignement et sa place dans la prise de décision, les deux premières approches professent une attitude sensiblement différente.

L'approche rationnelle du DMP semble évidente. Le renseignement est avant tout un organe chargé de la production de connaissances stratégiques à l'usage du décideur, il intervient donc mathématiquement dans la phase de *diagnostique* puisqu'il permet de dresser une présentation théoriquement exhaustive et objective de la situation, ainsi que dans la phase de *recherche*. Également, l'école « activiste » lui fournirait une place de choix au cours de la phase de *contrôle*, puisque les feedbacks du *Consumer* et les nouvelles demandes⁸² en renseignement le rendraient presque indispensable. Par conséquent, le renseignement tient une place primordiale dans la prise de décision : Pour produire une décision, le décideur se doit d'avoir une vision la plus exacte possible du problème posé et des conséquences des alternatives qu'il envisage. Cette perspective rend les services, leur processus et leur produit incontournables. L'Amiral Lacoste le considère notamment comme la « matière première stratégique », et Sherman Kent le considérait déjà dans les années 60 comme l'essence du gouvernement rationnel : “*Our policy leaders find themselves in need of a great deal of knowledge of foreign countries. They need knowledge which is*

⁸² La demande se réfère ici à la phase d'*Orientation* du cycle du renseignement de Kent, puisque les changements provoqués par l'utilisation du renseignement élaboré à la suite d'un premier cycle nécessitent à la fois un contrôle et produisent parfois un besoin pour de nouveaux renseignements. Le cycle, comme son nom l'indique, est une construction sans fin.

complete, which is accurate, which is delivered on time, and which is capable of serving as a basis for action”⁸³.

2.2 Renseignement et approche cognitive.

L’approche cognitive serait quant à elle beaucoup plus nuancée sur la position du renseignement dans la prise de décision. Il est nécessaire de partir d’un constat très simple : Si on considère le renseignement comme fiable, participant d’une approche scientifique du traitement de l’information, il est fortement conseillé au décideur de se fournir en informations stratégiques auprès des professionnels de ces services. Informations qu’il sera susceptible ensuite de croiser, de confronter avec ses autres sources potentielles⁸⁴. Cependant, il n’est en rien obligé de le faire et, s’il le fait, il ne le fait pas automatiquement de la « bonne manière ». Un personnage comme Winston Churchill symbolise l’homme d’État le plus soucieux du renseignement et le plus apte à en tirer profit, mais l’inverse est également vrai : La montée actuelle des tensions entre la communauté du renseignement américain et le Président Donald Trump est une illustration flagrante qu’il est théoriquement possible de produire des décisions sans avoir recours (à tout le moins, dans une moindre mesure) aux produits du cycle. Nous l’avons mentionné au cours du chapitre précédent : la méfiance structurelle des décideurs français à l’égard des services est également révélatrice. Les dirigeants de la Vème République ont diversement su en tirer profit.

L’approche cognitive considère que la principale difficulté à laquelle le DMP fait face, c’est la tension entre la réalité d’une situation et la perception de cette réalité : un réel observable est matériellement impossible, étant donné que notre vision, notre façon de regarder la réalité, est socialement construite et psychologiquement biaisée. Par conséquent, ce que nous percevons d’une situation est une image du réel à travers le filtre de nos perceptions conscientes et inconscientes. Cette perception tendra vers l’optimal si et seulement si le fossé qui la sépare de la réalité est réduit au minimum. C’est à cette étape que le renseignement intervient, au côté de multiples autres processus, étant donné qu’il vise à fournir à son client la vision la plus objective

⁸³ Sherman Kent, *Strategic Intelligence for American World Policy*, op.cit., p5.

⁸⁴ Il est bien sûr question des sources ouvertes, des médias, mais également de ce qui a été mentionné au cours du premier chapitre de cette étude : l’information diplomatique, autrement appelé *modèle diplomatique du renseignement*, qu’on comprendrait assez grossièrement comme l’ensemble des savoirs transmis au décideur par les responsables diplomatiques.

possible d'une situation. Il vise à réduire l'écart entre la perception et la réalité, pour permettre l'action. On retiendra l'inscription gravée sur le fronton du quartier général de la CIA à Langley (État de Virginie) à cet égard, tirée de l'Évangile selon Saint Jean : "You shall know the truth and the truth shall make you free".⁸⁵

Cependant, quand bien même le décideur choisit de se fournir en informations auprès des services, un certain nombre de mécanismes psychologiques entrent en jeu concernant la manière de recevoir et d'utiliser cette matière première stratégique.

Le cerveau humain tend vers l'équilibre cognitif⁸⁶, de plus, il ne possède jamais 100% des données théoriquement nécessaires à un point de vue rationnel. Par conséquent, une série de mécanismes de traitement de l'information se déclenchent lorsque cette dernière entre en confrontation avec nos conceptions. Entre autres, il est possible de citer la *cognitive consistency*, qui fait référence aux mécanismes inconscients qui interpréteront l'information (souvent avec inexactitude) de façon à ce qu'elle confirme nos *core beliefs*. Il est possible de citer également des mécanismes comme la *selective attention*⁸⁷ ou encore la *selective interpretation*⁸⁸, qui sont à l'œuvre et altèrent notre vision, rendant impossible un DMP rationnel⁸⁹.

2.3 Renseignement et Poliheuristic Analysis.

Enfin, Alex Mintz, avec sa théorie de *Poliheuristic Analysis* (PHA), s'attèle à dresser un pont entre l'approche cognitive et l'approche rationnelle du DMP⁹⁰.

⁸⁵ « Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libre ».

⁸⁶ L'équilibre cognitif pourrait, de façon très réductrice, s'expliquer comme un état d'harmonie entre les nouvelles idées/informations et les conceptions déjà existantes. L'esprit humain possède des *peripheral beliefs*, c'est-à-dire une série de conceptions, de présupposés, susceptibles d'être modifiés (le fait de changer d'avis) plus ou moins facilement par le raisonnement logique. En revanche, il existe des conceptions profondes, les *core beliefs*, qui sont entretenues parfois depuis l'enfance et enracinées dans une vision primaire du monde, qu'il est très difficile de contredire. Les mécanismes heuristiques mentionnés sont donc la façon dont le cerveau tend vers l'équilibre cognitif, et par là même en vient à altérer les informations de façon à ce qu'elles soient conformes à ses *core beliefs*.

⁸⁷ Tendance courante de l'esprit humain, la *selective exposure* correspond au mécanisme par lequel l'esprit, en recevant une information, en extirpe la substance conforme à ses perceptions initiales, et en rejette les éléments discordants. On parle également de *confirmation bias*.

⁸⁸ Lorsque l'esprit humain reçoit une information ambiguë ou sujette à interprétation, mais qui pourrait potentiellement être reliée aux *core beliefs*, le mécanisme de *selective interpretation* transforme cette ambiguïté en certitude.

⁸⁹ HUDDY Leonie, et alii, *The Oxford Handbook of Political Psychology*, Oxford: Oxford University Press USA, 2nd ed., 2013, 1008p.

⁹⁰ MINTZ Alex, "How Do Leaders Make Decisions? A Poliheuristic Perspective", *The Journal of Conflict Resolution*, Vol XLVIII, n°1, pp. 3-13.

Cette théorie stipule que le processus de prise de décision est un mécanisme à deux étapes. Au cours de la première étape, le décideur supprime la plupart des alternatives par l'exercice des différents biais et des mécanismes psychologiques susmentionnés, et réduit donc à un nombre très restreint son horizon des possibles. Les alternatives restantes étant peu nombreuses et simplifiées pour être en accord avec ses conceptions, il lui est alors plus aisé de pratiquer un choix rationnel sur la base d'une analyse coût-bénéfice classique.

Dans cette approche, le renseignement est perçu comme purement fonctionnel : il fournit au décideur un ensemble d'informations, et celles-ci sont filtrées au cours de la première étape. Paradoxalement, le renseignement est virtuellement vidé de sa substance, sa particularité (vis-à-vis d'autres sources d'informations à la disposition du décideur) résidant dans la production d'un savoir scientifique et rationnel qu'il est le seul, de par la nature de son mandat, à pratiquer. Ironiquement, le renseignement devient alors au décideur ce que le renseignement brut est à l'analyste : Une donnée qui doit nécessairement être traitée et filtrée par une série d'étapes. Lesdites étapes sont en revanche antinomiques du cycle, qui s'efforce justement de faire disparaître les représentations, les interprétations, les systèmes de valeur et les biais psychologiques.

Il semblerait donc que la place occupée par le renseignement dans le processus de décision tende, considérablement, à varier suivant l'approche en considération. Qui plus est, une réflexion s'impose. Au cours des approches précédentes, nous avons présenté des dynamiques partant d'un principe simple : le renseignement est en théorie l'élément indispensable d'une capacité à se saisir du réel. Il a été très vite manifeste que son intérêt pour le décideur est relatif à l'idée d'une rationalité plus ou moins limitée de celui-ci. Or, cette tendance à l'irrationalité, si elle n'en est pas constitutive, peut néanmoins se retrouver dans l'analyse elle-même. En clair, le renseignement lui-même est victime d'un certain nombre de processus liés à la psychologie, à la bureaucratie et aux dynamiques de politisation. L'image de *Deus Ex Machina* qu'il projette peut s'en trouver fortement contestée.

B. Les pathologies du Renseignement.

Le développement des *Intelligences Studies* dès les années 50, corollaire aux grands mouvements d'institutionnalisation et de bureaucratisation, a permis de se

pencher relativement tôt sur l'étape fondamentale du cycle : l'analyse. Qu'est-ce qu'un bon analyste ?

La « Doctrine Kent », que Sherman Kent dévoile dans sa revue *Studies in Intelligence* s'efforce d'apprécier un certain nombre de standards⁹¹ :

- L'analyste doit être focalisé sur le problème des décideurs politiques
- Il doit éviter de mener un agenda personnel de recherche
- Il doit faire en sorte d'éviter les biais d'analyse
- Il doit faire preuve de rigueur intellectuelle
- Il doit prendre en compte les jugements de ses collègues
- Il doit reconnaître ses erreurs
- Il doit faire appel à des experts extérieurs au monde du renseignement
- La responsabilité du jugement doit être collective
- La communication vers les décideurs politiques doit être efficace

Cependant, à l'instar des études en FPA, les études du renseignement se sont intéressées également aux différentes pathologies affectant les services qui peuvent mettre potentiellement en cause leur qualité de producteurs d'un savoir rationnel.

1. La politisation du renseignement.

Nous l'avons expliqué précédemment, l'*intelligence policy nexus* est un axe fondamental. La théorie voudrait que le renseignement n'ait pas vocation à dicter la politique. Cependant, par la cohabitation plus ou moins marquée entre deux univers (celui du *producer* et celui du *consumer*), des dynamiques de politisation peuvent survenir, sous deux angles différents. Cette politisation est d'autant plus plausible qu'il n'y a pas d'égalité entre le *producer* et le *consumer*, le dernier assujettissant le premier.

La première approche fait référence à la définition la plus simple de la politisation, qui s'apparenterait à l'altération du produit du cycle afin de servir des intérêts ou des préférences politiques. Dans les cas les plus extrêmes, cette politisation peut parfois peser dans les contextes électoraux ou les affaires publiques, on parle alors généralement de complots. Cette altération au profit du politique trouve son origine dans la légitimité des experts du renseignement : Le décideur peut se servir de leur

⁹¹ Olivier CHOPIN, Benjamin OUDET, *op.cit.*, p. 89.

crédibilité pour renforcer sa position. Lorsque de tels processus ont cours, l'essence même du renseignement se corrompt.

Une vision plus subtile de la politisation amène à réfléchir à la situation inverse, lorsque les intérêts des services amènent à altérer le produit de leur cycle afin de modifier des points de la prise de décision. C'est par exemple le cas lorsque, en tant qu'experts, les services sont en désaccord avec la politique des décideurs. Cette approche de la politisation est largement étudiée par les chercheurs et praticiens anglo-saxons, et s'il fallait en retirer deux conceptions importantes, ce serait les notions de *worst-case thinking* et de *best-case thinking*⁹².

Le *worst-case thinking* est une pathologie liée à l'analyste, elle peut être volontaire ou involontaire. Il s'agit notamment de produire une analyse en se focalisant sur la pire hypothèse, celle-ci étant la conséquence d'une interprétation erronée, ou d'une exagération volontaire du problème. Cette surenchère dans la menace peut provoquer de sévères conséquences sur la prise de décision. Un exemple très simple et illustratif vient rapidement à l'esprit : Si la mission de l'analyste (confiée par le décideur) est de produire un renseignement élaboré concernant, disons, les risques d'une prise de position politique particulière, et qu'il élabore un produit exagérément alarmant, le décideur pourrait directement éliminer l'alternative, malgré une réalité fort différente.

À l'inverse, le *best-case thinking*, plus rare, touche plus facilement les échelons supérieurs et ceux entrant directement en interaction avec le décideur. Soit par volonté de se faire bien voir, soit parce que ne sont pris en compte que les renseignements similaires aux idées préconçues, il est possible pour l'analyste ou ses supérieurs de se focaliser uniquement sur la meilleure hypothèse. Cette fois, l'interprétation erronée entraîne l'effet inverse : le décideur sera peut-être tenté d'agir alors qu'il ne devrait pas.

La politisation du renseignement est donc un sujet éminemment important, dans la mesure où il a une conséquence directe sur la prise de décision. Plus la politisation est forte, plus le renseignement se départit de sa rationalité. Moins il est rationnel, plus l'image du réel qu'il donnera sera altérée, et moins la décision sera adaptée, car basée sur des données erronées.

⁹² Olivier CHOPIN, Benjamin OUDET, *op.cit.*

Les travaux de référence de Michael Handel⁹³ en la matière divisent cette dynamique en deux approches. La première, celle des praticiens (*Professional Approach*), a pour objectif de garantir la non-ingérence du politique dans le renseignement en formalisant une mise à l'écart, un détachement, une forme d'indépendance. Les tenants de cette approche ne contestent pas le phénomène mais s'essaient à le tuer dans l'œuf. La seconde (*Realistic Approach*), lucide, prend en compte la politisation comme une donnée inévitable du domaine du renseignement et cherche à l'utiliser : étant donné la nature organisationnelle de l'activité, et le système de *check n'balance*, le renseignement « pur » émerge de la relation de compétition entre les différents organes possédant leurs propres intérêts et leurs perspectives.

2. Pathologies psychologiques et cognitives.

Une fois encore à l'instar de la FPA, l'étude des biais cognitifs reste pertinente à l'égard du renseignement, selon des processus par nature individuels ou collectifs. Si la majeure partie des biais cognitifs précédemment introduits au sujet du décideur n'ont pas lieu d'être dans le domaine du renseignement du fait de son approche scientifique et analytique, certains mécanismes psychologiques sont néanmoins à l'œuvre et peuvent altérer le produit du cycle.

Il existe par exemple une tendance générale, propre à tous les services de renseignement, au biais de conformité, c'est-à-dire une « tendance à rechercher dans les dossiers précédemment constitués sur le sujet les preuves et les éléments d'information qui confirment les hypothèses établies »⁹⁴. Le syndrome de Pierre criant au loup⁹⁵, le syndrome « Ultra »⁹⁶ ou l'*intelligence to please* déjà mentionné précédemment, sont autant de pathologies susceptibles d'altérer l'analyse.

⁹³ HANDEL Michael, « The politics of Intelligence », *Intelligence and national security*, Vol II, n°4, 1987, pp. 5-46.

⁹⁴ Olivier CHOPIN, Benjamin OUDET, *op.cit.*, p. 90.

⁹⁵ Inspirée de la fable d'Ésope « *Le Berger Mauvais Plaisant* », cette pathologie se réfère à l'excès d'alerte. Lorsque les services s'époumonent et exagèrent constamment la menace, le client en vient à s'en désintéresser, ce qui porte préjudice lorsque l'alerte est véritablement justifiée : « *cette fable montre que les menteurs ne gagnent qu'une chose, c'est de n'être pas crus, même lorsqu'ils disent la vérité* ».

⁹⁶ Le syndrome « Ultra », faisant référence aux méthodes de décryptages de dispositif *Enigma* allemand pendant la seconde guerre mondiale, correspond à une tendance récurrente des services à être excessivement dépendant d'une source particulière dont la réputation de fiabilité n'est plus à faire. Ce qui peut entraîner des conséquences désastreuses pour l'analyse si, ne serait-ce qu'une fois, la source transmet une information erronée.

Les biais cognitifs à l'œuvre peuvent également correspondre à des dynamiques de groupe, étant donné que le renseignement possède une importante dimension collective : celui qui collecte n'est pas le même que celui qui traite, lui-même étant différent de celui qui analyse et de ceux qui transmettent aux *consumers*. Essentiellement traité dans la littérature anglo-saxonne, notamment par les travaux de Irving Janis⁹⁷, les phénomènes de *groupthink* sont considérés comme systématiques dans le cas des plus grands échecs du renseignement (On pense notamment, dans le monde anglo-saxon, à l'épisode de la Baie des Cochons ou l'attaque de Pearl Harbor). Janis explique que dans une situation de prise de décision ou d'analyse en groupe restreint, il existe une tendance certaine à l'uniformité et donc à l'exclusion des points de vue et arguments discordants ou opposés. Le chercheur de Yale avance qu'il existe huit facteurs psychosociologiques à l'origine de ce phénomène : L'illusion d'invulnérabilité ; l'autocensure ; la croyance en une supériorité intellectuelle du groupe ; la simplification de la représentation ; le phénomène de *peer pressure* ; la volonté collective de parvenir à l'unanimité ; les biais psychologiques filtrant les informations ; et un effort constant de justification du bien-fondé d'une alternative considérée par l'ensemble du groupe.

Si le poids des biais psychologiques dans le renseignement, exception faite de nombreuses études américaines notamment dans le cadre des *congressional joint inquiries*, ne représente pas un pan majeur des études sur le renseignement, il en reste que ces mécanismes sont d'importance, car impactant la prise de décision du fait de l'altération du produit.

3. Le Renseignement et les pathologies bureaucratiques.

Du reste, la malédiction la plus prégnante à l'égard de l'activité qui nous intéresse semble relever des pathologies bureaucratiques. En raison d'une construction administrative particulière, notamment de leurs structures en aires de compétences (renseignement extérieur, renseignement intérieur, renseignement militaire, etc.), il semble que les différentes communautés nationales soient un milieu particulièrement propice au développement de dynamiques bureaucratiques néfastes. Dans son ouvrage

⁹⁷ JANIS Irving, *Groupthink: Psychological Studies of Policy Decisions and Fiascoes*, New York: Houghton Mifflin, 1982, 349p.

*The Essence of Decision*⁹⁸ publié la première fois en 1971, Graham Allison identifiait trois modèles conceptuels de prise de décision : celui de l'acteur rationnel mentionné dans une partie précédente, mais également le paradigme gouvernemental et le paradigme bureaucratique-organisationnel. C'est ce dernier qui nous importe tout particulièrement ici.

Grandement simplifiée, cette idée revient à expliquer la prise de décision non pas comme un modèle hiérarchique, mais comme un processus fragmenté entre les différentes administrations majeures, les différents ministères par exemple. Chaque unité bureaucratique possède sa propre logique et ses propres intérêts, qui correspondent généralement à la recherche de ressources budgétaires supplémentaires, d'un mandat plus large, d'une plus grande autonomie ou encore d'un rapprochement avec le décideur. Dès lors, les différentes unités bureaucratiques entrent en compétition, et la politique devient l'équivalent d'un processus de marchandage, de compromis. Elle suppose donc l'existence de fonctions dont l'objectif est la coordination et l'intégration des différents intérêts en vue de produire une certaine cohérence. Les alternatives et les prises de position à l'intérieur du groupe restreint dirigé par le décideur sont donc le résultat de ce processus compétitif interne.

À l'origine, la notion de communauté du renseignement a vocation à profiter de cette compétition, afin de permettre au décideur d'avoir à sa disposition une multitude de sources, cette multitude servant de contre-pouvoir au poids de telle ou telle administration. Alexander George⁹⁹ parle alors de « *multiple advocacy* ». Néanmoins, il est manifeste que si compétition il y a, celle-ci se concrétise essentiellement dans le monde du renseignement par la rétention d'informations, les administrations étant furieusement jalouses à l'égard de leur pré carré.

L'exemple français a longtemps été à cet égard illustratif : Le renseignement français répondant suivant l'administration à divers autorités (le Ministre de l'intérieur, le Ministre de la Défense, etc.) a longtemps rendu difficile la coopération et le partage d'informations entre services, difficultés accrues par le cloisonnement forcené parfois opéré dans le cadre du « *need to know* ». Ce besoin d'en connaître se caractérisait notamment par la rétention d'informations, ou en tout cas son manque de

⁹⁸ ALLISON Graham, ZELIKOW Philip, *The Essence of Decision*, New York: Longman, 2nd Edition, 1999, 416p.

⁹⁹ GEORGE Alexander, « The Case for Multiple Advocacy in Making Foreign Policy », *American Political Science Review*, Vol LXVI, 1972, pp. 751-785.

transmission, afin d'avoir la primeur de sa diffusion au décideur. Cette division des services en sorte de « tribus » chacune luttant pour son influence atteint son paroxysme du fait d'une tendance lourde du fonctionnement administratif français relatif au renseignement : les rapports entre les services et les hommes politiques étaient essentiellement structurés autour du chef des différents services, qui présentait son renseignement élaboré en personne, en « main propre »¹⁰⁰.

Les réformes majeures entamées sous l'administration Rocard, poursuivies à l'occasion de la création en 2008 du poste de Coordonnateur du Renseignement, ont finalement eu à cœur de faire céder cette dynamique tribale par la création d'une communauté du renseignement à l'anglo-saxonne, à l'occasion du décret de 2014 déjà mentionné. Ces changements ont largement contribué à renforcer le dispositif d'encadrement du renseignement. Le coordonnateur national renvoie au premier chef à ce besoin d'une fonction de coordination indispensable au modèle bureaucratique-organisationnel. Nous l'avons introduit au cours du premier chapitre, le coordonnateur conseille le Président de la République dans le domaine du renseignement dans le cadre du CNR et lui fournit, ainsi qu'au Premier Ministre, les analyses des différents services devant être transmises. Il occupe également une place importante dans l'élaboration de la stratégie nationale et le plan national d'orientation du renseignement.

Le renseignement n'est donc pas exempt des pathologies qui touchent l'ensemble de la chose politique. En lien plus ou moins direct avec la prise de décision, il risque la politisation. Milieu de savoir stratégique, il fait face aux pathologies psychologiques et cognitives comme nombre d'administrations. Enfin, structure administrative complexe et stratégique, il est naturellement le terreau de rivalités bureaucratiques.

C. Quelles missions pour le renseignement ?

1. Les missions du renseignement.

1.1 Outil de réduction du champ de l'incertitude.

¹⁰⁰ DE MARENCHES Alexandre, OCKRENT Christine, *Dans le Secret du Prince*, Paris : Stock, 1986, 341p.

Nous venons de voir, au cours de la partie précédente, les liens structurant la relation entre le renseignement et le décideur politique, ainsi que l'importance du premier dans la prise de décision en tant que producteur de savoir stratégique. Nous avons également pu nous attarder sur un rapide aperçu des différentes dynamiques et biais qui peuvent, ponctuellement plus que structurellement, altérer l'analyse et dès lors faire perdre au renseignement sa pertinence.

Nous le mentionnons lors du chapitre précédent, aux titres du Livre Blanc de la Défense et de la Sécurité Nationale 2008 et 2013, le renseignement occupe une place fondamentale dans la Stratégie française de Défense et de Sécurité, en tant que cinquième pilier, celui de la Connaissance et de l'Anticipation. Si cette dimension paraissait primordiale il y a une dizaine d'années, son importance n'a pas décliné aujourd'hui. Au contraire, dans un système international marqué par une incertitude sans cesse plus grande, son rôle n'en est que plus grand.

Bernard Bajolet¹⁰¹ l'avait avancé dans un article de la Revue de Défense Nationale¹⁰², « *le renseignement est nécessaire à la décision pour l'anticipation et l'appréciation des risques, crises et conflits internationaux. Il est devenu pour notre pays une priorité stratégique parmi les plus hautes parce que l'identification même des menaces, qui réduit d'une certaine façon l'incertitude du monde, est devenue cruciale.* ». Si l'on se penche plus avant sur cette première fonction de producteur de connaissance, il apparaît qu'il existe quatre formes générales d'*output* au terme de l'activité de renseignement.

1.2 Les Output.

En tant que soutien à l'exécutif, les services produisent avant tout ce qu'on appelle les *warning intelligences*. Le renseignement devient alors le garant d'une « sonnette d'alarme » relative à la sécurité nationale. Il est du ressort des services de fournir une *situational awareness*, c'est-à-dire tout d'abord la réponse à la question « qu'est-ce qui se passe ? ». Il s'agit pour les services d'opérer une veille (sur les points

¹⁰¹ Diplomate et expert du Renseignement, Bernard Bajolet est à la tête de la DGSE depuis avril 2013.

¹⁰² BAJOLET Bernard, « La DGSE, outil de réduction de l'incertitude ? », *La Revue de Défense Nationale*, 2014, n°766, pp. 27-31.

d'intérêts définis au préalable par la stratégie nationale du renseignement¹⁰³) et d'être capable de percevoir les changements qui s'opèrent. Si ces changements présentent un risque, il est alors nécessaire d'avertir les instances chargées de la prise de décision. La production de *warning intelligence* est parfois analysée au regard d'une autre forme de cycle du renseignement, le *warning cycle*¹⁰⁴.

Renseignement	
Reconnaissance	Perception d'un changement dans la toile de veille.
Validation	Par une collecte supplémentaire et l'analyse, les services déterminent si le danger est réel.
Définition	Les services complètent les caractéristiques de la <i>warning intelligence</i> : Quelle nature ? Quelle gravité ? Quelle probabilité ? à partir de quand ? pendant combien de temps ? etc.
Communication	Le <i>Producer</i> transmet la <i>warning intelligence</i> et stimule une réaction du <i>consumer</i> .
Prise de décision	
Évaluation	Le <i>consumer</i> analyse lui-même la menace par l'entremise de ses filtres et informations supplémentaires.
Action	Une décision est prise pour contrer la menace potentielle.

Figure 5 : Le *warning cycle*.

¹⁰³ En 2017, la Stratégie Nationale pour le Renseignement reconnaît cinq axes majeurs pour lequel les services doivent produire une *situational awareness* : Le terrorisme, l'espionnage adverse, la prolifération des armes de destruction massive, la cyber-menace et la criminalité internationale.

¹⁰⁴ MCCREARY John, "Warning Cycles: judgements about dangers", *CIA/SII*, 1983, pp. 72-74.

Néanmoins, le développement des doctrines sur la *situational awareness* semble indiquer qu'il est nécessaire en sus de produire un *situational understanding*, précondition d'une prise de décision efficace. Le *situational understanding* renvoie à la réponse à la question « pourquoi ça se passe ? ». Ce besoin apparaît de plus en plus pertinent à la lumière d'opérations se déroulant dans des contextes parfois extrêmement complexes. Le Commander Tristan Lovering, dans la revue spécialisée de l'OTAN *The Three Swords*¹⁰⁵ met en évidence ce changement nécessaire dans la façon de concevoir la veille stratégique, qu'il s'agisse de décisions militaires ou du champ plus large de la sécurité nationale: « *It is no longer sufficient to know about adversaries and their capabilities, there is a need to understand the context within which they live and detailed information about their cultures, fears, perceptions, motivations and history.* »

En sus des *warning intelligence*, les *Daily basis informations* (informations journalières) représentent une des formes les plus courantes d'*output*. Il est possible de voir ce que les services belges appellent la « messe de 11h » comme le journal du décideur, lui fournissant des renseignements sur des dossiers en cours, sur des changements ne représentant pas encore une menace. Plus que d'alerter, il s'agit d'informer sur la conduite des opérations, au sens le plus large de l'expression.

On retrouve ensuite ce qui est paradoxalement le plus important mais aussi le moins rationnel : l'*estimative intelligence*. Découlant d'un processus prospectif, ce produit consiste en une estimation des futurs développements et à la fourniture de recommandations. L'école « activiste » avancerait qu'il s'agit d'une étape importante des modalités de *feedback* dans la relation *producer/consumer*. Ce produit, en tant que potentiel déclencheur d'une prise de décision, est le plus susceptible de faire face à la politisation.

La compilation qu'on pourrait qualifier « d'encyclopédique » est une autre forme d'*output*. En effet, si le produit du cycle a vocation à être pris en compte durant la prise de décision, il a également vocation à entrer dans les archives des services, lesquels développent leur base de données. C'est un élément fondamental, dans le sens où l'étape de l'analyse requiert un traitement de l'information, notamment par son

¹⁰⁵ LOVERING Tristan, « From Situational Awareness to Understanding », *The Three Swords Magazine*, Autumn 2017, n°27, pp. 50-52.

recoupement avec les données existantes. Ainsi, les services sont des producteurs de savoir à destination du décideur, mais également pour eux-mêmes.

Enfin, le dernier produit mais non des moindres est la *raw intelligence*, le renseignement brut. L'immédiateté et l'urgence de certaines crises et menaces nécessitent une réaction rapide de la part des décideurs. Ayant besoin d'informations, ils se fournissent auprès des services. Cependant, le cycle du renseignement peut se révéler être un processus de longue haleine, rendant les renseignements élaborés (les « vrais » renseignements) long à produire. Par conséquent, il arrive que les décideurs se basent sur du renseignement brut, avec tout le danger que cela implique : des informations mal interprétées, potentiellement biaisées, voire volontairement manipulées.

1.3 Les autres missions.

Ce qui nous amène tout naturellement aux autres raisons d'être du renseignement. S'il a avant tout vocation à « réduire le champ de l'incertitude », il a également d'autres missions, au premier rang desquels on retrouve l'action secrète et le contre-espionnage.

Le dernier est une activité importante des services qui, si elle concerne la DGSI au premier chef, est tout de même d'un ressort commun à la communauté française du renseignement. Il se décline en contre-espionnage offensif et défensif. Le volet offensif de cette activité renvoie à la traque et à la neutralisation des tentatives ennemies d'espionnage, sur le territoire national comme sur le territoire extérieur. Le contre-espionnage défensif quant à lui vise à empêcher les pénétrations adverses en sécurisant les cibles stratégiques, intéressant la Défense ou la Sécurité Nationale. La DGSI et la DPSD sont les services en première ligne.

Enfin, le domaine de l'action secrète est des plus sensibles et son lien avec la politique étrangère est fondamental. Il est évident qu'il s'agit du volet de l'action de l'État qui a fait couler le plus d'encre, dans les journaux comme dans la littérature populaire. Il ressort cependant que son action est méconnue car stéréotypée, et de nombreuses confusions sémantiques participent de son côté controversé. Néanmoins, avant d'analyser plus en profondeur les ressorts de l'action secrète et ses différentes manifestations, qu'il s'agisse de l'action clandestine ou des opérations spéciales, il

convient de partir d'une contextualisation, relative au changement de paradigme de la Guerre, lequel est immédiatement corollaire de ces méthodes et processus.

2. Le Renseignement et l'action secrète.

2.1 Le paradigme de la guerre.

Sujets récurrents dans l'analyse des relations internationales, la guerre, les conflits et les rapports de force sont des notions structurantes. On le rappelait au cours des premières lignes du premier chapitre de cette étude, l'école réaliste des relations internationales estime que le système, stato-centré, évolue au gré des rapports de forces entre les États, ces derniers ayant vocation à agir selon leurs intérêts, au premier rang desquels on retrouve la survie. On parle par ailleurs d'intérêts vitaux pour désigner les dossiers tellement sensibles qu'une position désavantageuse ou un échec quant à leur résolution peut porter atteinte à l'intégrité de la population, du territoire national ou des institutions.

Il en est ainsi de la guerre, la forme la plus extrême de la manifestation de la puissance. Il s'agit de contraindre la cible à obéir ou à céder par l'utilisation de la violence. La Trinité Remarquable de Clausewitz¹⁰⁶, théorisée de manière à se vérifier indépendamment de l'époque où le conflit a lieu, a longtemps permis de définir la nature de la guerre. Celle-ci, westphalienne, s'est caractérisée pendant des siècles par l'affrontement d'adversaires étatiques disposant de forces conventionnelles, s'affrontant sur des champs de bataille dont les premières victimes étaient les combattants, et non pas les civils. La formule du prussien « *La guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens* » reflète très exactement la nature rationnelle de la guerre en tant qu'une des manifestations de la puissance, et son lien axiomatique avec le politique.

¹⁰⁶ Carl Von Clausewitz est un officier et théoricien militaire prussien de la fin du 18^{ème} siècle, dont l'œuvre majeure *De la Guerre* est la base de la vision stratégique moderne. Il établit que la nature de la guerre peut se définir via le paradigme de la trinité remarquable. Ce dernier se présente comme un espace tridimensionnelle constitué des variables « gouvernement », « commandant » et « peuples ». La variable du gouvernement représente le calcul rationnel, le choix politique. La variable commandant représente la stratégie militaire, le courage et la part de chance inhérents à l'art de la guerre. La variable peuple se réfère aux émotions primordiales telles que la haine, la peur ou la passion. Chaque conflit peut se localiser dans cet espace tridimensionnel, mettant en évidence ses caractéristiques les plus importantes. Un conflit reposant sur l'arme nucléaire dépend par exemple presque intégralement d'un choix politique, la variable gouvernement est donc fondamentale. À l'inverse, une guerre de décolonisation met très largement en avant la variable peuple. En théorie, chaque conflit peut être analysé au sein de cette trinité.

Cependant, il est admis que la trinité remarquable n'est désormais plus satisfaisante concernant les conflits modernes. Martin Van Creveld¹⁰⁷ fait partie de ces auteurs qui considèrent la nature post-clausewitzienne des conflits contemporains. Il est manifeste que les guerres traditionnelles entre forces nationales conventionnelles n'existent presque plus depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Néanmoins, cela n'implique pas une disparition de la violence et de la conflictualité, mais plutôt sa transformation : aujourd'hui, la plupart des conflits sont de basse intensité¹⁰⁸, et caractérisés par une délimitation de plus en plus floue entre le combattant et le civil. La guerre s'apparente essentiellement aux conflits internes, transnationaux, aux groupes armés, milices et autres organisations terroristes. Plus généralement parlant, on constate la multiplication des conflits asymétriques : cette situation implique l'affrontement de plusieurs entités possédant un niveau de puissance diamétralement opposé (les forces de la FIAS et les Talibans par exemple). Étant donné que l'adversaire est incapable d'affronter de manière conventionnelle son opposant, il a recours à des procédés non conventionnels. On parle alors d'*unconventional warfare*.

Ce nouveau paradigme implique des changements radicaux dans la façon de faire la guerre et d'user de la violence. Nous le verrons au cours du chapitre suivant, ces changements se caractérisent pour l'État par le développement, essentiellement depuis la Guerre Froide, de méthodes de projection de force sur des théâtres lointains et l'utilisation de contingents limités, légers, mobiles, adaptés à des conditions difficiles et très entraînés.

C'est encore une fois ce changement de paradigme qui explique le développement exponentiel d'une dimension particulière des activités du renseignement, l'action secrète.

2.2 Confusion sémantique & cycle du renseignement.

¹⁰⁷ VAN CREVELD Martin, *la transformation de la guerre*, Monaco : les éditions du Rocher, 2011, 320p.

¹⁰⁸ L'idée d'un conflit de basse intensité se réfère à des affrontements armés, en deçà du niveau technologique militaire des guerres conventionnelles. Contrairement à ces dernières où l'ensemble des forces vives peut être réquisitionné et où le niveau de violence n'a pratiquement aucune limite, les conflits de basse intensité sont géographiquement et quantitativement limités, souvent pratiqués à l'arme légère. Ce genre d'affrontement peut se révéler cependant extrêmement meurtrier s'il perdure, notamment pour les civils. La guerre civile au Rwanda est un exemple de conflit de basse intensité extrêmement meurtrier.

Dans ses différentes dimensions que nous allons aborder sous peu, la notion ne date pas d'hier, mais la fin de la Guerre Froide et le contexte généralisé de la lutte contre le terrorisme ont eu pour conséquence un basculement du renseignement au centre des politiques de sécurité et vers l'action. Nous le verrons également par la suite, l'action secrète est un outil au service d'une manifestation de la puissance, une option entre les mains des décideurs entre la diplomatie et l'usage conventionnel de la force, dont le monde post-11 septembre apparaît comme l'âge d'or.

Cependant, ce domaine d'activités du renseignement se caractérise par un vocable particulier sur lequel il est nécessaire de revenir, notamment concernant la distinction entre la *covert action*, l'action spéciale et l'action clandestine. Ces pratiques sont sujettes à une gradation concernant le niveau de secret ainsi que le niveau de la violence.

La *covert action*¹⁰⁹ renvoie à l'idée d'une action couverte par le secret. Il s'agit essentiellement d'activités perpétrées par des unités des forces spéciales, dont l'appartenance à l'armée régulière les assujetties à l'autorité de la chaîne de commandement et au Droit de la Guerre. Le terme « spécial » fait appel à un référentiel selon lequel il existe des forces armées « normales », desquelles il se différencie par des pratiques plus proches de la stratégie indirecte : Il s'agit par exemple d'employer les lignes de moindre résistance, de moindre attente, de déployer un luxe de discrétion, avec toutes les frictions que ce genre d'activités impliquent.

L'action spéciale renvoie à deux réalités. D'abord, l'utilisation ponctuelle de la force avec pour objectif la modification d'un contexte à la charge des forces spéciales, et donc entrant dans le cadre des *covert action*. Ensuite, ce genre d'opérations peut également être conduit par des acteurs non réguliers, parfois clandestins, ou des unités paramilitaires, telles les mercenaires.

L'action clandestine quant à elle correspond aux activités des services de renseignement dont la pratique relève de l'illégalité et peut sortir du cadre de la morale, qu'il s'agisse de méthodes de collecte ou d'action violente à proprement parler.

Les caractéristiques des opérations clandestines et des *covert actions* sont également spécifiques dans leur approche du secret : l'opération clandestine menée par

¹⁰⁹ L'usage du terme anglo-saxon est nécessaire, car l'étude de cette activité est presque essentiellement américaine. Le terme renvoie d'ailleurs historiquement aux opérations de la CIA pendant la guerre froide et depuis le début de la *War on Terror*.

les services de renseignement demeure secrète vis-à-vis de sa cible, parfois indéfiniment, elle n'est pas revendiquée par l'État mandataire car possiblement controversée voire illégale. La *covert action* dispose d'une couverture par le secret purement opérationnelle, laquelle peut disparaître si le mandataire décide de la revendiquer.

C'est à cette distinction entre deux finalités -à savoir l'action violente pour elle-même et la pratique clandestine possiblement violente dans l'objectif d'obtenir une information à intégrer au cycle du renseignement-, que renvoient de nombreux débats entre praticiens, mais également entre théoriciens du renseignement. Il existe de profonds débats conceptuels quant à distinguer, ou non, le renseignement des opérations spéciales.

Michael Herman, dans son ouvrage « *Intelligence power in peace and war* »¹¹⁰, dénie à l'action secrète une quelconque appartenance au renseignement, car celui-ci « *n'est pas censé faire mal aux gens et que ces opérations d'un genre spécial sont séparées et subsidiaires* ». Sherman Kent ne prend pas quant à lui de véritable position, tout simplement car son approche théorique à cet égard est foncièrement exclusive. Le cycle du renseignement de Kent, controversé, discutable mais encore d'actualité, n'intègre même pas l'idée d'un versant offensif aux activités des services. C'est d'ailleurs un des points sur lesquels les critiques de l'idée d'un cycle du renseignement se sont portées.

Les propos de plusieurs professionnels du renseignement belge¹¹¹ à ce sujet semblent formels : l'action secrète ne saurait se concevoir comme participant du renseignement s'il s'avère impossible de l'intégrer à un cycle. Dès lors, une distinction s'établit vis-à-vis du renseignement en tant que pratique mais également en tant que finalité. Un acteur ne fait du renseignement qu'à condition que son produit s'intègre au cycle complet. L'analogie est aisée avec le monde de la recherche : Est-il possible de qualifier une analyse de scientifique si certaines conditions inhérentes à l'activité ne sont pas remplies ?

C'est notamment ce type de raisonnement qui distingue les unités de reconnaissances selon Herman. Ces dernières produisent des *combat informations* qui

¹¹⁰ HERMAN Michael, *Intelligence in peace and war*, Cambridge: Cambridge University Press, 1996, 438p.

¹¹¹ Informations recueillies à l'occasion d'un entretien avec plusieurs professionnels du SGRS et de la Sûreté de l'État, sous couverture de l'anonymat, 30 janvier 2017.

permettent de répondre aux questions « quoi ? », « quand ? » et « où ? » pour un usage immédiat sur le théâtre des opérations, alors que le renseignement y ajoute le « pourquoi ? » et le « comment ? ». Cette distinction se retrouve relativement aux niveaux classiques de la stratégie, comme nous le verrons : le renseignement se pratique au niveau politique, au niveau tactique lorsqu'il est question de renseignement militaire, alors que la reconnaissance est une pratique opérationnelle.

Pour autant, ces considérations restent avant tout conceptuelles. Dans une approche fonctionnaliste, il semble clair que « *l'intensité, la régularité et la nature des actions spéciales permettent de définir plus largement les cultures de la sécurité et du renseignement. Ainsi, séparer les opérations spéciales du renseignement est artificiel* »¹¹².

Par ailleurs, à ces points de désaccord répondent des structures organisationnelles donnant la part belle aux tenants d'une vision inclusive : de nombreux services de renseignement actifs, tels la CIA, le MI6 ou la DGSE disposent de leur propre capacité autonome d'action offensive. Le « Service Action » (SA) des services français est une illustration éloquente.

2.3 Quel intérêt pour le décideur ? L'action secrète en France.

Nous l'affirmions précédemment, l'action secrète¹¹³ est une alternative à la diplomatie et à l'usage des forces armées, elle est « la tentative secrète pour modifier l'Histoire » d'après Loch Johnson dans *National Security Intelligence*.

Cependant il est possible de reprendre directement les critiques portées à son encontre quant à son lien avec une vision classique du renseignement. En effet, si les services spéciaux et l'armée sont concernés au premier chef par l'action secrète, il est manifeste que ces activités correspondent souvent à une action violente discrète et ciblée plutôt qu'à une opération de « renseignement ».

Par exemple, la CIA, dès l'invasion de l'Afghanistan par l'Armée Rouge à partir de 1979, se retrouve au premier rang d'une *proxy war*¹¹⁴, armant et finançant les

¹¹² GILL Peter, PHYTHIAN Mark, *Intelligence in an insecure world*, Cambridge: Polity Press, 2nd édition, 2013, 272p.

¹¹³ Le terme est donc ici relatif à l'ensemble des distinctions avancées dans la partie qui précède.

¹¹⁴ Concept créé par Zbigniew Brzezinski alors conseiller de la présidence Carter, trouvant une place particulière dans la perspective réaliste des relations internationales. La *proxy war* (guerre par procuration) est un conflit où deux acteurs s'affrontent indirectement en finançant ou en armant des intermédiaires, qui eux s'affrontent conventionnellement.

moudjahidine qui affrontent l'URSS. L'exemple des *BlackOps*¹¹⁵ (*Black Operations*) est également la preuve que l'action secrète participe d'une vision stratégique ambitieuse, visant à produire un changement majeur dans le contexte opératif.

Plus récemment, le développement exponentiel de la pratique de l'élimination ciblée¹¹⁶, notamment l'utilisation du drone armé, est l'illustration de l'âge d'or de ce genre de pratiques, et du rapport action/ renseignement : « *L'analyse est faite par les mêmes qui collectent les informations et prennent la décision sans nécessité d'une dissémination plus large comme dans le modèle du cycle classique. Ainsi, l'analyse et l'action deviennent, par le drone armé, inséparables, d'où la nécessité d'inclure « l'action » comme une des étapes du cycle de renseignement* »¹¹⁷.

Certaines pratiques demeurent en revanche profondément liées à l'activité principale du renseignement. Les *PsyOp*¹¹⁸ (*psychological operations*) sont un exemple d'opérations visant à s'introduire à l'intérieur du dispositif de renseignement adverse afin d'y distiller de fausses informations pour pouvoir modifier un comportement. Action offensive, une *PsyOp* est également au cœur de la production de connaissance, puisque de telles infiltrations nécessitent des besoins formidables en renseignement concernant la cible. Se prémunir face à de telles agressions psychologiques et informationnelles, qu'on engloberait par le jargon professionnel de la *deception*, est une des tâches fondamentales des services de contre-ingérence.

D'autres pratiques, relevant elles de l'action clandestine, ont une dimension plus ou moins violente, mais une vision stratégique majeure. L'ensemble des activités dites *political action*, qu'on connaît également par le vocable de « troisième voie », servent à modifier un contexte plus général par une intervention politique, économique

¹¹⁵ Le terme *BlackOps* renvoie aux opérations spéciales qui ont vocation à ne pas pouvoir être attribuées au véritable commanditaire, par le biais d'intermédiaires individuels, d'entreprises ou de groupes politiques. C'est une des formes extrêmes de la *covert action*, et l'une des plus contestables, dans le sens où elle fait souvent l'objet de budgets parallèles et échappe aux contrôles démocratiques. Elle fait donc l'objet d'intenses débats éthiques quant à sa légitimité et à son bien-fondé.

¹¹⁶ Cet euphémisme renvoie à la pratique de la neutralisation d'un individu, sous la forme d'un assassinat prémédité, par une variété de moyens. Si le drone armé n'est pas à l'origine de l'usage, il en représente certainement la quintessence. L'aéronef, sans pilote et contrôlé à distance, est capable d'orchestrer une frappe de précision (généralement un missile) sur une cible individuelle. Son usage, limitant les dommages collatéraux et préservant le pilote, est au cœur d'intenses débats éthico-philosophiques sur la place de la machine vis-à-vis de la mort d'êtres humains, le détachement émotionnel de celui qui presse la détente à des milliers de kilomètres de distance à l'intérieur de locaux sécurisés, la notion de self-défense, etc.

¹¹⁷ Olivier Chopin, Benjamin Oudet, *op.cit.*, p. 134.

¹¹⁸ Idem, p. 138.

ou militaire clandestine. On pense notamment à la pratique de la propagande ou du sabotage.

En définitive, l'action secrète est une solution de dernier recours, qu'il est nécessaire d'intégrer à une politique étrangère pertinente et à l'emploi des forces armées, avec qui elle est intimement liée, voire dépend intégralement. Le dénominateur commun à l'ensemble des pratiques est l'idée d'une modification fondamentale du contexte par une action décisive, pouvant avoir une influence sur la prise de décision adverse. Deux critères fondamentaux entrent également en jeu : la dimension extérieure des activités (celles-ci n'ont jamais lieu à l'intérieur du territoire national ou par l'entremise d'acteurs de la sécurité/ du renseignement intérieur) mais surtout la possibilité du déni. En effet, mis à part l'utilisation du drone armé, la plupart des *covert actions*, actions spéciales ou clandestines sont échafaudées de manière à pouvoir nier une quelconque responsabilité. Mark Lowenthal parle de *plausible deniability* (déni plausible), fonction du degré de violence de l'action.

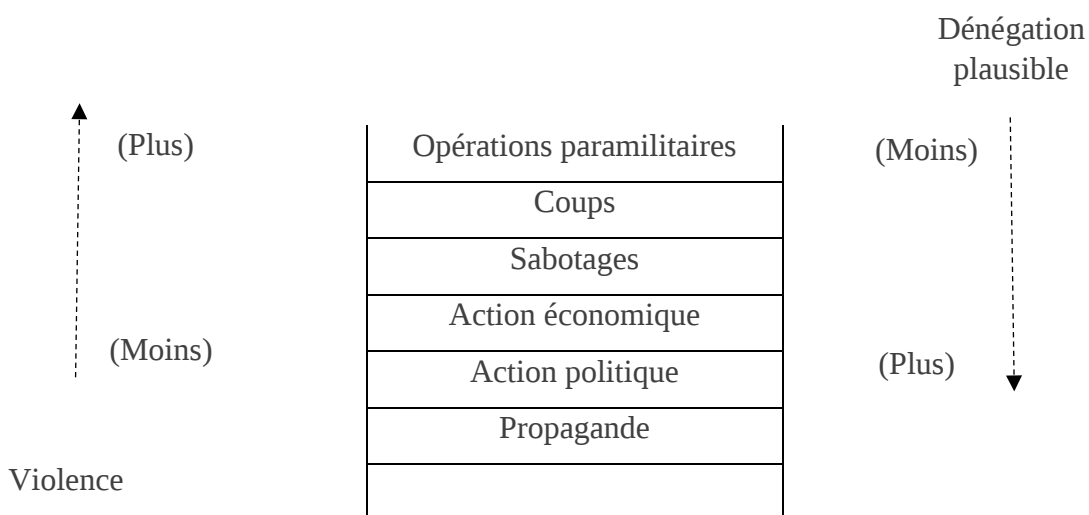


Figure 6 : le déni plausible fonction du degré de violence (LOWENTHAL Mark, *Intelligence, From Secrets to Policy*, London : Sage, 7^e édition, 2017, 624p.)

Au constat préalable selon lequel l'action secrète devient un outil privilégié, la France ne fait pas exception. On pourrait grossièrement diviser son modèle en trois catégories : les forces spéciales de la Sécurité Intérieur, les forces spéciales militaires « régulières »¹¹⁹ et le Service Action.

¹¹⁹ On appréciera assez ironiquement l'oxymore.

La première catégorie s'est illustrée à l'occasion des attentats de Paris en 2015, et son assise s'est largement développée du fait des besoins supplémentaires dans le cadre du contre-terrorisme : les groupes d'intervention d'urgence en contexte urbain national représentent le fer de lance du dispositif de sécurité intérieure, on retrouve parmi eux notamment le célèbre GIGN¹²⁰, le RAID¹²¹ ou encore la BRI¹²².

La seconde catégorie, sous l'autorité du Commandement des Opérations Spéciales, correspond à une multitude de groupements divers, aux missions particulièrement variées tombant sous la juridiction du Droit de la Guerre. On retrouve par exemple aux côtés des troupes de choc et d'intervention rapide¹²³, des régiments spécialisés dans l'infiltration des territoires hostiles, jouant un rôle essentiel dans la collecte du renseignement humain. C'est notamment l'activité première du 13^{ème} RDP¹²⁴.

Enfin, le Service Action relève directement de l'action clandestine des services de renseignement, il est d'ailleurs une composante de la DGSE. Ses pratiques peuvent faire l'objet du déni plausible mentionné plus haut et, à l'occasion, sortir largement du cadre du Droit de la Guerre : La sécurisation de zones ultra-sensibles (ambassades, usines, etc.), les arrestations hors du territoire national, l'action violente (sabotage, assassinat) ou encore la libération d'otages sont autant de missions du SA, auxquelles on ajoute évidemment les missions de collecte de renseignement humain, s'intégrant traditionnellement au cycle.

C'est notamment ce service, spécial entre tous, qui a contribué à plusieurs reprises à l'aura de méfiance structurelle entourant l'univers du renseignement français. On mentionnait au cours du précédent chapitre l'affaire du *Rainbow Warrior* de 1985, mais son expression est toujours d'actualité, en témoignent les remous provoqués à l'issue des révélations du Président François Hollande à propos des opérations dites « *homo* » (homicide)¹²⁵. La guerre contre le terrorisme, associée aux

¹²⁰ Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale.

¹²¹ Groupe « Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion ».

¹²² Brigade de Recherche et d'Investigation.

¹²³ On dressera avec difficulté un tableau exhaustif de cet ensemble, diversifié et dans ses missions et dans ses techniques. Il est toutefois possible de fournir quelques exemples connus, notamment les Régiments de Parachutistes d'Infanterie de Marine (RPIMA).

¹²⁴ Le 13^{ème} Régiment de Dragons Parachutistes dépend à la fois du Commandement des Opérations Spéciales et de la DRM et son activité relève du renseignement humain, au profit des décideurs militaires.

¹²⁵ « François Hollande et le « permis de tuer » », *Le Monde*, 04 janvier 2017.

paradigmes contemporains des conflits armés, rendent compte plus que jamais de la nécessité d'un développement de la réflexion éthique et juridique lorsqu'on se réfère à ces zones grises de l'action étatique.

L'action du renseignement politico-stratégique n'est pas toujours étatique cependant, ou en tout cas elle n'est pas toujours le résultat de l'usage de moyens appartenant en propre à l'État ou aux Armées. Si ce constat est particulièrement vivace aux États-Unis avec les liens structurels relevés entre la compagnie privée Booz Allen Hamilton et la NSA par les documents de Edward Snowden, il existe également dans une moindre mesure en France. Le crash aérien d'un avion ISR¹²⁶ à Malte le lundi 24 octobre 2016 a jeté un éclairage nouveau sur l'externalisation du renseignement en France¹²⁷. Cette sous-traitance est due à l'insuffisance des moyens aériens de renseignement bien que, comme nous le verrons au cours du chapitre suivant, des efforts considérables sont faits dans ce domaine.

Le second chapitre de notre étude a été l'occasion d'aborder un volet particulièrement sensible lorsqu'il est question de s'interroger sur l'importance du renseignement. En effet, nous avons pu mettre rapidement en évidence la dialectique qui existe entre le *Producer* (l'analyste) et le *Consumer* (le décideur) à travers l'*intelligence-policy nexus*. La première conclusion à relever à cet égard concerne l'essence même du renseignement dans cette relation : les services, leur processus et leur produit n'ont aucunement vocation à faire la politique. Leur place dans le processus de décision est fonction du degré de confiance du décideur à leur encontre ainsi que de sa prise de conscience que leur concours est à haute valeur ajoutée. Partant, ils ne possèdent pas, en théorie, d'existence propre et autonome.

La seconde conclusion à laquelle nous parvenons relève du bénéfice de leur utilisation si d'aventure le décideur décide d'en faire usage. Dans ce cas de figure, le renseignement occupe une place de premier plan en fournissant une information et des analyses stratégiques et scientifiques dénuées de biais partisans. Le décideur, par cet accès à une information fiable, possède dès lors les moyens de se rapprocher de l'idéal

¹²⁶ Nous reviendrons brièvement sur ce type d'engin, appelé ALSR (Avion léger de Surveillance et de Reconnaissance), au cours du troisième chapitre de cette étude.

¹²⁷ Voir http://www.lemonde.fr/international/article/2016/10/25/le-crash-de-malte-leve-un-coin-du-voile-sur-les-vols-de-la-dgse_5019859_3210.html, consulté le 16 mai 2017.

rationnel lorsqu'il lui incombe de prendre une décision. Partant, il dispose d'une autonomie d'appréciation des situations ainsi qu'une autonomie de choix. Ainsi, le rôle premier des services – à tout le moins leur volet politico-stratégique extérieur – est d'être producteurs d'un savoir stratégique à l'usage du décideur. Celui dispose alors de produits de différentes natures, parmi lesquels nous pouvons citer les *warning intelligence* (visant à alerter de l'imminence d'une menace ou d'un événement), ou encore les *estimative intelligence* qui ont vocation à proposer des analyses de type prospectives et des recommandations sur la conduite à adopter. Enfin, dans une moindre mesure – potentiellement contestable d'un point de vue éthico-juridique -, le renseignement est le pilier autour duquel s'effectue l'action secrète. Celle-ci renvoie à des activités très différentes, allant de l'élimination ciblée à la collecte illégale d'information auprès de sources clandestines, avec toutefois plusieurs points incompressibles : une part de secret et un déni plausible. L'action secrète est à la fois hautement bénéfique, puisqu'elle permet de modifier brutalement un contexte stratégique, et hautement risquée, puisqu'elle remet en cause à la fois la probité des États, leur prestige ainsi que leur respect des valeurs démocratiques occidentales.

Enfin, la troisième conclusion est fondamentale : le renseignement est effectivement un domaine de premier plan dans la prise de décision en politique étrangère, néanmoins, il est particulièrement faillible. En effet, son essence même est la production d'un savoir scientifique préservé de tous les biais possibles. Cependant, les services font face à une pluralité de pathologies qui peuvent remettre en cause le caractère « objectif » des renseignements élaborés. Ces pathologies peuvent relever à la fois de la psychologie, de processus cognitifs individuels ou liés à des effets de groupe. Ils peuvent également provenir de biais bureaucratiques et, dans le pire des cas, être dues à des formes de politisation. Ces éléments doivent être instamment pris en considération par le décideur ainsi que par le chercheur, car leur existence remet en cause l'essence même du renseignement.

Ce chapitre a été l'occasion de conclure que le renseignement occupe une place fondamentale dans la prise de décision en tant qu'outil de réduction de l'incertitude et garant d'une forme d'autonomie. Ce constat nous permet maintenant de nous pencher sur le troisième et dernier chapitre de cette étude, qui aura pour objet la place du renseignement vis-à-vis de la manifestation la plus évidente d'une politique étrangère : l'opération extérieure.

Chapitre 3

A. Le Renseignement et les opérations militaires.

1. Renseignement Militaire, Renseignement d'Intérêt Militaire, une distinction d'importance.

Le renseignement tel que nous l'avons étudié jusqu'à présent était considéré dans sa dimension la plus connue : l'approche extérieure politico-stratégique au service du décideur politique. À ce titre, il est un enjeu fondamental dans la définition de la politique étrangère, notamment en tant qu'outil de réduction de l'incertitude et, moins souvent, par ses possibilités en termes d'actions secrètes.

Néanmoins, nous avons effleuré au cours du premier chapitre les notions de renseignement militaire et de renseignement d'intérêt militaire. Si nous y revenons dès à présent, c'est que leur spécificité est d'importance.

Le renseignement militaire est un enjeu stratégique, technique et tactico-opératif. Fonction d'appui aussi essentielle à l'opération que peut l'être le domaine logistique, le renseignement militaire vise à percer le *brouillard de la guerre*¹²⁸. D'un point de vue purement formel, l'activité recouvre le même type de processus que son homologue politico-stratégique : la production d'un savoir stratégique, avec pour objectif de permettre la prise de décision par le décideur. On ne le répètera jamais assez : le renseignement ne fait ni la politique, ni la décision, il est un outil au service de son consommateur.

Là où réside cependant la particularité du renseignement militaire, c'est dans la nature dudit consommateur, le type de produit que celui-ci recherche à l'issue du cycle, et l'intérêt de son emploi dans le contexte opératif.

Pour ce qui est de la nature de son consommateur, le renseignement militaire s'adresse en France aux Armées. Par conséquent, il remonte au plus haut niveau, celui du Commandant en Chef, le Président de la République. Sont donc concernés l'ensemble des individus participant à la décision dans le cadre des opérations

¹²⁸ Nous reviendrons sur cette notion par la suite.

militaires : le Ministre de la Défense, le Chef d'État-Major des Armées (CEMA)¹²⁹ entre autres au plus haut niveau de décision, mais également d'importants maillons du commandement opérationnel des forces, tel le Centre de Planification et de Conduite des Opérations (CPCO)¹³⁰, mais aussi et surtout les officiers présents sur le théâtre étranger. Le renseignement militaire n'est donc pas une structure extérieure aux forces, mais bien un maillon intégré présent aux niveaux de décisions stratégiques, tactiques et opératifs.

Le cycle du renseignement militaire produit un savoir utilisable aux différents niveaux stratégiques : Au niveau stratégique, il se confond avec le renseignement extérieur en cela qu'il sert à déterminer les capacités et intentions *stricto sensu* des entités armées ou paramilitaires. Au niveau opératif, il vise à éclairer la décision à l'échelle du théâtre. Au niveau tactique, il a tendance à se confondre avec les fonctions de reconnaissances, permettant par exemple d'identifier l'hostile, d'obtenir les localisations précises ou la nature des objectifs. Son exploitation doit intégrer le commandement et les unités opérationnelles, comme nous le verrons plus en détail par la suite.

Cependant, depuis les années 1990, et plus particulièrement à la suite de la Guerre du Golfe et de la *Revolution in military affairs* (RMA – révolution dans les affaires militaires)¹³¹, le renseignement n'est plus strictement militaire. Progressivement émerge l'idée du Renseignement d'Intérêt Militaire, lequel se veut comme le net élargissement des domaines concernés par la collecte : en sus d'une appréciation des capacités, intentions et mouvements de l'adversaire, il s'agit alors de produire une veille stratégique (*situational awareness* et *understanding*), ainsi qu'un savoir stratégique sur le théâtre et ses acteurs, compris au sens large. On retrouve alors quantité de données importantes comme « (la) *détermination et caractérisation des*

¹²⁹ Le Chef d'État-Major des Armées se tient au sommet de la hiérarchie militaire, il est le supérieur direct de ses homologues à la tête des différents corps, tel le Chef d'État-Major de l'Armée de Terre, celui de la Marine ou celui de l'Armée de l'Air. Il exerce, en plus de ses fonctions de direction, d'importantes missions de conseil au gouvernement. Le CEMA actuel est le Général d'Armée Pierre de Villiers, depuis février 2014.

¹³⁰ Le CPCO assure la planification et la conduite des opérations extérieures : la planification par l'évaluation des risques et la préparation des options militaires à dévoiler au CEMA, la conduite par la création de cellules fonctionnelles propres à la crise ou à l'opération en cours (logistique, conduite, système de communication, renseignement). Le CPCO possède donc une éminente fonction géostratégique, notamment par ses cellules de liaisons avec les armées étrangères.

¹³¹ La RMA est un changement drastique dans la nature du combat, occasionné par la mise à disposition et le développement de nouvelles technologies. Ce changement de nature produit un nécessaire changement tout aussi drastique dans la doctrine et les concepts stratégiques.

acteurs politiques, médiatiques, civils, (les) spécificités de l'environnement sociopolitique et ambiance générale, voire (les) données économiques »¹³². Le général Christophe Gomart, actuel directeur de la DRM, en parle au cours d'un entretien¹³³ comme d'un « *renseignement d'environnement* », dont la vocation est à la fois « *géographique* » (focalisée sur une zone particulière) et globale, afin d'avoir une « *vision d'ensemble des menaces dans l'espace et dans le temps* » qui permet la veille stratégique, l'appui aux opérations mais aussi assure leur continuité.

Nonobstant cette distinction, nous utiliserons par la suite le terme générique « renseignement militaire » afin de désigner ces deux volets complémentaires et maintenant intégrés.

2. L'évolution du renseignement militaire.

Nous l'avons vu au cours du premier chapitre, le domaine du renseignement a pendant longtemps été, en France, couvert du sceau du mépris par le politique et les Armées. Il n'a donc pas profité du même allant que ses homologues anglo-saxons.

Au cours de la Guerre Froide, les Armées disposaient uniquement d'un centre d'exploitation du renseignement militaire, celui-ci provenant des attachés et des quelques stations d'écoutes présentes en Europe. Présentant un front commun face au Pacte de Varsovie, la mise en commun des quelques ressources des partenaires de l'OTAN donnaient l'illusion de capacités alors quasi inexistantes.

Cependant, la chute de l'Union Soviétique, l'hégémonie américaine et l'évolution du paradigme de la nature des conflits armés a provoqué le repli sur soi des services, qui doivent dès lors se concentrer sur leur propre menace.

La Guerre du Golfe est l'élément déclencheur déterminant d'une prise de conscience : les forces françaises se retrouvent embarquées sur un théâtre d'opération sur la seule base des données fournies par l'État-Major américain, perdant de fait leur autonomie stratégique. Il devient dès lors nécessaire de développer une structure en mesure de fournir aux décideurs politiques et militaires les informations stratégiques indispensables à la conduite d'opérations militaires complexes.

¹³² Joseph Henrotin, *op.cit.*, p. 9.

¹³³ SOUTOU Georges-Henri, ZAJEC Olivier, « Le renseignement d'intérêt militaire aujourd'hui. Entretien avec le général Christophe Gomart, commandant la Direction du Renseignement Militaire », *Institut de Stratégie Comparée*, Janvier 2014, n°105, pp. 177-188.

Il a fallu au Ministre de la Défense de l'époque, Pierre Joxe, une détermination inébranlable pour vaincre les réticences des grands décideurs militaires, mais le tournant se concrétise rapidement par deux événements d'importance.

Le premier correspond à la création de la Direction du Renseignement Militaire en 1992, laquelle, en plus de la mise à disposition de moyens considérables, entend faire émerger une culture interarmées du renseignement en regroupant les bureaux renseignement (2^{ème} Bureaux) des trois corps d'armées dans une même structure. L'innovation répond donc au besoin d'une capacité autonome d'appréciation.

Cette nouvelle architecture s'inscrit dans une logique de réforme globale des Armées¹³⁴, laquelle s'est concrétisée notamment par la création du Commandement des Opérations Spéciales (COS) – très lié aux activités de renseignement-, celle de la Brigade de recherche et de guerre électronique (BRGE)¹³⁵, et l'esquisse de ce qui deviendra le CPCO.

Le second événement majeur marquant l'émergence d'une véritable capacité autonome d'appréciation, c'est la mise à disposition de l'imagerie spatiale. C'est effectivement en 1995 qu'est mis en orbite le premier satellite militaire d'observation à haute résolution Hélios 1A. Le lancement de l'engin, via un dispositif Ariane 4, est la première étape d'une série d'efforts importants dans ce domaine, dont le dernier en date est le déclenchement, prévu en 2018, de la Composante Spatiale Optique (CSO), construite par les sociétés Airbus Defense & Space et Thales Alenia Space.

Si le développement d'un programme militaire spatial correspond à l'analyse des services anglo-saxons qui, à l'époque, entendent adapter leur moyen à l'évolution des menaces qu'ils jugent désormais « *imprévisibles à moyen terme, protéiformes, irrationnelles, non localisées, non structurées...* », il part en France d'une conception et d'une finalité quelque peu différentes : Les acteurs majeurs des conflits ne sont plus les armées traditionnelles régulières et/ou professionnelles. Dès lors, ce même manque de professionnalisme induit l'existence des « *signaux faibles* » et d'indiscrétions qu'il convient de rassembler et d'analyser par le recoupement du HUMINT, IMINT et

¹³⁴ Idem, p. 3.

¹³⁵ La BRGE a été renommé Brigade de Renseignement en 1998, avant d'être dissoute en 2016 pour être remplacée par l'actuel Commandement du Renseignement.

ELINT¹³⁶. D'où la corrélation avec l'idée d'un renseignement d'intérêt militaire, étant donné que ces signaux faibles ne sont pas uniquement militaires.

Il ressort donc de cette évolution historique que la France, souffrant d'un retard considérable à la fin des années 80, a réussi à développer sa capacité d'autonomie stratégique par d'intenses réformes et un concours de circonstance favorable. Si ses capacités ne sont pas comparables avec son homologue américain, il en reste que son appareil de renseignement figure parmi les plus développés au monde, notamment par le haut niveau technologique et la grande diversité des moyens de collecte.

3. Les conflits et le *Brouillard de Guerre*.

Comme nous l'expliquions au cours du second chapitre de cette étude, l'incertitude est corollaire à la prise de décision. S'il s'agit d'une donnée palpable dans la décision politico-stratégique ou la politique étrangère, il est un domaine où elle exerce des contraintes extrêmes, celui des affaires militaires. Cette incertitude est d'autant plus prégnante que ces dernières, dans leur champ d'activité, entendent moins modifier le présent que de s'en servir pour atteindre un objectif situé dans le futur. Une action militaire n'a en effet de sens qu'à travers sa participation à un but, qu'il soit opérationnel ou politique.

Contrairement à ce que laissaient entendre les grands tenants de la RMA, les très hautes technologies n'ont pas rendu le champ de bataille transparent : c'est vrai pour l'action, et d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de déterminer des intentions. À cet égard, -par son approche de l'incertitude dans les affaires militaires- Clausewitz reste encore éminemment d'actualité : « *à la guerre, beaucoup de renseignements sont contradictoires, davantage encore sont faux et la majorité sont incertains ; les faits sont rarement pleinement connus et leurs motivations le sont moins encore*¹³⁷ ». Par conséquent, cette incertitude, ce *brouillard de guerre*, est un invariant avec lequel il faut composer, soit dans l'objectif d'atténuer les contraintes qu'il exerce, soit d'utiliser ces dernières à notre avantage. Étant donné qu'« *à la guerre, il est impossible de tout prévoir*¹³⁸ », la seule certitude dont le décideur militaire dispose, c'est celle de son

¹³⁶ Si l'appellation anglaise est fort répandue, il en reste que son pendant français est d'usage dans les Armées, le HUMINT devenant le ROHUM (Renseignement Origine Humaine), le ELINT le ROEM (Renseignement Origine Électromagnétique) et l'IMINT le ROIM (Renseignement Origine Imagerie).

¹³⁷ CLAUSEWITZ Carl V., *On War*, Princeton : Princeton University, 1976, 752p.

¹³⁸ FOCH Ferdinand, *Les Principes de la guerre*, Paris : Economica, 2007, 400p.

incertitude. Celle-ci est fonction des deux facteurs fondamentaux : le facteur humain et l'environnement.

Comme le présente -encore une fois- avec sagacité Clausewitz, « *On a affaire aux forces morales et à des effets qui se dérobent au calcul arithmétique [...] les combattants ne cessent jamais d'être des individus et ne peuvent constituer ensemble une machine*¹³⁹ ». Le facteur humain a donc son importance dans ses propres forces mais surtout dans l'affrontement, son caractère imprévisible se retrouvant tout autant chez l'antagoniste : qu'il s'agisse d'une appréciation rationnelle ou pas, la guerre est une relation interactive. L'humain n'étant pas un être de logique pure mais plutôt un adepte de la rationalité limitée, ses émotions, ses représentations et sa personnalité induisent des dynamiques qu'aucune technologie ne peut prévoir.

L'environnement, compris à la fois dans sa dimension purement physique (le terrain, le climat, les aléas, etc.) et dans sa dimension politico-diplomatique voire de théâtre, est le second grand facteur d'imprévisibilité. Les technologies et la professionnalisation de l'armée répondent de mieux en mieux à la part d'incertitude de l'environnement physique, mais celles contenues dans l'environnement politico-diplomatique ou de théâtre sont difficiles d'approche.

En sus, au *brouillard* s'ajoutent deux phénomènes de premiers plans : les *frictions* et le *hasard*. Le phénomène de friction a été conceptualisé par Clausewitz, et s'entend comme une pression irréductible constituée d'aléas absolument hétéroclites (aléas humains, techniques, environnementaux), un système d'arme qui tombe en panne par exemple, ou encore un phénomène climatique imprévu. Il s'agit « *de menus incidents sans nombre [...] (qui) se combinent pour diminuer le niveau général d'efficacité de telle manière que l'on ne parvient jamais au but fixé*¹⁴⁰ ». La planification et la décision militaire sont des engrenages parfois extrêmement complexes, et la friction représente ces petits graviers venant mettre à mal le mécanisme.

Le hasard quant à lui s'entend tout simplement comme l'impossibilité de prévoir tous les effets, il est donc un invariant. Napoléon Bonaparte en avait une conscience aigüe¹⁴¹ lorsqu'il avançait que « *la science militaire consiste à calculer*

¹³⁹ CLAUSEWITZ Carl V., *Théories du combat*, Paris : Economica, 2014, 112p.

¹⁴⁰ Carl Von Clausewitz, *On War*, *op.cit.*, p. 120.

¹⁴¹ Cité par le Général Vincent Desportes, *Décider dans l'incertitude*, p. 42.

toutes les chances d'abord, et ensuite à faire exactement, presque mathématiquement, la part du hasard ».

Par conséquent, le chef militaire se trouve confronté, dans le cadre de la prise de décision, de la planification et l'action, à ces trois phénomènes : le *brouillard*, la *friction* et le *hasard*. Aux deux derniers, la doctrine stratégique entend fournir quelques réponses -bien que ces dernières restent incomplètes-, notamment par l'application du *principe de sûreté* et la flexibilité de la doctrine des Armées. Le premier se comprend comme une condition *sine qua none* à la décision militaire, selon laquelle un plan ne peut être réaliser sans un minimum de sûreté, c'est-à-dire la capacité à atteindre l'objectif face à un maximum de frictions. Ainsi, un plan génial, complexe et ambitieux, n'est en général pas un bon plan : il repose sur trop d'éléments sur lesquels la friction exerce une pression, et risque de s'effondrer « au moindre pépin ». Le bon plan est celui qui est assez solide pour résister à des imprévus. Également, si la doctrine des Armées est essentielle pour garantir l'entraînement et l'efficacité des forces, il est nécessaire de lui octroyer une forme de flexibilité, une marge de manœuvre et une appréciation autonome étant donné la part de hasard corollaire à l'action militaire.

Il est donc en conclusion essentiel pour le décideur militaire de prendre en compte ces phénomènes plus ou moins prévisibles. Le Général Vincent Desportes, dans son ouvrage « *décider dans l'incertitude* »¹⁴², avance alors que l'action militaire ne saurait exister sans « *la diminution du brouillard de guerre, [...] la gestion de l'incertitude [...] (et) l'utilisation de l'incertitude* ». Dans la tentative d'appliquer ses trois principes, le renseignement militaire occupe une place fondamentale.

B. De l'usage du renseignement militaire : Percer le *Brouillard de Guerre*.

1. Le renseignement militaire dans l'anticipation.

Comme nous venons de le voir, la conduite d'une opération guidée par la sagesse repose d'abord sur la prise de conscience de la part d'imprévisibilité inhérente aux affaires militaires, et plus généralement, la prise de conscience du *brouillard de guerre*.

¹⁴² DESPORTES Vincent, *Décider dans l'incertitude*, Paris : Economica, 2015, 215p.

Pour faire lever ce dernier sur le champ de bataille et sur les mouvements, intentions et capacités de l'adversaire, le décideur se doit d'user du renseignement militaire, tout en ayant conscience qu'il n'y parviendra que partiellement, et que la pression des frictions et du hasard persistera. Le renseignement militaire offre un produit imparfait, imprécis, parfois obsolète, mais il s'avère néanmoins indispensable au succès d'une opération. Sun Tzu écrivait « *Les opérations secrètes sont essentielles ; une armée sans agents secrets est comme un homme sans yeux et sans oreilles. Des membres de l'armée près du chef, aucun ne doit être aussi intime que l'agent secret.* ».

Le renseignement occupe donc une place permanente dans l'anticipation, la planification et la conduite des opérations. Ce triple rôle est sous-tendu par la nécessité d'avoir à la fois une vision globale lui permettant l'anticipation et une concentration sur des zones prioritaires qui permettent la planification et la conduite des opérations.

Le Général Christophe Gomart¹⁴³ explique que cette tension entre vision globale et concentration est au cœur du rôle de la DRM concernant le volet anticipation. Il avance ainsi qu'au niveau national, ce besoin d'une vision globale est à mettre sur le compte d'une ambition : « *anticiper l'émergence de nouvelles menaces et concourir à mettre en place les capacités pour y faire face* ». À ce titre, la DRM se concentre notamment sur trois zones de crises importantes¹⁴⁴ : en Afrique, au Proche-Orient et en Europe.

En Afrique tout d'abord, plusieurs points d'intérêts sécuritaires existent, et l'identification de ces menaces et l'approche à observer en réponse sont prioritaires. L'évolution de la situation sécuritaire en Libye et le lien entre celle-ci et la présence de groupes armés terroristes dans la bande sahélo-saharienne est ainsi suivi avec intérêt, ainsi que les affrontements dans le nord du pays auxquels participent des émanations de Daech. La menace de Boko Haram au Nigeria, mais également vis-à-vis des voisins camerounais et tchadiens fait partie de ces points d'intérêts.

Le focal suivant est au Proche-Orient où, nonobstant les opérations en cours contre Daech, l'effort se porte sur l'anticipation des menaces liées à la radicalisation et à l'affrontement internationalisé contre le djihadisme terroriste. C'est le cas en Syrie

¹⁴³ Le Général de Corps d'Armée Christophe Gomart est le directeur de la DRM depuis 2013.

¹⁴⁴ *Audition du Général Christophe Gomart, directeur du Renseignement Militaire*, Paris : Sénat, 8 avril 2015, 9p.

évidemment, mais également au Liban ou encore au Yémen. Cette zone est d'autant plus étudiée que les intérêts français y sont importants.

Enfin, la veille stratégique permanente recouvre le territoire européen, la DRM appréciant par exemple quotidiennement la situation en Ukraine, l'application des accords de Minsk et les déplacements armés russes en Crimée, et au-delà de la frontière ukrainienne. D'ailleurs, si les conflits traditionnels tendent à disparaître peu à peu, il en reste que le suivi des grandes puissances militaires est incompressible. De fait, la DRM porte toujours son regard vers son étranger relativement proche (la Russie) mais également plus lointain, comme l'Iran ou la Chine. La présence de ces États dans de nombreux dossiers sécuritaires avec lesquels les intérêts français sont entremêlés requiert une veille continue de leurs potentiels. Veille d'autant plus nécessaire que ces États sont parties à d'importants dossiers, tels que la prolifération des armes nucléaires et de destruction massive, ou encore la Cybersécurité.

La DRM est donc un élément clé du programme de Veille Stratégique Permanente en tant que membre du Groupe d'Anticipation Stratégique (GAS) dirigé par le Chef d'État-Major des Armées. Cet organe produit les « *axes d'efforts à 12 mois (planification opérationnelle et orientation du RIM) et une vision prospective à 24 mois et plus. [...] C'est à partir de l'ensemble des travaux du GAS qu'est définie la Directive Annuelle des Actions de Renseignement (DAAR)* »¹⁴⁵ Ce document permet d'initialiser le cycle.

Si le renseignement sépare formellement ce qui est lié à l'anticipation, à la planification et à la conduite, il s'agit dans les faits d'un *continuum*. L'exemple de l'opération *Serval* au Mali en 2013 est révélatrice à cet égard : en amont de l'opération, une veille stratégique était installée de longue date dans la bande sahélo-saharienne. Partant, les connaissances encyclopédiques acquises via cette veille ont permis *l'entrée en premier* (en lien avec l'importance du renseignement dans la planification) puis le déploiement efficace de troupes au sol. Ces troupes, par l'utilisation d'un renseignement tactique et opérationnel, ont pu ensuite atteindre l'objectif militaire justifiant leur présence sur le sol malien. L'action des forces spéciales au cours de cette opération, et donc encore une fois le lien entre les opérations spéciales et le renseignement, est une illustration pertinente.

¹⁴⁵ Georges-Henri Soutou, Olivier Zajec, *op.cit.*, p. 10.

2. Le renseignement militaire dans la planification.

Nous l'avons vu, le renseignement occupe une place fondamentale dans le volet anticipation, par sa participation clé à la veille stratégique permanente. En accord avec la doctrine française interarmées relative à l'anticipation et à la planification, la planification des opérations s'effectue comme suit :

Phase d'anticipation		Documents
Veille stratégique	Cette étape relève de l'anticipation, elle consiste à identifier les facteurs de crises et de conflits au-delà de 24 mois	• Directives annuelles • Dossiers Thématiques d'Anticipation (DTA)
Anticipation stratégique	Il s'agit de fournir au CEMA des éléments d'appréciation pour préparer ou modifier des engagements opérationnels des armées en cas de crises émergentes ou potentielles à l'horizon de 6 à 24 mois.	
Phase de planification		
Travaux pré-décisionnels	Propositions d'options stratégiques à l'autorité gouvernementale et définition d'une position française, sous la forme d'un « mémoire de proposition » présenté au CEMA. Le choix d'une option se traduit par la rédaction d'une <i>Directive Initiale de Planification</i> .	• Mémoire proposition • DIP
Planification opérationnelle	Définition des voies, moyens et modalités militaires pour atteindre la situation à obtenir à la fin d'une opération, aux différents niveaux décisionnels.	• Directive Stratégique Planification (DSP)

		• Concept d'Opérations (CONOPS) • Plan d'opération (OPLAN)
Phase de conduite		
Conduite de l'engagement	Phase d'exécution du plan d'opération	/
Désengagement	Réussite de l'objectif, transmission des responsabilités de la force aux autorités identifiées.	/

Figure 7 : Les différentes phases de l'engagement en opération extérieure, de l'anticipation à la conduite. (Réalisé à partir des informations contenues dans le cadre doctrinal français en la matière, *Anticipation et planification stratégiques DIA-5(B)_A&PS (2013)*, Paris : Centre Interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations, 16 juillet 2013, 102p.)

Le renseignement militaire occupe une place fondamentale au cours de ce processus. Il sert à la production du « savoir ». Dans le jargon doctrinal de la planification, son rôle dans la phase de veille et d'anticipation stratégique correspond au « *savoir pour comprendre* ». Lorsqu'il est impliqué dans la définition de la phase des travaux pré-décisionnels, il répond au besoin du « *savoir pour choisir* ». Enfin, au cours de la phase de planification opérationnelle, il tend à produire le « *savoir pour agir* ».

Dans le cadre d'une opération d'*entrée en premier*¹⁴⁶ par exemple, le renseignement militaire est primordial, puisqu'une telle modalité d'emploi des forces nécessite une supériorité informationnelle pour remporter la décision :

Il faut en effet être capable de connaître la nature et le degré de l'emprise de l'adversaire sur le théâtre d'opération que l'on souhaite investir. De plus, il est nécessaire de réduire le *brouillard* lié à la géographie stratégique du théâtre, c'est-à-dire la géographie purement physique du terrain, mais également la nature des relations

¹⁴⁶ BRUSTLEIN Corentin, *L'entrée en premier et l'avenir de l'autonomie stratégique*, Paris : IFRI, Études de l'IFRI, n°70, novembre 2016, 70p.

politico-militaires des acteurs de la région ou du voisinage. Plus généralement parlant, et en jargon doctrinal, le renseignement permet de connaître du *degré de permissivité du théâtre*, fonction de la pertinence d'une *entrée en premier*.

La modalité d'*entrée en premier* est généralement divisée en trois phases¹⁴⁷ : l'acquisition d'un *socle capacitant opératif et stratégique*, une *charnière expéditionnaire* et la *conquête de la liberté d'action dans la zone contestée*. Si les deux dernières revêtent une importante dimension logistique et d'affrontement sur laquelle nous ne reviendrons pas dans cette étude, la première phase quant à elle repose en grande partie sur le renseignement militaire.

L'acquisition d'un socle capacitant désigne la possession d'une structure logistique et de commandement interarmées sur laquelle va s'appuyer la mise en œuvre de l'opération. Partant, il est nécessaire de posséder les multiples capteurs à même d'identifier la situation tactique et stratégique. Moins le théâtre est permissif, plus l'emploi du renseignement sera complexe, notamment à cause de la possession par l'adversaire de dispositifs et autres contre-mesures, ou via les méthodes d'A2/AD¹⁴⁸ empêchant la maîtrise et la persistance aérienne et rendant inopérants les vecteurs de renseignement aériens sur lesquels nous nous attarderons par la suite. Une supériorité quantitative et/ou qualitative en termes de moyens de renseignement devient donc une condition incompressible à la planification de modalités d'emploi des forces basées sur l'autonomie stratégique, telles que l'*entrée en premier*.

3. Le renseignement militaire dans la conduite des opérations.

3.1 Une place fondamentale dans la conduite des opérations et l'engagement.

Le renseignement a toujours eu une place irremplaçable lors de la conduite des opérations militaires. Néanmoins, rarement il a atteint sa prépondérance actuelle. Comme nous l'avons vu, la RMA a cherché à faire disparaître le *brouillard de guerre* afin de rendre le théâtre transparent. S'il n'en est rien, toujours est-il que le développement des technologies et des techniques a fortement contribué à

¹⁴⁷ Idem, p. 37.

¹⁴⁸ Anti-Access / Area Denial.

l'importance accrue du renseignement dans la conduite des opérations, notamment par la création du domaine ISR¹⁴⁹, de l'armement de précision et de la furtivité.

Dans le cadre de la guerre moderne - où le niveau technologique est une donnée de premier plan -, les capacités ISR sont la pierre angulaire des opérations. Le volet *Surveillance* correspond grossièrement à avoir « *un regard constant sur la cible* »¹⁵⁰ tandis que la *Reconnaissance* équivaut à « *la collecte d'informations pour répondre à une question militaire spécifique* »¹⁵¹. Dès lors le *renseignement* (le I de ISR correspond à *Intelligence*) représente « *le produit final découlant de la surveillance et de la reconnaissance, fusionné avec d'autres informations* »¹⁵². L'architecture française de l'ISR est largement inspirée des structures de l'OTAN sur lesquelles nous reviendrons brièvement.

Au cours d'un entretien, le général de brigade aérienne Daniel Derieux¹⁵³ revient sur les liens entre la conduite de l'opération militaire et le renseignement : pour lui, aucun engagement ne peut avoir lieu sans que le processus de renseignement n'ait été effectué à la fois en amont de l'opération, et en tout temps au cours de celle-ci. Il revient cependant sur un point ayant déjà été soulevé au cours de cette étude : le renseignement n'aboutit pas, ni ne dicte l'action militaire. L'action militaire découle de la définition d'un objectif politico-stratégique. Partant, on cherche à mettre en place ladite action, ce qui nécessite l'apport continu du renseignement.

Dans cet optique, nous l'avons affirmé précédemment, le renseignement n'est pas un domaine extérieur aux opérations qui vient lorsqu'il y a un besoin. Le renseignement est intégré directement à tous les niveaux de décisions. Auprès du CEMA et du CPCO, le bureau J2 Renseignement est directement focalisé sur la conduite des opérations en cours. Au niveau opérationnel et tactique l'officier de renseignement et ses exploitants sont auprès des unités navigantes. Par exemple, on retrouve au sein de l'EEA¹⁵⁴ -la seule unité de l'Armée de l'Air dans laquelle est utilisé le C160 *Transall Gabriel*- des officiers spécialistes du renseignement, en vol avec leurs homologues des autres spécialités. Ils sont chargés du recueil, de l'orientation

¹⁴⁹ *Intelligence, Surveillance & Reconnaissance*.

¹⁵⁰ Voir http://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics_111830.htm, consulté le 12/05/2017.

¹⁵¹ Ibid.

¹⁵² Ibid.

¹⁵³ Général Daniel Derieux, *entretien*, réalisé par Corentin Lefebvre, Avesnes-Sur-Helpe (France), mars 2017.

¹⁵⁴ Escadron Électronique Aéroporté, base aérienne 105, Évreux.

des moyens de collecte et de la direction des activités des opérateurs de l'aéronef sur un théâtre. On retrouve également les officiers de renseignement auprès des escadrons de chasse ou encore des escadrons de drones.

Cette continuité du renseignement à tous les niveaux décisionnels répond au « *défi du maintien de l'intégrité du cycle du renseignement* »¹⁵⁵ dans la conduite des opérations. Ce défi correspond à la tension qui existe dans l'exploitation du renseignement et sa diffusion : les informations « remontent » et « redescendent ». Par exemple, certaines unités ne disposent pas de moyens propres de renseignement à leur niveau. Il leur faut donc « passer commande » afin de pouvoir engager une mission. Les temps de latences que cela implique réduisent considérablement l'initiative et la liberté de manœuvre lorsque les unités ne produisent pas directement le renseignement dont elles ont besoin. Les Armées font dès lors face à un dilemme : faut-il déconcentrer les moyens afin de les rendre disponibles à tous les niveaux pour qu'ils puissent travailler de façon plus autonome en généralisant par exemple le Bataillon de Renseignement Multicapteurs (BRM)¹⁵⁶ ? ou faut-il au contraire centraliser le renseignement dans une structure non déployée ?

Les deux modèles comportent des difficultés : le modèle décentralisé implique certes une forte autonomie, mais occasionnerait également une densification extrême des informations, des moyens logistiques, du coût des matériels. Le modèle centralisé quant à lui contient le problème initial, celui de la latence due au fait de ne pas posséder les moyens propres, et nécessite donc des systèmes de communication et de transmission extrêmement avancés. Il bénéficie cependant d'une concentration garantissant l'expertise et ainsi qu'une économie des forces considérable relativement au premier modèle.

À ce dilemme, l'opération Serval fait figure de modèle, bien que des insuffisances techniques ont pu être relevées : Cette opération a été l'occasion¹⁵⁷ d'inaugurer le système SAER¹⁵⁸ (Système d'Aide à l'Exploitation du Renseignement), c'est-à-dire une interface de partage du renseignement en boucle courte permettant de lier presque instantanément le niveau tactique au plus haut niveau (le CPCO). Le

¹⁵⁵ Joseph Henrotin, *op.cit.*, p. 25.

¹⁵⁶ Joseph Henrotin, *op.cit.*, p. 21.

¹⁵⁷ Guy Perrimond, Guillem Monsonis, « Serval : le rôle du renseignement *tactique* », *TTU Lettre hebdomadaire d'informations stratégiques*, 6 novembre 2013, n°909, p6.

¹⁵⁸ Ibidem.

SAER a été déployé avec le GTIA (Groupement tactique Interarmées) présent sur le sol malien. La solution à la tension diffusion/exploitation dans la conduite d'une opération militaire semble de fait devoir se constituer autour d'interfaces de partage en boucle courte. Cela nécessite cependant des systèmes de communications performants généralisés à tous les niveaux et auprès des unités sur le terrain.

3.2 Quels vecteurs pour le renseignement militaire ?

Le renseignement d'intérêt militaire participe à la décision militaire, sous la forme de plusieurs *outputs*.

Le renseignement des armées a vocation à produire au cours d'un cycle une connaissance stratégique à l'usage du décideur militaire. Ses *outputs* prennent la forme de renseignements encyclopédiques qui renforcent le socle de connaissances sur les théâtres, les acteurs, leurs intentions, leurs capacités, leurs vulnérabilités, ainsi que l'environnement dans lequel ils interagissent. Cependant, au cours d'une opération ou en amont de celle-ci, le renseignement occupe une place fondamentale en produisant des « *renseignements opérationnels, qui interviennent directement, et à tous les niveaux, dans la préparation et la conduite de la stratégie et des opérations militaires* »¹⁵⁹. Nous l'avons vu, le processus est au cœur de l'anticipation, de la planification et de la conduite des opérations.

La DRM est indubitablement au cœur de ce système en tant que noyau de direction intégrant quantités d'hommes et de femmes, civils et interarmées dont la tâche est de mettre en œuvre le cycle du renseignement via un large éventail de capteurs techniques et humains, néanmoins, cette institution n'est pas l'unique interface.

En effet, on retrouve au côté des services de la DRM et du Commandement des Opérations Spéciales des unités intégrées spécifiquement à certaines armées, avec lesquelles ils travaillent en coordination.

On retrouve ainsi au sein des forces aériennes et navales des ressources et des systèmes importants, profitant des mutations technologiques et de moyens considérables. La généralisation de l'aéronef polyvalent *Rafale* permet en théorie à

¹⁵⁹ Michel Masson (entretien), « Les défis du renseignement militaire », *Sécurité Globale*, été 2008, n°4, pp. 9-18.

toutes les unités volantes (y compris celles des composantes aéronavales) de profiter de capacités de reconnaissance et de surveillance radar, optique ou ROEM. Ces dernières sont considérablement renforcées par le développement des systèmes de *Pods* Reco-NG/AREOS sur les *Rafale* depuis 2010 et les *Pods* ASTAC¹⁶⁰ qui depuis 2016 peuvent équiper les *Mirage 2000D*. L'arrivée des drones MALE¹⁶¹ *Harfang* en 2008 et des MQ-9 en 2013 permet la persistance aérienne, renforçant les capacités aériennes existantes en la matière, notamment celles des *Atlantique 2*¹⁶², des *Transall Gabriel*¹⁶³ ou encore des *AWACS Command & Control*¹⁶⁴. Les deux premiers Avions Légers de Surveillance et de Renseignement (ALSR)¹⁶⁵ *King Air 350* en cours d'acquisition devraient, en accord avec la LPM 2014-2019¹⁶⁶, permettre de réduire la dépendance à des sous-traitants tels le CAE Luxembourg dont les ALSR accomplissent de nombreuses missions de renseignement pour la DRM ou encore la DGSE, non sans risques.

Sur le plan tactique et opératif, la plupart des vaisseaux de la Marine Nationale, qu'ils s'agissent des frégates de combat (dont les nouvelles classes *Forbin* et *Aquitaine*) ou de sous-marins nucléaires d'attaque (dont le futur *Suffren*¹⁶⁷) possèdent des capacités en matière d'écoute électronique, d'observation, de systèmes optiques, radars ou ROEM.

Si l'Armée de l'Air exploite et recoupe les données récoltées via le CRA (Centre de Renseignement Air), la Marine Nationale fait de même via la structure

¹⁶⁰ Michel Friedling (entretien), « Armée de l'air : des défis capacitaires », *Défense & Sécurité Internationale*, août 2016, n°124.

¹⁶¹ L'appellation « MALE » correspond à un système de drones particulier, les *Medium Altitude Long Endurance* (Altitude moyenne, longue endurance), lequel diffère par exemple des drones dits micro utilisables à courte portée ou des drones HALE (High Altitude Long Endurance).

¹⁶² Le Breguet 1150 *Atlantique 2* est un avion de patrouille maritime en service dans l'aéronautique navale française. Il dispose d'une longue endurance qui en fait un atout semblable aux systèmes de drones dans la persistance aérienne, et se dote de capteurs utiles au renseignement.

¹⁶³ Les C-160 *Transall Gabriel* sont une variante de l'aéronef de transport militaire C-160 *Transall* issue du consortium franco-allemand *Transport Allianz* dans les années 60. La variante *Gabriel* est utilisée dans le cadre de la guerre électronique.

¹⁶⁴ Les *AWACS* (Airborne Warning and Control System) sont des stations radars aéroportées de détection et de commandement. Le modèle Boeing E-3 *Sentry* dans sa version française (E-3F) est utilisée par l'Armée de l'air exclusivement par le 36^{ème} escadron de commandement et de conduite aéroportée.

¹⁶⁵ Les ALSR sont des aéronefs très légers semblables à des avions civils. Néanmoins, ils embarquent une palette ISR complète, les rendant extrêmement précieux pour la collecte de renseignement multi-source. Les modèles commandés au groupe *Thales* en accord avec la LPM sont des *Beechcraft 350*.

¹⁶⁶ Loi de Programmation Militaire 2014-2019.

¹⁶⁷ La classe *Suffren* est une classe nouvelle génération de sous-marin nucléaire d'attaque français, faisant suite à la classe *Rubis*.

CRmar (Centre de Renseignement Marine), mais dispose en plus d'un atout considérable par ses capacités et sa mobilité, le navire collecteur de renseignement *Dupuy-de-Lôme*. Celui-ci, en service depuis 2006, emporte à son bord des spécialistes interarmées, et répond à une vocation de mobilité dans la recherche du renseignement. Il est parmi les navires de sa catégorie les plus perfectionnés au monde.

L'Armée de Terre a quant à elle vu son mode d'organisation se transformer suite au développement du modèle « *au contact* » à la suite des attentats de Paris en 2015. Dans sa dimension renseignement, ces transformations se sont caractérisées avant tout par la création d'un Commandement du Renseignement, en remplacement de la Brigade de Renseignement. Ce Commandement se compose essentiellement d'unités spécialisées. On retrouve entre autres le 2^{ème} régiment de Hussards en charge du ROHUM, le 54^e et 44^e Transmissions en charge du ROEM tactique et stratégique ou encore le 61^e régiment d'artillerie (utilisation de drones tactiques *Sperwer* et des futurs *Patroller*). Ces unités peuvent être intégrées dans le GTIA et à l'intérieur de la Force Interarmes SCORPION en tant que BRM afin de servir sur les théâtres d'opérations.

L'éventail de capteurs et de vecteurs à la disposition de la DRM en propre ou par le biais d'unités spécialisées des Armées est donc bien large. À ces capacités « nationales » il convient d'ajouter, dans le cadre de certaines opérations, celles provenant de forces armées étrangères. La relation qu'entretient le renseignement militaire français - un domaine pourtant éminemment régalien – avec ses homologues étrangers, notamment dans le cadre des opérations de l'OTAN sous commandement intégré, pourrait faire l'objet d'une étude spécifique. Nous y reviendrons brièvement dans la dernière partie de ce chapitre.

4. Analyse transverse du renseignement militaire.

Il est devenu manifeste à mesure que l'idéal démocratique et la professionnalisation de l'armée se sont diffusées¹⁶⁸ qu'il est de plus en plus difficile pour les États d'essuyer des pertes. Des pertes à l'occasion d'opérations militaires qui étaient autrefois considérées comme une donnée incompressible de l'effort de guerre

¹⁶⁸ Il s'agit là d'un constat manifeste essentiellement dans les sociétés démocratiques occidentales.

sont aujourd'hui devenues l'exception, et le renseignement militaire n'y est pas étranger.

Ce constat est visible à la fois du côté des forces armées et du côté du belligérant : la guerre ne doit plus faire de victimes dans son propre camp, et tout doit être mis en œuvre pour que la violence perpétrée le soit dans la plus stricte utilité militaire, en respect du Droit International Humanitaire. De façon transversale, le renseignement militaire est un aspect fondamental de cet objectif : éviter les pertes et les dommages collatéraux.

Pour ce qui est d'éviter les pertes, les moyens sont substantiels et intrinsèquement liés avec la planification et la conduite des opérations. Le général Daniel Derieux s'exprime à ce sujet en avançant l'intérêt du renseignement d'intérêt militaire dans la planification et la conduite d'opérations aériennes multiples : Il existe toujours un risque pour un pilote d'être abattu par un système d'arme ou un pilote adverse. Par conséquent, si le pilote réussit à survivre, il se retrouve esseulé au beau milieu d'une zone de guerre avant qu'une opération de secours puisse être envisagée. Dans cet exemple, le renseignement d'environnement joue un rôle de premier plan : il permet de savoir en amont de l'opération l'inclination de la population locale. Si celle-ci considère les forces armées positivement, le pilote pourra alors s'y réfugier. Ce renseignement, pourtant non militaire *stricto sensu*, devient fondamental pour la planification et au cours de l'opération.

Un autre exemple est celui de l'utilisation de l'incertitude¹⁶⁹. Le Général Desportes avance à cet égard qu'il « *s'agit d'abord de préserver l'incertitude par la protection du secret sur ses propres dispositifs, capacités et intentions. Il s'agit encore de privilégier des attitudes propres à développer l'expectative de l'adversaire. Il s'agit enfin de détruire, chez ce dernier, les outils de réduction et de gestion de l'incertitude.* ». En gardant ses intentions et ses capacités dissimulées, le commandant préserve ses unités, car si l'adversaire parvient à connaître les décisions, il peut réagir de façon optimale, alors que l'incertitude l'oblige à la prudence et à la division. C'est notamment la prérogative de la DRSD en France de préserver l'incertitude, en s'assurant l'inviolabilité des personnes, sites, matériels et informations sensibles. Également, développer l'expectative permet de tromper les attentes de l'adversaire et

¹⁶⁹ Vincent Desportes, *op.cit.*, p. 194.

d'empêcher sa planification, qui est au cœur de l'efficacité militaire. Par la *deception*, le renseignement joue ici un rôle fondamental, diffusant des informations contradictoires ou fausses. Enfin, la destruction des outils de réduction et de gestion de l'incertitude revient à priver l'adversaire de « *ses yeux et ses oreilles* », à savoir ses moyens de renseignement et ses systèmes d'information. L'exemple de l'opération militaire américaine *Iraqi Freedom* est illustrative à cet égard : en brouillant les transmissions, en détruisant les stations radars et les moyens de collecte irakiens, l'État-Major a empêché son adversaire d'observer, et par là-même de planifier et d'anticiper.

Enfin, force est de constater qu'il existe dans de plus en plus d'armées régulières le souci véritable¹⁷⁰ et louable d'épargner au maximum les populations civiles et d'éviter les dégâts superflus. Le renseignement, en rendant le théâtre plus clair par le développement de dispositifs avec une vision accrue (les satellites, les pods ou même les drones) et par la continuité au sol du renseignement humain, permet d'identifier avec précision les cibles. Là où naguère l'aviation déversait un tapis de bombes pour atteindre son objectif, emportant innocents et infrastructures, on dispose aujourd'hui de dispositifs à guidage laser, d'optiques perfectionnés et d'armes « intelligentes » qui réduisent autant que faire se peut les dommages collatéraux.

Il existe donc plusieurs objectifs au renseignement militaire : permettre la décision efficace et efficiente par l'accès à l'information stratégique – et par là même anticiper, planifier et conduire- et préserver le degré de violence de l'affrontement, afin de rendre cette violence chirurgicale plutôt qu'aveugle.

C. Le partage nécessaire d'un domaine régalien.

1. Quelles formes de partage pour le renseignement ?

Dans le cadre du Commandement allié Transformation et le siège de l'OTAN, un exercice JISR (*Joint Intelligence, surveillance and reconnaissance*), *Unified Vision*, a eu lieu du 14 au 29 juin 2016¹⁷¹, afin de permettre à l'Alliance de renforcer son dispositif et ses capacités à partager des renseignements complexes entre États

¹⁷⁰ Avec des succès relatifs toutefois.

¹⁷¹ Voir http://www.nato.int/cps/fr/natohq/news_132882.htm?selectedLocale=fr, consulté le 15 mai 2017.

membres. L'objectif de l'essai est de « *pouvoir offrir une meilleure réponse à la guerre hybride et tirer parti de la nouvelle capacité alliée de surveillance terrestre, qui donne aux commandants de l'Alliance une image globale de la situation sur le terrain* ».

Le renseignement est un domaine éminemment régalien, et les capacités, techniques et expériences sont plutôt jalousement conservées au niveau national. Cependant, la nature de menaces se jouant des frontières et l'évolution des opérations militaires sous commandement intégré rendent indispensable et incompressible le partage du renseignement de toutes natures. Ce partage se caractérise d'abord par l'existence d'accords multilatéraux spécifiques, comme il est question dans la structure des *Five Eyes*.

Depuis 1947, et suite à la signature du traité UKUSA, une série de textes bilatéraux a permis à cinq puissances anglo-saxonnes, les *Five Eyes* (cf fig), de constituer le réseau *Echelon*. Bien plus qu'un simple réseau de coopération technique anglo-saxonne, il s'agit d'une vaste structure de collecte de renseignement SIGINT, implantée géographiquement de telle manière que ses capacités recouvrent la presque totalité du globe. Le système est pour la première fois mentionné publiquement en 1998 par l'expert Steve Wright, et fait l'objet depuis lors d'intenses débats éthico-juridiques sur la protection des données et des libertés publiques. Débats considérablement ravivés à l'occasion des révélations d'Edward Snowden en juin 2013.

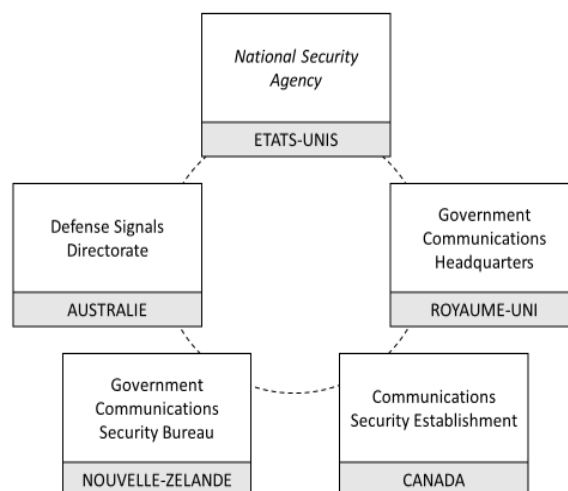


Figure 8 : Agences parties prenantes dans l'accord UKUSA. (Sébastien-Yves Laurent, *op.cit.*, p126.)

Ce dispositif est l'illustration parfaite qu'un domaine particulièrement régalien puisse faire l'objet d'une interopérabilité et de coopérations élargies.

Si la France n'est intégrée dans aucune organisation de ce type -loin s'en faut-, à tous le moins est-elle membre d'initiatives multilatérales : via des partenariats bilatéraux spécifiques bien sûr, mais avant tout au travers des organisations et institutions internationales dont elle est membre, au premier rang desquelles on retrouve l'UE et surtout l'OTAN.

Le partage et la collaboration en matière de renseignement dans l'UE s'est d'abord effectué dans les années 70 parmi les « communautés européennes » via la constitution des *clubs* à compétence restreinte : le Club de Berne ou de Trevi par exemple, ce dernier rassemblant en 1976 plusieurs nations européennes¹⁷² en matière de lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et le crime organisé, avant d'être révélé dans le Traité de Maastricht (1992) et de s'intégrer à l'agence EUROPOL en 1999. Ces clubs sont les prémices d'une Europe du Renseignement, dont le caractère premier est la géographie : ces pays se rassemblent avant tout par continuité géographique¹⁷³, cette dernière impliquant des menaces communes en termes de sécurité. La coopération en matière de renseignement policier a également profité du formidable élan lié à coopération transfrontalière de l'Espace Schengen et ce, même pour les états y participant sous condition à l'instar du Royaume-Uni.

Au niveau global, on ne peut parler de partage de renseignement sans mentionner Interpol. Organisation forte de 193 membres, cette institution possède un potentiel inégalé en termes de partage de renseignements criminels, potentiel d'autant plus remarquable qu'il découle de coopérations policières entre nations aux intérêts parfois antinomiques.

Cependant, lorsqu'il est question de partage de renseignement militaire, la position française ne peut être appréhendée sans la replacer dans le cadre de l'OTAN.

¹⁷² Le Club de Trevi compte en 1976 l'Irlande, le Royaume-Uni, la France, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Danemark, la RFA et l'Italie. La Grèce l'intègre en 1981, le Portugal et l'Espagne en 1986.

¹⁷³ On retrouve ici le concept de *complexe régional de sécurité*, lequel se définit comme une approche relationnelle de la sécurité à l'intérieur d'un ensemble géopolitique. Au sein de cet ensemble, les questions liées à la sécurité ne peuvent être adressées sans être mises en lien avec notre voisinage. Barry Buzan parle d'un « *ensemble d'États dont les préoccupations de sécurité sont à ce point liés que leurs problèmes de sécurité nationale ne peuvent raisonnablement être analysés ou résolus séparément les uns des autres.* »

2. « L'OTAN, un renseignement sous contrôle ».

L'OTAN est apparue suite à la signature du traité de l'Atlantique Nord le 4 avril 1949, dans un contexte de guerre froide. Cependant, « *créée en un temps où les États, même alliés, ne conçoivent pas de transfert de souveraineté, elle est dans l'impossibilité de mettre un œuvre un renseignement intégré* »¹⁷⁴. Ce qui signifie qu'à l'époque, mais encore aujourd'hui, l'organisation ne possède aucune capacité propre ou presque. Partant, sa portée est fonction des efforts que veulent bien fournir les États-membres.

Face au Pacte de Varsovie, l'organisation du renseignement de l'Alliance se concentre autour d'un volet « civil » et un autre « militaire ». Le premier à travers quantités de comités (dont le comité spécial AC/46 dans le domaine de la coopération policière multilatérale, dès 1952) dont les analyses remontent jusqu'au Secrétariat Général et aux représentants des États-membres. Le second à travers la division renseignement de l'État-Major international, qui rassemble les analyses produites par les 2èmes Bureaux nationaux. À cette époque donc, l'intégration est minime.

La disparition de l'adversaire soviétique et les nouveaux défis mis en lumière par les divers engagements (Irak 1991 & 2003 ; Afghanistan 2001) entraînent au sein de l'OTAN un élan semblable à celui qui a permis à la France de se doter d'une relative autonomie stratégique à la même époque.

Cet élan permet en moins de dix ans de créer trois nouveaux organismes (cf fig) de premier plan : le *Terrorist Threat Intelligence Unit* (TTIU), le *NATO Intelligence Fusion Centre* (NFIC) et le *Civil-Military Fusion Centre* (CMFC).

Le TTIU, spécialisé dans l'antiterrorisme, voit le jour en 2002 à l'initiative du Bureau de Sécurité, en étant placé sous l'autorité jointe de ce dernier et de la division renseignement de l'état-major international. Il est remplacé en 2010 à la suite des réformes sur le renseignement qui ont amené la création des *Intelligence Unit*. Le NIFC émerge en 2006/2007. Constitué d'analystes civils et militaires multinationaux¹⁷⁵, il a pour mission de contribuer à l'effort de renseignement militaire aux trois niveaux de décision en coopération avec les structures du *Nato Allied*

¹⁷⁴ Sébastien-Yves Laurent, *op.cit.*, p. 107.

¹⁷⁵ Voir <http://web.ifc.bices.org/about.htm>, consulté le 15 mai 2017.

*Command Operations*¹⁷⁶. À la différence de ce dernier cependant, il reste en dehors des chaînes de commandement nationales. Enfin, le CMFC démarre ses activités entre 2006 et 2008, et entreprend une approche holistique du renseignement (renseignement d'environnement) en croisant des analyses civiles et militaires (OSINT dans une large mesure). Le centre ferme ses portes en 2013¹⁷⁷ et ses activités entrent désormais dans les prérogatives du *Comprehensive Crisis and Operations Management Centre* (CCOMC).

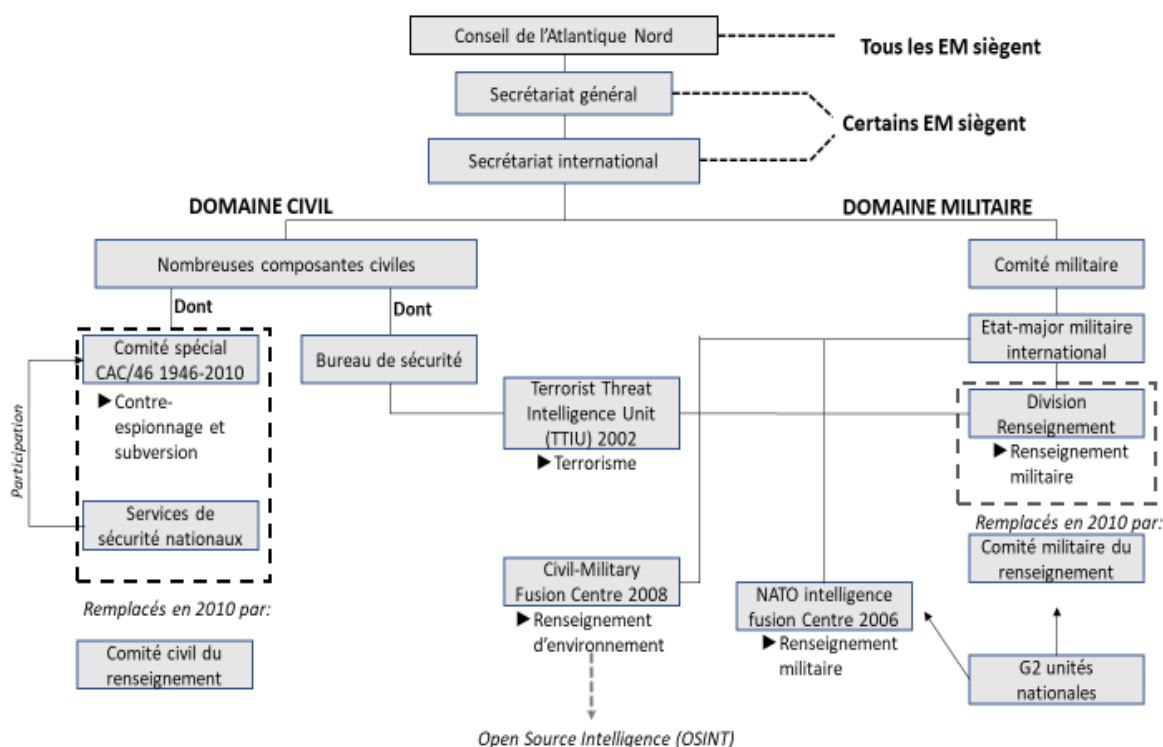


Figure 9 : le Renseignement au sein de l'OTAN (Sébastien-Yves Laurent, *op.cit.*, p111.)

Cette large refonte des capacités d'analyse et d'exploitation du renseignement tend à considérablement renforcer l'Alliance en ce domaine. Cependant, le gros de l'effort en termes de renseignement au sein de l'OTAN se joue au sein de l'état-major international, dont les capacités sont directement liées aux contributions nationales.

¹⁷⁶ Cet organe de premier plan dans la conduite d'opérations militaires intégrées fait l'objet de plus amples explications un peu plus loin.

¹⁷⁷ Voir <http://www.act.nato.int/civil-military-fusion-centre-closes>, consulté le 15 mai 2017.

3. Le renseignement militaire et les opérations sous commandement intégré.

Nous l'avons vu au cours de la partie précédente, le renforcement et les réformes liées au renseignement militaire en France visent à garantir une forme d'autonomie stratégique, partant, la capacité à gérer de façon autonome une opération de projection de force (*Serval* 2013) ou, lorsqu'il s'agit d'un engagement international, de jouer un rôle de premier plan voire de commandement.

Or, la tendance des dernières décennies amène indéniablement les États, afin de répondre à une question de légitimité, à coopérer et à agir en coalition ou sous un commandement intégré. Par-là, ils conservent la valeur ajoutée considérable d'un engagement, sans subir les coûts humains, financiers et politiques qu'occasionnent les opérations unilatérales (l'intervention des États-Unis en Irak en 2003).

Dans le cadre de l'OTAN, les États-membres participent à des opérations militaires sous commandement intégré, à l'instar des opérations de maintien de la paix au Kosovo, de la FIAS en Afghanistan ou encore de l'opération *Unified Protector* en Libye.

Cette dernière est plutôt significative de l'importance du partage du renseignement dans ce domaine : L'opération, légitimée au titre de la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies n°1973¹⁷⁸, vise à renforcer le dispositif d'embargo sur les armes de la Jamahiriya arabe libyenne -existant depuis la résolution 1970¹⁷⁹-, à constituer une zone d'exclusion et d'interdiction aérienne, ainsi qu'à protéger les civils et les zones d'habitations en neutralisant les capacités de frappe du régime. *Unified Protector* ne vise pas à l'origine à destituer Mouammar Kadhafi et à renverser le régime, mais outrepassé dans une certaine mesure son mandat par l'emploi de forces spéciales sur le terrain¹⁸⁰.

Avant d'être entièrement intégré sous le commandement du Lieutenant-Général Bouchard¹⁸¹ de l'état-major de l'OTAN, les contributions sont d'abord

¹⁷⁸ Résolution 1973(2011) adoptée par le Conseil de Sécurité à sa 6498^e séance le 17 Mars 2011, New York : Nations Unies, 17 Mars 2011, S/RES/1973 (2011).

¹⁷⁹ Résolution 1970(2011) adoptée par le Conseil de Sécurité à sa 6491^e séance, le 26 Février 2011, New York : Nations Unies, 26 Février 2011, S/RES/1970 (2011).

¹⁸⁰ LABORIE Géraud, « Le modèle Afghan 10 après : une pertinence intacte. », *Institut de Stratégie Comparée*, 2013/1, n°102, pp. 271-282.

¹⁸¹ Opération UNIFIED PROTECTOR Chain of Command, Bruxelles : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Fact sheet.

multilatérales : On retrouve au premier rang le dispositif français *Harmattan*, le dispositif britannique *Ellamy* et la coalition *Odyssey Dawn* dirigée par les États-Unis. Les contributions françaises et britanniques restent plus que substantielles lorsque le commandement s'intègre dans *Unified Protector*.

Ces opérations sont de nature aéronavale, et afin de former une *no-fly zone* effective, il est d'abord nécessaire de mettre en œuvre une mission *offensive counterair*, c'est-à-dire une modalité d'emploi des forces ciblant les capacités anti-aériennes de l'adversaire, afin de pouvoir emporter la décision dans l'espace aérien. Celle-ci permet alors de mettre en place une mission *defensive counterair*, qui correspond à un cadrillage de l'espace aérien par des avions capables d'engager des unités aériennes adverses. La première partie de ces missions requiert la destruction des capacités anti-air du régime, et la capacité de ciblage américaine via les missiles *Tomahawk* démontre son efficacité, par là-même affichant le fossé technique existant avec les capacités de ses partenaires. Le ciblage de précision requiert d'énormes besoins en reconnaissance et en renseignement, il s'agit donc d'un premier indice démontrant qu'un État comme la France ne possède pas les moyens propres pour une opération de cette ampleur en autonomie. Le partage de renseignement est donc inévitable.

La seconde partie de l'opération, qui consiste en l'attrition des capacités du régime à perpétrer des frappes et des attaques sur la population civile est encore plus révélatrice de cette nécessité de partage du renseignement : Dans une note de la *Fondation pour la Recherche Stratégique*¹⁸², Philippe Gros distingue trois volets à l'action. La « *décapitation fonctionnelle du leadership* » (cibler les centres de commandement de l'armée pro-régime), la « *destruction du soutien logistique des forces libyennes* » (cibler les dépôts de munitions, de carburant, de maintenance, etc.) puis enfin les « *frappes tactiques sur unités engagées* » (neutralisation des menaces formellement distinguées comme étant de nature militaire, en accord avec les règles d'engagement). Lorsque le commandement passe entre les mains de l'état-major OTAN, les États-Unis placent la majorité de leurs effectifs en réserve et cèdent le leadership. Cependant, ils conservent un rôle de première importance : les dispositifs

¹⁸² GROS Philippe, *De Odyssey Dawn à Unified Protector : bilan transitoire, perspectives et premiers enseignements de l'engagement libyen*, Paris : Fondation pour la Recherche Stratégique, Note, n°04, 2011, 25p.

américains collectent 75% du renseignement. En clair, cela suppose pour tous les pays participant à l'opération d'engager leur force sur la base de renseignements qu'ils n'ont pas eux même collectés, ou de produire du renseignement à destination d'autres armées, par là même rendant visibles leurs capacités, moyens et techniques.

Si auparavant les moyens de renseignement étaient jalousement préservés, la logique est aujourd'hui au partage. Un partage important certes, mais pas tout azimut.

À cet égard, la doctrine JISR de l'OTAN¹⁸³ défend entre États-membres alliés les mêmes principes que l'État défend entre ses services nationaux de renseignement : le « *besoin de partager* » et le « *besoin d'en connaître* ». Ce qui concrètement signifie que les États partagent assez largement les renseignements, mais qu'il existe des garde-fous quant à la protection des données, des réseaux et des techniques. Les structures de renseignement au sein des états-majors ne servent pas d'interface où tous les moyens sont mutualisés, mais plutôt d'intermédiaires entre les moyens nationaux qui font remonter ce qui est nécessaire en temps voulu. Cette façon de coopérer permet de préserver une forme d'indépendance nationale, tout en évitant l'écueil du cloisonnement.

¹⁸³ Voir http://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics_111830.htm, consulté le 16 mai 2017.

Conclusion Générale

Afin d'apporter une touche de conclusion à cette étude, nous allons procéder de la façon suivante : Avant d'apporter une conclusion générale quant à la vérification des hypothèses de recherches établies en amont de notre analyse, nous avancerons au cours d'une première partie les conclusions spécifiques aux chapitres. Une telle démarche nous apparaît nécessaire étant donné les cadres théoriques particuliers à travers lesquels ces derniers ont pu être appréhendés.

Au cours du premier chapitre de cette étude, nous avons pu déterminer la place du dispositif de renseignement spécifique de la France. Cette partie a été l'occasion d'approcher cette institution particulière à travers les prismes théoriques élargis de l'école Réaliste des Relations Internationales et des courants de la Sécurité Traditionnelle, afin d'introduire les concepts propres à l'étude du renseignement. Cette méthode nous a permis d'extraire avec précision notre objet d'étude d'un domaine aux ramifications diverses : en effet, si les différents axes du renseignement ont pu être abordés, le modèle militaire qu'on qualifierait de politico-stratégique, a pu être plus spécifiquement localisé et, à travers lui, la notion fondamentale de cycle.

Nous avons pu constater, à travers un aperçu de l'état de la recherche dans le domaine, l'existence pour le moins embryonnaire d'une école française du renseignement. Ce constat est à replacer dans l'approche française sur le sujet qui est marquée depuis des décennies par un cruel manque de culture politique. Désavoué à la fois par le politique et le militaire, le renseignement n'a que tardivement trouvé une place dans le paysage stratégique français.

À partir des années 90 cependant, le Printemps du Renseignement a finalement contribué en grande partie à l'élan nécessaire à la constitution d'un véritable dispositif cohérent, efficace et en adéquation avec les objectifs. Cet élan, concrétisé par la consécration du renseignement en tant que priorité stratégique dans les Livres Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale, s'est formé à travers la création de la Communauté du Renseignement. En dressant un panorama des services qui composent cette dernière, de leurs fonctions et de leurs objectifs, nous avons pu analyser la constitution d'un solide dispositif. Si les efforts dans ce domaine sont certains et placent les services français parmi les plus complets et polyvalents au monde, il en reste qu'ils n'ont pas encore atteint – à notre sens – leur pleine maturation. À cet égard,

les mesures les plus récentes telles que la Loi dite relative au Renseignement semblent promettre des développements. L'ensemble des évolutions ont permis au renseignement français de se hisser au premier rang dans la défense des intérêts vitaux de la Nation. Il prend à cette fin une place importante au cœur du dispositif de sécurité.

Cet aperçu de l'état de la recherche, et la mise en perspective du dispositif de renseignement dans le cadre de la France nous a permis par conséquent d'identifier avec précision notre objet. De cette manière nous avons pu nous concentrer pleinement sur l'axe de réflexion du second chapitre, lequel entendait analyser l'importance du renseignement dans la prise de décision en politique étrangère, à travers l'étude des liens entre les services et les décideurs.

S'il a été si important de mentionner le manque de culture politique du renseignement en France, c'est qu'il existe un constat préalable allant à l'encontre d'une grande partie des idées reçues : le renseignement n'a pas vocation à faire la politique et ne connaît pas d'existence autonome. À ce titre, le second chapitre de cette étude nous a permis d'identifier le renseignement non pas comme une éminence grise, mais comme un outil au service du décideur politique. Ce qui signifie que l'importance du renseignement sera fonction de l'attention que lui voue le décideur.

Par conséquent, les rapports entre ce dernier et les services ont pu être analysés au travers du prisme théorique de la *Foreign Policy Analysis*.

En partant du principe que le décideur politique fasse usage du renseignement au cours de sa prise de décision, nous avons pu alors déterminer que ce dernier occupe une place fondamentale en cela qu'il est le principal producteur d'un savoir stratégique. Par la diffusion et l'exploitation de renseignements élaborés, fruits d'une analyse minutieuse, les services peuvent en théorie garantir au décideur la possibilité de se rapprocher de l'idéal rationnel de la prise de décision. Par l'établissement d'axes de recherche, au cours de la phase d'orientation du renseignement, afin d'imprimer un premier élan au cycle, le décideur peut finalement profiter d'analyses et de recommandations venant enrichir sa réflexion. La production de savoir demeure la

tâche principale des services, cependant, ils possèdent également pour le décideur un intérêt dont la valeur ajoutée se dispute à la controverse : en effet, les services de renseignement participent activement à l'action secrète, dans ses diverses itérations et modalités. Occasionnellement discutable du point de vue éthico-juridique, l'action secrète demeure un outil de modification majeure du contexte stratégique à la discrétion du décideur.

Cependant, ce second chapitre a également été l'occasion d'identifier un grand nombre de pathologies, certaines communes à l'administration de façon générale, d'autres propres aux services secrets. Ces pathologies de plusieurs ordres sont des variables à prendre instamment en compte. En effet, l'intérêt du renseignement réside dans la production d'un savoir de nature scientifique, qui n'existe que s'il parvient à s'émanciper des différents biais auxquels il est exposé. Ces biais peuvent prendre à la fois la forme de pathologies bureaucratiques mais aussi psychologiques, cognitives, voire dans le pire des cas faire le jeu de logiques partisans via la politisation.

De fait, son rôle fondamental d'outil de réduction de l'incertitude lui confère une place fondamentale dans la prise de décision en politique étrangère, mais ce domaine particulier de l'État reste particulièrement faillible.

La France n'a plus la prétention, en termes de politique étrangère, de jouer un rôle dominant. L'objectif avoué aujourd'hui est relatif à l'autonomie stratégique, c'est-à-dire la capacité à pouvoir faire ses propres choix sans que ces derniers soient assujettis à des acteurs ou contingences extérieures. Partant, le renseignement occupe dans cette stratégie une place de choix, puisque ses analyses et son action sont mises en œuvre par le décideur français. De fait, celui-ci obtient son autonomie dans l'appréciation des évolutions du système international et des menaces à l'égard des intérêts vitaux de l'État.

Au cours du second chapitre, nous avons pu conclure que le renseignement occupe une place de choix dans la prise de décision, en tant qu'outil de réduction de l'incertitude.

L'incertitude est corollaire à la prise de décision politique, mais elle se retrouve dans une mesure plus large encore dans l'action militaire. Dans ce domaine, elle prend le nom de *Brouillard de Guerre*. L'action militaire extérieure est une des principales manifestations de la politique de puissance d'un État.

Nous avons ainsi pu déterminer au cours du troisième et dernier chapitre le rôle incompressible du renseignement dans la planification et la conduite des opérations militaires extérieures. S'il est absolument irremplaçable aujourd'hui – car partie intégrante de l'action militaire-, il n'a pas toujours profité de ce statut privilégié. Le manque de culture politique a également eu un impact au sein des Armées.

Il a fallu attendre les années 90 et les sévères constats de la Guerre du Golfe pour constater la faiblesse du dispositif de renseignement militaire français. En lien avec le Printemps du Renseignement, le renseignement militaire a alors su également tirer parti de cet élan de modernisation et de considération.

À travers la création de la Direction du Renseignement Militaire, les capacités des Armées ont pu profiter d'une large intégration et d'une mutualisation des moyens, ainsi que d'importants investissements, notamment techniques. Enfin, l'évolution de la forme de la menace a nécessité une adaptation du concept de renseignement militaire, lequel a réussi à se transformer progressivement en un concept plus large et mieux adapté, le renseignement d'intérêt militaire.

Aujourd'hui, le renseignement d'intérêt militaire, bien qu'ayant des ressources limitées, a trouvé une place de premier plan au sein de l'anticipation, la planification et la conduite des opérations. Il participe en effet à l'anticipation dans une large mesure par son action dans le cadre de la veille stratégique permanente et de la prospective de Défense. Il participe ensuite très largement à la planification des opérations, lesquelles ne peuvent même exister sans qu'une véritable connaissance du théâtre soit disponible.

Enfin, en s'intégrant à tous les niveaux de décision, du chef d'État-Major des Armées et du CPCO aux unités de niveau tactique présentes sur théâtre, le renseignement participe activement à la conduite des opérations militaires. Le domaine ISR est devenu à cet égard un volet prépondérant.

À travers l'ensemble de cette étude, nous avons pu rapidement identifier la nature éminemment régaliennne du renseignement. Pourtant, il est manifeste que la tendance est depuis plusieurs années en faveur de la mutualisation et l'interopérabilité. Afin de mutualiser coûts humains, économiques et politiques, les opérations militaires sous bannière coalisée ou sous commandement intégré international se multiplient. À cet égard, le renseignement doit nécessairement s'adapter. Ce constat est d'autant plus marqué en France que sa position l'amène à endosser des rôles dirigeants au sein de ces coalitions ou sous la bannière de l'OTAN.

Nous avons pu valider au cours de cette étude les hypothèses de recherche préalablement établies. En effet, le renseignement occupe en France une place de premier plan au cœur de la définition, l'application et la conduite de la politique étrangère.

Par la production d'un savoir stratégique à l'usage du décideur, il est un outil pertinent qui devrait s'intégrer – à notre sens – presque systématiquement à la prise de décision.

Par sa fonction de 1^{ère} ligne de défense des intérêts vitaux français au sein du territoire national mais également à l'étranger, le renseignement est au cœur de la politique de sécurité, laquelle entend garantir la survie de la France. Son existence est par conséquent l'aboutissement d'une réflexion éminemment réaliste. Également, il est un élément incompressible dans le cadre de l'action militaire extérieure du fait de son rôle dans le processus d'anticipation des menaces, de la planification et la conduite des opérations militaires.

Cependant, malgré une évolution qui semble avoir pris la bonne direction, le renseignement français reste à notre sens une institution n'ayant pas encore achevé sa maturation, au contraire notamment de ses homologues anglo-saxons. L'éminence actuelle de la menace pesant sur l'État, son territoire et sa population, ainsi que les évolutions de la conflictualité rendent cette maturation plus nécessaire que jamais, afin que la France puisse disposer des moyens adéquats. Nous estimons à cet égard que les moyens alloués au renseignement en France et les efforts entrepris demeurent insuffisants au regard des objectifs qui conditionnent leur existence et du niveau de ladite menace.

De plus, le renseignement demeure un domaine extrêmement faillible. Il est en effet sujet, à l'instar d'autres administrations, à de nombreuses pathologies qui viennent récuser à l'occasion la pertinence de son action. Ce constat est d'autant plus problématique que cette action est à haute valeur ajoutée, ce qui implique des erreurs et des errements aux conséquences potentiellement désastreuses. Les scandales et les échecs plus ou moins récents entachant au niveau mondial ces services particuliers ne feront pas mentir cette observation.

Cela étant, il est intéressant de noter qu'au cours de cette étude, il fut permis d'appréhender des réalités qui n'allaient *a priori* pas de soi. La relation étonnement

étroite entre le renseignement et les opérations spéciales – sujet qui d’ailleurs pourrait faire l’objet d’une étude spécifique – au sein des structures françaises est illustratif à cet égard. Dans le même ordre d’idée, l’étude de la place du dispositif français vis-à-vis de ses partenaires ou à l’occasion d’opérations coalisées ou intégrées pourrait être l’occasion de développements intéressants. Un sujet d’autant plus séduisant qu’il nécessiterait l’utilisation d’un cadre théorique très différent de celui – plutôt évident – de la perspective réaliste des Relations Internationales. Il serait en effet possible d’appréhender les différentes formes de mutualisation et d’interopérabilité du renseignement par le truchement d’une perspective plus libérale des relations internationales.

Il serait tentant de considérer notre objet d’étude comme un élément d’un autre âge, la seconde guerre mondiale et la Guerre Froide ayant porté la guerre secrète à une hauteur jusqu’alors insoupçonnée. À l’évidence cependant, nous avons pu constater au cours de cette étude que ces services si particuliers conservent en France un rôle de premier plan. La fin de la logique des blocs et la prise de conscience d’intérêts et de menaces protéiformes a même paradoxalement participé d’un très large développement des services français. Aujourd’hui, le renseignement occupe une place fondamentale dans la définition de la politique étrangère, et son rôle dans son application et sa conduite est désormais incompressible. Il paraîtrait alors adapté pour la France -laquelle souhaitant se garantir une forme d’autonomie stratégique et préserver son statut sur la scène internationale- de poursuivre la maturation de son dispositif de renseignement. La menace sécuritaire à laquelle cette nation fait face est un autre argument de poids en faveur d’un tel constat.

Bibliographie

Monographies :

- ALLISON Graham, ZELIKOW Philip, *The Essence of Decision*, New York: Longman, 2nd Edition, 1999, 416p.
- BAUD Jacques, *Encyclopédie du renseignement et des services secrets*, Paris : Lavauzelle, 1998, 2^{nde} édition, 741p.
- BUZAN Barry, *People, States and Fear : An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, 2^e édition, Colchester : European Consortium for Political Research Press, 2007, 311p.
- BUZAN Barry, *People, States and Fear : the National Security problem in international relations*, Brighton : Wheatsheaf books, 1983, 262p.
- CHOPIN Olivier, OUDET Benjamin, *Renseignement et Sécurité*, Malakoff : Armand Colin, 2016, 195p.
- CLAUSEWITZ Carl V., *On War*, Princeton: Princeton University, 1976, 752p.
- CLAUSEWITZ Carl V., *Théories du combat*, Paris : Economica, 2014, 112p.
- DAVID Charles-Philippe, *La Guerre et la Paix, approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris : Presses de Sciences Po, 2013, 560p.
- DESPORTES Vincent, *Décider dans l'incertitude*, Paris : Economica, 2015, 215p.
- DEWERPE Alain, *Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard, 1994, 478p.
- DE MARENCHES Alexandre, OCKRENT Christine, *Dans le Secret du Prince*, Paris : Stock, 1986, 341p.
- EASTON David, *A System Analysis of Political Life*, New York: Wiley, 1965, 507p.
- FOCH Ferdinand, *Les Principes de la guerre*, Paris : Economica, 2007, 400p.
- FORCADE Olivier, LAURENT Sébastien, *Secrets d'État. Pouvoirs et renseignement dans le monde contemporain*, Paris : Armand Colin, 2005, 236p.
- GILL Peter, PHYTHIAN Mark, *Intelligence in an insecure world*, Cambridge: Polity Press, 2nd edition, 2013, 272p.
- GUEHENNO Jean-Marie, *Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale 2013*, Paris : la Documentation Française, 2013, 160p.
- HERMAN Michael, *Intelligence in peace and war*, Cambridge: Cambridge University Press, 1996, 438p.
- HUDDY Leonie, et alii, *The Oxford Handbook of Political Psychology*, Oxford: Oxford University Press USA, 2nd ed., 2013, 1008p.
- JANIS Irving, *Groupthink: Psychological Studies of Policy Decisions and Fiascoes*, New York: Houghton Mifflin, 1982, 349p.

- KENT Sherman, *Strategic intelligence for American World Policy*, Princeton : Princeton Legacy Library, 1949, 256p.
- LACOSTE Pierre, *Un Amiral au secret*, Flammarion, 1997, 220p.
- LACOSTE Pierre, THUAL François, *Services Secrets et géopolitique*, Paris : Lavauzelle, 2002, 222p.
- LAURENT Sébastien-Yves, *Atlas du Renseignement. Géopolitique du pouvoir*, Paris : Les Presses de SciencesPo, 2014, 190p.
- LOWENTHAL Mark, *Intelligence, From Secrets to Policy*, London : Sage, 7^e édition, 2017, 624p.
- MALLET Jean-Claude, *Défense et Sécurité nationale : le Livre Blanc 2008*, Paris : Odile Jacob, La Documentation Française, 2008, 402p.
- NYE S. Joseph, *Soft Power: the means to success in world politics*, New York: PublicAffairs, 2005, 208p.
- PHYTHIAN Mark, *Understanding the Intelligence Cycle*, Abingdon : Routledge, 2013, 165p.
- SNYDER Richard. C, BRUCK, H.W, SAPIN Burton, *Foreign policy decision-making*, New York: Palgrave MacMillan, revisited ed., 2002, 186p.
- SUN Zi, *L'art de la guerre*, Paris : Economica, 1988, 172p.
- VAN CREVELD Martin, *la transformation de la guerre*, Monaco : les éditions du Rocher, 2011, 320p.

Ouvrages collectifs :

- MASSON Michel, WARUSFEL Bertrand, ARBOIT Gérald, et alii (sous la direction de ARBOIT Gérald), *Pour une école française du renseignement*, Paris : CF2R, Ellipses, 2014, 236p.
- WIRTZ.J. James (sous la direction de JOHNSON K. Loch), *Handbook of Intelligence Studies*, Abingdon : Routledge, 2007, 400p.

Working Papers :

- ARBOIT Gérard, *Le renseignement, dimension manquante de l'histoire contemporaine de la France*, Paris : CF2R, Rapport de Recherche, n°9, 2013, 75p.
- BRUSTLEIN Corentin, *L'entrée en premier et l'avenir de l'autonomie stratégique*, Paris : IFRI, Études de l'IFRI, n°70, novembre 2016, 70p.
- GROS Philippe, *De Odyssey Dawn à Unified Protector : bilan transitoire, perspectives et premiers enseignements de l'engagement libyen*, Paris : Fondation pour la Recherche Stratégique, Note, n°04, 2011, 25p.
- HENROTIN Joseph, *Les mutations du renseignement militaire. Dissiper le brouillard de la guerre ?* Paris : IFRI, Focus Stratégique, n°71, Janvier 2017, 38p.

- IRONDELLE Bastien, MALISSARD Amélie (sous la direction de CHOPIN Olivier), *étudier le Renseignement. État de l'art et perspectives de recherches*, Paris : IRSEM, Études de l'IRSEM, n°9, 2011, 263p.

Articles scientifiques :

- BAJOLET Bernard, « La DGSE, outil de réduction de l'incertitude ? », *La Revue de Défense Nationale*, 2014, n°766, pp. 27-31.
- BEAU Francis, « Culture du renseignement et théories de la connaissance », *Revue Internationale d'intelligence économique*, Vol II, 2010/1, pp. 161-190.
- BULINGE Franck, « Le renseignement militaire, une approche épistémologique », *Revue internationale d'intelligence économique*, Vol II, 2010/2, pp. 209-232.
- DAHL A. Robert, « The concept of power », *Behavioral Science*, Vol II, 1957, pp. 201-215.
- FRIEDLING Michel (entretien), « Armée de l'air : des défis capacitaires », *Défense & Sécurité Internationale*, août 2016, n°124.
- GEORGE Alexander, « The Case for Multiple Advocacy in Making Foreign Policy », *American Political Science Review*, Vol LXVI, 1972, pp. 751-785.
- GIBLIN Béatrice, PAUTRAT Rémy, « L'intelligence économique : un enjeu de première importance toujours sous-estimé », *Hérodote*, n°140, 2011/1, pp. 151-156.
- HANDEL Michael, « The politics of Intelligence », *Intelligence and national security*, Vol II, n°4, 1987, pp. 5-46.
- HEINRICH Jean, « Le renseignement militaire après la guerre du Golfe », *Après-demain*, 2016, n°37, pp. 18-19.
- IRONDELLE Bastien, CHOPIN Olivier, « Comparaison franco-britannique de la recherche sur les services de renseignement », *Criminologie*, Vol. XLVI, n°2, 2013, pp. 15-42.
- LABORIE Géraud, « Le modèle Afghan 10 après : une pertinence intacte. », *Institut de Stratégie Comparée*, 2013/1, n°102, pp. 271-282.
- LOVERING Tristan, « From Situational Awareness to Understanding », *The Three Swords Magazine*, Autumn 2017, n°27, pp. 50-52.
- MCCREARY John, « Warning Cycles: judgements about dangers », *CIA/SII*, 1983, pp. 72-74.
- MASSON Michel (entretien), « Les défis du renseignement militaire », *Sécurité Globale*, été 2008, n°4, pp. 9-18.
- MINTZ Alex, « How Do Leaders Make Decisions? A Poliheuristic Perspective », *The Journal of Conflict Resolution*, Vol XLVIII, n°1, pp. 3-13.

- PECH Yannick, « Le poids des dispositifs et cultures de renseignement dans la formulation de la politique étrangère. Approche comparée des cas américains et français », *Institut de Stratégie Comparée*, n°105, 2014/1, pp. 105-129.
- ROCARD Michel, propos recueillis par Franck Bulinge, « Il y a un manque de culture politique en France sur le Renseignement », entretien inédit, *Hermès, La Revue*, 2016/3, n°76, pp. 44-49.
- SIMON Herbert, « Human Nature in Politics: The Dialogue of Psychology with Political Science », *The American Political Science Review*, Vol LXXIX, n°2, 1985, pp. 293-304.
- SOUTOU Georges-Henri, « La Stratégie du Renseignement : essai de typologie », *Institut de Stratégie Comparée*, 2014/1, n°105, pp. 23-42.
- SOUTOU Georges-Henri, ZAJEC Olivier, « Le renseignement d'intérêt militaire aujourd'hui. Entretien avec le général Christophe Gomart, commandant la Direction du Renseignement Militaire », *Institut de Stratégie Comparée*, Janvier 2014, n°105, pp. 177-188.
- TRONQUOY Philippe, « États et Sécurité », *Cahiers Français*, 2011, n°360, pp. 43-48.

Documents officiels :

- *Anticipation et planification stratégiques DIA-5(B)_A&PS(2013)*, Paris : Centre Interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations, 16 juillet 2013, 102p.
- « Arrêté du 16 Février 2010 portant organisation et fonctionnement de la direction du renseignement militaire », JORF n°0048, 26 février 2010.
- « Arrêté du 22 octobre 2013 portant organisation de la direction de la protection et de la sécurité de la Défense », JORF n°0270, 21 novembre 2013.
- « Arrêté du 10 mars 2015 portant organisation de la direction générale de la sécurité extérieure », JORF n°0067, 20 mars 2015
- *Audition du Général Christophe Gomart, directeur du Renseignement Militaire*, Paris : Sénat, 8 avril 2015, 9p.
- « Décret n°2007-151 du 5 février 2007 modifiant le décret n°2001-1126 du 29 novembre 2001 fixant les attributions de la direction de la protection et de la sécurité de la défense », JORF n°32, 7 février 2007.
- « Décret n°2009-1657 du 24 décembre 2009 relatif au conseil de défense et de sécurité nationale et au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale », JORF n°0301, 29 décembre 2009
- « Loi n°2009-928 du 29 juillet 2009 relative à la programmation militaire pour les années 2009 à 2014 et portant diverses dispositions concernant la défense », JORF n°0175, 31 juillet 2009

- « Loi n°2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement », JORF n°0171, 26 juillet 2015
- *Opération UNIFIED PROTECTOR Chain of Command*, Bruxelles : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Fact sheet.
- *Résolution 1970(2011) adoptée par le Conseil de Sécurité à sa 6491^e séance, le 26 Février 2011*, New York : Nations Unies, 26 Février 2011, S/RES/1970 (2011).
- *Résolution 1973(2011) adoptée par le Conseil de Sécurité à sa 6498^e séance le 17 Mars 2011*, New York : Nations Unies, 17 Mars 2011, S/RES/1973 (2011).

Entretien :

- Général Daniel Derieux, *entretien*, réalisé par Corentin Lefebvre, Avesnes-Sur-Helpe (France), mars 2017.

Ressources Internet :

- Académie du Renseignement (FR) ; Voir <http://www.academie-renseignement.gouv.fr/dgsi.html>, consulté le 09 février 2017.
- Central Intelligence Agency (USA) ; Voir <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/index.html>, consulté le 30 Novembre 2016.
- Le Monde (FR) ; Voir http://www.lemonde.fr/international/article/2016/10/25/le-crash-de-malte-leve-un-coin-du-voile-sur-les-vols-de-la-dgse_5019859_3210.html, consulté le 16 mai 2017.
- National Archives (USA) ; Voir <https://www.archives.gov/>, consulté le 30 Novembre 2016.
- NATO Allied Command Transformation (ACT) ; Voir <http://www.act.nato.int/civil-military-fusion-centre-closes>, consulté le 15 mai 2017.
- NATO Intelligence Fusion Centre (NFIC) ; Voir <http://web.ifc.bices.org/about.htm>, consulté le 15 mai 2017.
- North Atlantic Treaty Organization (NATO); Voir http://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics_111830.htm, consulté le 12 mai 2017.
- North Atlantic Treaty Organization (NATO); Voir http://www.nato.int/cps/fr/natohq/news_132882.htm?selectedLocale=fr, consulté le 15 mai 2017.
- North Atlantic Treaty Organization (NATO); Voir http://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics_111830.htm, consulté le 16 mai 2017.
- The National Security Archives (USA) ; Voir <http://nsarchive.gwu.edu/>, consulté le 30 Novembre 2016.

Index

Liste des abréviations et sigles :

- **A2/AD**: Anti-Access / Area Denial
- **ALSR**: Avion Léger de Surveillance et de Reconnaissance
- **BND** : Bundesnachrichtendienst
- **BRGE** : Brigade de Recherche et de Guerre Électronique
- **BRI** : Brigade de Recherche et d'Investigation
- **BRM** : Brigade Renseignement Multicapteurs
- **CCOMC** : Comprehensive Crisis & Operations Management Centre
- **CEMA** : Chef d'État-Major des Armées
- **CF2R** : Centre Français de Recherche sur le Renseignement
- **CIA** : Central Intelligence Agency
- **CMFC** : Civil-Military Fusion Centre
- **CNR** : Conseil National du Renseignement
- **COS** : Commandement des Opérations Spéciales
- **CPCO** : Centre de Planification et de Conduite des Opérations
- **CRA** : Centre Renseignement Air
- **CRMAR** : Centre Renseignement Marine
- **CSO** : Composante Spatiale Optique
- **DCRG** : Direction Centrale des Renseignements Généraux
- **DCRI** : Direction Centrale du Renseignement Intérieur
- **DGSE** : Direction Générale de la Sécurité Extérieure
- **DGSI** : Direction Générale de la Sécurité Intérieure
- **DNRED** : Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières
- **DPSD** : Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense
- **DRM** : Direction du Renseignement Militaire
- **DRSD** : Direction du Renseignement et de la Sécurité de la Défense
- **DST** : Direction de la Surveillance du Territoire
- **EEA** : Escadron Électronique Aéroporté
- **FBI** : Federal Bureau of Investigation
- **FOIA** : Freedom Of Information Act
- **GAS**: Groupe d'Anticipation Stratégique
- **GEOINT** : Geospatial Intelligence
- **GIGN** : Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale
- **GTIA** : Groupement Tactique Interarmées
- **HUMINT** : Human Intelligence
- **IMINT** : Image Intelligence
- **ISR** : Intelligence Surveillance & Reconnaissance
- **JISR** : Joint Intelligence Surveillance & Reconnaissance
- **LPM** : Loi de Programmation Militaire

- **MASINT** : Measurement and signature Intelligence
- **MI6** : Military Intelligence section 6 (Secret Intelligence Service – SIS)
- **NIFC** : NATO Intelligence Fusion Centre
- **NSA** : National Security Agency
- **NSC** : National Security Council
- **OSINT** : Open Source Intelligence
- **RAID** : Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion
- **13^{ème} RDP** : 13^{ème} Régiment de Dragon Parachutiste
- **RIM** : Renseignement d'Intérêt Militaire
- **RMA** : Revolution in Military Affairs
- **ROEM** : Renseignement Origine Électro-Magnétique
- **ROHUM** : Renseignement Origine Humaine
- **ROIM** : Renseignement Origine Image
- **RPIMA** : Régiment de Parachutiste d'Infanterie de Marine
- **SA** : Service Action
- **SAER** : Système d'Aide à l'Exploitation du Renseignement
- **SDECE** : Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage
- **SIGINT** : Signal Intelligence
- **TRACFIN** : Traitement du Renseignement et action contre les Circuits Financiers Clandestins
- **TTIU** : Terrorist Threat Intelligence Unit

Le renseignement est, en France, un objet d'étude peu répandue. Jusque dans les années 90, la méfiance structurelle du politique et du militaire à son égard empêche l'émergence d'un dispositif à même de répondre aux objectifs stratégiques de la France. Aujourd'hui cependant, plus que jamais, il occupe une place fondamentale dans la prise de décision en politique étrangère. Son rôle dans l'anticipation, la planification et la conduite des opérations militaires est même incompressible. Ce mémoire de fin d'étude a pour objectif d'analyser la place du dispositif de renseignement extérieur français dans la définition, l'application et la conduite de la politique étrangère de la France.

Mots-clés : France ; Renseignement extérieur ; Prise de décision ; Politique étrangère ; Renseignement militaire.